272 1944-1945 4

ROMANIA

REVUE CONSACRÉE A L'ÉTUDE

DES LANGUES ET DES LITTÉRATURES ROMANES

FONDÉE EN 1872 PAR

PAUL MEYER ET GASTON PARIS

PUBLIÉE PAR

MARIO ROQUES

Pur remembrer des ancessurs
Les diz e les faiz e les murs.
WACE.

Tome LXVIII

R

PARIS

2, RUE DE POISSY, V^e^

TOUS DROITS RÉSERVÉS

SOMMAIRE DU PRÉSENT FASCICULE

Pages

G. Gougenheim, Notes sur le vocabulaire de Robert de Clari et de Villehardouin 401
L. Foulet et C. Foulon, Les scènes de taverne et les comptes du tavernier dans le *Jeu de saint Nicolas* de Jean Bodel 422
Ch. J. Liebmann jr, Un sermon de Philippe de Villette, abbé de Saint-Denis, pour la levée de l'oriflamme (1414) 444

MÉLANGES

Leo Spitzer, Le vers 830 de *Roland* 471
Pierre Breillat, Un saint dépossédé : saint Cibar et saint Waast 477

COMPTES RENDUS

M. Regula, Ueber die Einwirkung des Affekts auf die Laut- und Sinnform gewisser Wörter im Romanischen (L. Spitzer) 484
Suzanne Dobelmann, La langue de Cahors des origines à la fin du XVIe siècle (M. R.) 487
Carl Theodor Gossen, Die Pikardie als Sprachlandschaft des Mittelalters ; — Kurt Zangger, Contribution à la terminologie des tissus en ancien français (Noël Dupire) 488
Francesco A. Ugolini, Testi antichi italiani ; — Id., Atlante paleografico italiano, I (Cl. Marguerón) 496
Chronique catalane de Pierre IV d'Aragon, éd. p. Amédée Pagès (A. J.). 498
Moamin et Ghatrif, Traités de fauconnerie et des chiens de chasse, éd. p. Hâkan Tjernelд (M. R.) 500

PÉRIODIQUES 502
CHRONIQUE 513
INDEX DES MOTS 522
TABLE DES MATIÈRES 538

Les prochains fascicules contiendront :

L.-F. Flutre, Études sur le roman de *Perceforêt*.
L. Foulet, Études de syntaxe française (*suite*).
É. Lambert, L'*Historia Rotholandi* du Pseudo-Turpin et le pélerinage de Compostelle.
A. Långfors, Mélanges de poésie lyrique française (*suite*).
Al. Micha, La guerre contre les Romains dans la Vulgate de *Merlin*.
M. Roques, *Roland à Saragosse* et *Ronsasvals* (*suite*).
L. Spitzer, La « lettre sur la baguette de coudrier » dans le lai du *Chievrefueil*.

Autres livres à télécharger sur le site
https://abbassa.wordpress.com

NOTES SUR LE VOCABULAIRE DE ROBERT DE CLARI ET DE VILLEHARDOUIN

Un des moyens les plus efficaces dont nous disposons pour l'étude historique du vocabulaire est la détermination la plus exacte possible du sens d'un mot chez un écrivain ou dans un groupe restreint d'écrivains. Cette détermination peut se faire par l'examen exhaustif de tous les exemples et surtout par la confrontation de termes exprimant des concepts voisins. Telle est la pensée qui nous a guidé dans l'élaboration de ces notes. Robert de Clari et Villehardouin ont tous deux raconté l'histoire de la quatrième croisade. Ils sont à l'origine de la prose littéraire française. Comme on le verra, leur vocabulaire n'est pas absolument identique. Cela n'est pas surprenant, étant donné leur différence de condition sociale et d'origine géographique. Les ressemblances n'en sont que plus intéressantes et permettent de se faire une idée de la précision du vocabulaire de cette première prose littéraire.

I. — *Navie* (*navile*) et *estore* (*estoire*).

Le nom générique du « navire » chez Robert de Clari et Villehardouin est *vaissel*. Il désigne toute espèce de bâtiments : *nes et galies et barges et autres vaissiax* (Rob. Cl., XXXVI, 15-16), *ses quatre galies... et tot li autre vaissel* (*id.*, XXXVII, 2-3), *les nes et tot li autre vaissel* (*id.*, XLIV, 8), *les nés, les galies et les autres vaissiaus* (Vill., 237). Généralement Villehardouin n'emploie pas *autre* dans ce type d'expression : *les galies et les vaissials* (111), *de nés et de vaissiaus* (120), *es nés et vaissiaus* (154, 164), *les nés et li vaissel et les galies et li uissier* (162), *ses nés et*

ses uissiers et ses vaissiaus (172), *en barges et en vaissiaus* (205), *les nés et les vaissiaus* (242).

Les trois types de navires les plus fréquemment mentionnés chez les deux écrivains sont les *galées*, les *nefs* et les *huissiers*.

Les *galées*, qui peuvent être mues à la fois à la rame et à la voile, sont les navires de guerre par excellence. Elles sont plus rapides et plus maniables que les nefs. Les *nefs* servent essentiellement de transports. Elles sont aussi des navires marchands, comme le montrent les expressions *nes markaande* (R. Cl., LX, 27), *nés de mercheans* (Vill., 101, 119) ; cf. aussi *une nef de Pisans qui ere plaine de marchaandise* (Vill., 220). Les *huissiers*, qui doivent leur nom aux portes dont ils sont munis, sont destinés à transporter la cavalerie, hommes et chevaux. Robert de Clari les décrit ainsi : *que li uissier estoient en tele maniere fait que il i avoit wis que on ouvroit bien, si lanchoit on un pont hors, par ou li chevalier pooient issir hors a tere tot monté* (XLIII, l. 16 sqq.).

Dans les deux textes il est de plus question de *barges* « canots ». Robert de Clari les donne comme servant aux croisés cantonnés à Galata pour se rendre à Constantinople (LV, 13), elles servent aussi, avec les galées, à charger des machines de guerre (LXX, 6) ; enfin il les mentionne avec d'autres bâtiments (XXXVI, 15, 24). Chez Villehardouin elles sont employées par une nef pour communiquer avec d'autres bâtiments (121, 122), pour une tentative de débarquement (160, 161), pour l'évacuation des Latins résidant à Constantinople (205), pour un engagement naval (218). Il emploie les expressions *la barge de sa nef* (121), *les barges des nés* (218) qui montrent que des *barges* étaient affectées aux nefs et dépendaient d'elles.

D'autres termes désignant des bâtiments, d'un emploi beaucoup moins fréquent, sont particuliers à chacun des deux écrivains.

Chez Robert de Clari *dromon* et *nave* :

Dromon (sorte de croiseurs) se trouve en deux passages du début de l'ouvrage où les dromons sont nommés avec d'autres vaisseaux : dans l'énumération générale des navires de la flotte des croisés : *les rikes nes, les grans dromons et les uissiers a mener les chevax et les galies* (X, 3), et après une lacune :... *dromons et ches rikes nes et tant d'autres vaissiaus* (XIII, 33).

Nave n'apparaît qu'une fois :

Si comme li marchis [Conrad de Montferrat] estoit a Sur, en chele grant kierté qui i estoit, si leur envoia Diex confort que uns markaans i vint, qui amena une *nave* de blé (XXXIV, 46).

C'est sans doute un italianisme, synonyme de *nef markaande*.

Chez Villehardouin *batel*, *salvation* et *galion* :

Batel ne se rencontre qu'au paragraphe 175. Le doge de Venise envoie un *batel* aux barons pour leur faire savoir que les Vénitiens occupent vingt-cinq tours, puis il envoie *en batiaus* à l'armée les chevaux, les palefrois dont il vient de s'emparer. Il s'agit sans doute de bâtiments employés pour la navigation fluviale ou portuaire.

Salvation se trouve dans le passage où les Grecs montent sur des embarcations légères pour se porter au-devant des galées et des barges vénitiennes, qui cherchent à repousser les nefs enflammées, qui dérivent sur la flotte des croisés :

et entroient [les Grecs] es barges et *en salvations*, et traioient as noz (218).

Le sens premier du mot a dû être « canot de sauvetage ». M. Edmond Faral le traduit par « chaloupe ».

Galion n'apparaît qu'une fois :

Et li conseils si fu corz : que l'empereres s'en vint al rivage et s'en entre *en un galion*, et chascuns en tel vaisel com il pot avoir (466).

Le *galion* est apparemment une galée de grandes dimensions. Mais il convient de noter que le mot n'est donné que par les manuscrits du groupe OA. Les autres manuscrits ont d'autres mots : B *une galie*, CE *un chalant*, D *un vaissiel*.

*
* *

L'ensemble de la flotte est désigné par deux termes traduits généralement tous deux par « flotte », *navie* et *estore*, *estoire*.

Les deux termes sont à peu près d'une fréquence égale : Villehardouin a 11 fois *navile*, 13 fois *estoire*. Robert de Clari emploie 24 fois *navie* et 15 fois *estore*, mais si l'on tient compte du fait que *estore* n'est plus employé après le chapitre XLIII, on

a, pour les 43 premiers chapitres, 14 exemples de *navie* contre 15 de *estore*.

Le sens de *navie* est clair, il désigne l'ensemble des navires, la flotte au sens matériel du mot. Ainsi :

Seigneur, nous ferons volentiers markié a vous, si vous troverons assés *navie* pour. c. m. mars, se vous volés (R. Cl., VI, 26).

Quant il eut si sen *navie* perdu, si se desloja, si s'en ala (Id., XXXVII, 22).

et li *naviles* vint par devant le port desci que endroit els (Vill., 163).

Mult fu bien li *navilles* atornez et hordez (Id., 236).

Par contre le sens d'*estore* est plus délicat à préciser. Une remarque nous y aidera : *estore* est fréquemment — au moins chez Robert de Clari — coordonné à un autre terme, soit un nom de navire, soit un nom abstrait :

1° *a*) A *navie*.

Il [le duc de Venise] nous offre a venir avec nous et a tenir *no navie et nostre estore* encore un an a sen coust (R. Cl., XXXIII, 19). — Quant le gent de la vile virrent *chel grant navie et chel grant estore*... (XLII, 2).

coment il puissent avoir *navie et estoire* (Vill., 18).

b) A *vaissel* :

Quant *tous li estores et tout li vaissel* furent tout ensanle, si achesmerent et atornerent leur vaissiaus (R. Cl., XI., 12).

c) A *nes* :

Chil de le vile de Jadres, quant il virrent *ches nes et ches grans estoires* venir, si eurent molt grant peur (R. Cl., XIV, 4).

2° A *grant goie* et à *grant nobleche* :

si que les gens de le vile [Pola] s'en mervellierent trop *de le grant goie et de grant estoire et de le grant nobleche* qu'il demenoient (R. Cl., XIII, 54).

Or jamais *navie* n'apparaît coordonné à un nom de navire tel que *vaissel* ou *nef* ou à des termes abstraits.

De plus, à la différence de *navie*, *estore* est parfois accompagné de qualifications d'ordre esthétique :

Et si disent bien, et ch'estoit voirs, que onques *si biaus estoires ne si rikes* ne fu veus ne assanlés en nule tere, comme il avoit illueques [à Pola] (R. Cl., XIII, 56). — Quant chil de Constantinoble virrent *chel estoire qui si estoit*

belement appareilliés, si l'eswarderent a merveille (Id., XL, 16). — *Mult fu bele cele estoire et riche* (Vill., 49). — Ne onques *plus beles estores* ne parti de nul port (Id., 76). — Et bien testimoigne Joffrois li mareschaus de Champaigne... que onc *si bele chose* ne fu veüe ; et bien sembloit *estoire qui terre deüst conquerre* (Id., 120).

D'une façon générale *estore* désigne, outre les vaisseaux, l'ensemble, à la fois matériel et moral des hommes et des choses. *Estore* a donc un sens nettement plus abstrait que *navie* et correspond, dans une certaine mesure, à notre mot « expédition ».

C'est ce qui résulte de l'étude des exemples que nous n'avons pas encore considérés. Quand Robert de Clari nous montre le duc de Venise ordonnant à la moitié des Vénitiens de se préparer *a aler en l'estoire avec les pelerins* (XI, 5), il entend non pas seulement qu'ils montent sur les navires, mais qu'ils s'incorporent à l'expédition. De même lorsque Alexis est salué par *li haut homme* et par *tous li estores qui lueques estoit* (XXXI, 17), *l'estore* est constitué par les équipages des navires et par les croisés. *Chil de l'estore*, qui contemplent la grandeur de Constantinople (XL, 19), cela signifie, croyons-nous, exactement non « les hommes montés sur les navires », mais « les hommes qui participent à l'expédition ».

Villehardouin emploie à plusieurs reprises *estoire* à propos de la flotte armée et équipée par le comte de Flandre (48, 49, 103, 229). Le texte du paragraphe 48 montre bien que par ce mot il n'entend pas seulement les navires, mais le renfort que cette force va apporter aux croisés :

> En cel termine mut *uns estoires* de Flandres par mer, u ot mult grant plenté de bone gent armee. *De cele estoire* si fu chevetaines Johans de Neele, chastellains de Bruges, et Tyerris, qui fu fils le conte Phelippe de Flandres, et Nicholes de Mailli. Et cil promistrent le conte Baudoin et jurerent sor sains que il iroient par le detroiz de Marroc et assembleroient a l'ost de Venise et a lui, en quelque leu que il oroient dire que il torneroit.

On peut observer chez lui le jeu de *estoire* et de *navile* dans les négociations et discussions qui suivent la prise de possession de Constantinople par Alexis le Jeune. Le nouvel empereur demande aux croisés de ne pas l'abandonner :

> Demoressiez trosque al març, et *je vos alongeroie vostre estoire* de la feste

Sain Michel en un an, et paieroie le costemens as Venisiens, et vos donroie ce que mestiers vos seroit trosque a la Pasque (195).

M. E. Faral traduit justement : « je vous prolongerais [le service de] votre flotte. »

L'empereur continue son discours en montrant que, grâce à ce délai, il sera mieux préparé :

Et je seroie si atornez de navile de aler avec vos ou d'envoier, si con je le vos ai convent (195).

Cette fois il est question de la flotte au sens matériel et M. Faral traduit fort bien : « je serais pourvu de vaisseaux. »

Nous retrouvons *estoire* quelques paragraphes plus loin, lorsque les Vénitiens acceptent la proposition de l'empereur :

en tel maniere que li Venisien rejurerent un an de la feste Sain Michel *a retenir l'estoire* (199).

M. E. Faral traduit de la même façon que plus haut : « continuer [le service de] la flotte. »

Restent évidemment des phrases où la nuance propre d'*estoire* ressort beaucoup moins nettement, ainsi dans les mouvements de la flotte racontés par Robert de Clari (XXXI, 5, 7, 13 ; XLIII, 20), dans l'expression *une des nès de l'estoire* (Vill., 102), dans les deux expressions au premier abord superposables de Robert de Clari :

a) Adont si atirerent tout communaument *leur oirre et leur navie* tout entirement ; si se misent en le mer (XIII, 17).

b) Adont si atirerent *leur estoire et leur oirre*, si se misent en mer (XL, 3).

Cela tient à ce que l'opposition des deux termes n'est pas toujours en évidence, pas plus qu'aujourd'hui celle de *flotte* et d'*expédition navale*.

II. — *Herbergier, logier.*

Pour des militaires en campagne il y a deux façons de passer la nuit (en dehors du plein air, avec ou sans feux de bivouac). Ou bien on utilise les bâtiments existants (maisons, granges, etc.), c'est ce qu'on appelle *cantonner* ; ou bien on transporte

avec soi son abri, sous forme de tentes que l'on installe sur le terrain, c'est ce qu'on appelle *camper*.

Les croisés de la quatrième croisade utilisaient selon les circonstances les deux procédés. Robert de Clari les distingue nettement dans son vocabulaire : il appelle (*se*) *herbergier* ce que nous appelons « cantonner » et *se logier* ce que nous appelons « camper ».

Les deux verbes s'opposent clairement au chapitre X qui raconte le passage des croisés à Venise :

Quant il virrent qu'il ne se pooient mie tout *herbergier en le vile*, si se consellierent entr'aus qu'il *s'iroient logier* en l'isle Saint Nicholai, qui tote estoit enclose de mer, qui estoit a une liwe de Venice. La s'en alerent li pelerin, et drechierent leur tentes et se logierent au miex qu'il peurent (X, 6-11).

Le sens est très clair : les croisés ne peuvent tous « cantonner » dans la ville même de Venise, ils vont donc dresser leurs tentes et « camper » dans une île éloignée d'une lieue.

Les autres exemples de Robert de Clari confirment cette opposition.

1. — *Herbergier*. Le verbe *herbergier* apparaît en un autre passage de son histoire : après avoir occupé Constantinople et couronné empereur Alexis le Jeune, les croisés laissent au palais impérial Pierre de Braichoel avec un détachement, puis ils délibèrent des emplacements qu'ils assigneront au reste de leurs troupes :

Et puis aprés si atirerent li baron comment il *se herbegeroient*, et n'oserent mie manoir du tot *en le chité* pour les Grius qui traïteur estoient ; ains s'en alerent *herbergier* outre le port, par devers le tour de Galatha, et *se herbegierent* illueques tout ensanle *en unes mansions* qui i estoient... Adonques, quant il furent *herbegié*, si prisent consel ensanle et li Franchois et li Venicien... (LV, 4-15).

Le substantif *herberge* désigne le « cantonnement ». Dans les trois exemples qui suivent il s'agit de ces « mansions » occupées par les croisés du côté de la tour de Galata :

Si s'en revinrent arriere en Coustantinoble, si s'en ala li empereres en sen pailais, et li pelerin s'en alerent *a leur herberges* outre le port (LVII, 36) ; [Il s'agit du retour d'Alexis le Jeune et des croisés après leur expédition en Asie Mineure.]

A ches paroles se partirent li baron du palais et s'en revinrent *a leur herberges* (LIX, 2).

Quant li pelerin virent chou, si furent molt corchié et molt dolent, si s'en revinrent ariere d'autre part du port *a leur herbeges* (LXXII, 1-3).

La traduction « campement » proposée pour ce dernier exemple par M. Ph. Lauer dans le glossaire de son édition est donc inexacte.

2. — *Logier*. Nous avons vu dans l'exemple du chapitre X, *se logier* employé pour exprimer l'idée de « camper ». Robert de Clari fait usage du même verbe dans deux autres passages où il est question du même camp de tentes de l'île Saint-Nicolas :

Si comme li pelerin *se furent logié* en l'isle Saint Nicholai, si ala li dux de Venice et li Venicien parler a aus (XI, 16).

Dont si alerent as pelerins la ou il *s'estoient logié* (XII, 23).

Le même sens se retrouve dans les autres passages où figure le verbe :

à propos du campement du roi de Jérusalem sur une éminence du côté d'Acre :

Quant li rois vit qu'il n'i peut entrer [à Tyr], si s'en torna a toute se gent, si s'en ala vers Acre en un toron; la si *se loja* (XXXIV, 41).

à propos des tentes dressées par les croisés au cours de la première prise de Constantinople, avant qu'ils se soient retirés pour cantonner de l'autre côté du port :

Et quant ils vinrent a le chité, si *se logierent* li haut homme et *tendirent leur tentes* devant le palais de Blakerne, qui estoit l'empereeur (XLIV, 24).

(Il est encore question de ces tentes XLIV, 47 et XLIX, 2.)

A propos de la randonnée des Blaques et des Comans :

Il avint que li empereres Henris estoit en ost, et Jehans li Blaks et li Commain si estoient corut en le tere l'empereeur, et *s'estoient logié* bien deus liwes ou mains loins de l'ost l'empereeur (CVI, 5).

Le composé *se deslogier* a le sens de « lever le camp », « décamper ». Robert de Clari l'emploie dans le récit de la

retraite de Saladin qui se voit obligé de lever le siège de Tyr après que les Génois ont réussi à détruire sa flotte :

Quant il eut si sen navie perdu, si *se desloja*, si s'en ala (XXXVII, 23).

Il s'en sert aussi pour les Blaques et les Comans qui lèvent le siège de Salonique après la mort de Johannisse :

Quant se gent et li Commain seurent qu'il fu mors, si *se deslogierent*, si s'en ralerent en le tere (CXVI, 19).

Le substantif *loge* n'est pas le correspondant rigoureux de *logier* comme *herberge* l'est d'*herbergier*. Dans sa description des réjouissances des croisés après la conclusion de l'accord avec les Vénitiens, Robert de Clari applique effectivement le mot aux tentes de l'île Saint-Nicolas (peut être aussi aux baraques qu'ils ont pu édifier).

... Et portoient en son les lanches grans torkes de candeilles *entor les loges et par dedens*, que che sanloit que tote l'os fust esprise (XII, 37).

Mais ailleurs, dans la description des « Jus l'empereeur », *loges* désigne des constructions en bois qui dominent les gradins de l'amphithéâtre et où prennent place l'empereur, l'impératrice et les grands personnages (XC, 8). Ce sont déjà des « loges » au sens que possède le mot dans la langue moderne du théâtre.

*
* *

L'usage de Villehardouin n'est pas identique à celui de Robert de Clari. Sans doute chez lui (*soi*) *logier* a toujours le sens de « camper » :

Et *se logierent* en une ysle que on apelle Saint Nicholas, enz el port (47).

Lors veïssiez [au débarquement devant Zara], maint chevalier et maint serjant issir des nés, et maint bon destrier traire des uissiers et maint riche tré et maint paveillon. Ensi *se loja* l'oz et fu Jadres assegie le jor de la sain Martin (78).

Et Henris li bauz de l'empire vint al quart jor devant Andrenople et *se loja* sor les plus bels prez del munde (432).

Et l'empereres Henris chevalcha tant que il vint a Andrenople et *se loja* defors en la praerie (443).

Et l'empereres *se loja* d'autre part Nichomie en une mult bele praerie, sur un flum, par devers la montaigne, et fist tendre ses trés et ses paveillons (486).

Cf. 56, 85, 108, 112, 158, 169, 355, 394, 428 (2 exemples), 432, 445, 469, 492.

Un seul exemple reste douteux :

Et lors vint la novelle en l'ost des Frans que Johannis *ere logiez a un chastel* qui a nom Rodestui (433).

M. Edmond Faral traduit : « était logé en un château. » Mais on pourrait comprendre qu'il campait auprès du château d'autant plus qu'il *se desloja* à l'arrivée des Français (433).

Se deslogier a toujours le sens de « décamper », « lever le camp » :

Quant Johannis [qui assiège le Dimot] oï que li Franc venoient, si nes ossa attendre, ainz arst ses engins et *se desloja*. Et ensi *se desloja* del Dimot (432).

Cf. 87, 433, 470, 479.

Par contre *herbergier*, s'il peut se traduire quelquefois par « cantonner », s'applique ailleurs au campement. Voici quelques exemples des deux sens :

a) « cantonner » :

[après la prise de Zara] Si *se desloja* li oz et vindrent *herbergier* en la ville (87).

[après la prise de Constantinople] Chacuns *prist ostel* tel cum li plot, et il en i avoit assez. Ensi *se herberja* l'oz des pelerins et des Venitiens (251).

Cf. notamment, 88, 159, 191, 245, 312, 344, 397, 439.

En dehors du sens militaire, Villehardouin emploie le mot au sens de « loger dans une ville », ainsi en parlant du séjour d'Alexis à Vérone :

Si vint a Verone en Lombardie et *herberja* en la ville (70),

et des Latins établis à Constantinople :

tuit li Latin qui *estoient herbergié* dedenz Costantinoble (205) ;

b) « camper » :

Et quant ce vit l'emperere Alexis, si fist la soe ost issir de Costantinople,

si *se herberja* sor l'autre rive d'autre part endroit els, si fist tendre ses paveillons, por ce que cel ne peüssent prendre terre par force sor lui (137).

Ensi *se herbergierent* devant les murs et devant les tors, prés de lor vaissials. Li cuens Baudoins de Flandres et de Hennaut *se herberja* es vermeilles tentes l'empereor Morchufle... Ensi fu l'oz *herbergie* com vos avez oï (245).

Et chevaucha [Boniface de Montferrat] tant que il vint vers Messinople, sor le flum, et enchi *se herberja*, et si fist tendre ses trés et ses paveillons (275).

Et chevauça [l'empereur Henri] tant que il vint a Andrenople, et *se herberja* es prez devant la ville (490).

Cf. notamment 135, 136, 181, 241, 244, 280, 310, 374, 435.

On trouve *se herbergier* alternant avec *se logier*. Lors de la première attaque de Constantinople les Français campent au voisinage de la ville ; Villehardouin emploie *se herberger*.

Lors fu li conseils des barons telx que il *se hebergeroient* entre le palais de Blaquerne et le chastel Buimont, qui ere une abaïe close de murs. Et lors furent tendu li tref et li paveillon, et bien fu fiere chose a regarder (164).

Parmi les chevaliers Pierre de Brachuel se distingue particulièrement, du fait que sa tente est la plus proche de la porte du palais de Blaquerne. Villehardouin emploie dans ce passage le verbe *logier* :

...en ot Pierres de Brachuel plus le pris que nus, por ce que il ere prés *logiez* et plus sovent i avint (169).

Dans son récit de la campagne de l'empereur Henri en Thrace, Villehardouin fait usage de *logier* et de *herbergier* dans des phrases absolument parallèles où il s'agit de campement aux abords des villes :

Et l'empereres vint a tote s'ost, et *se loja devant la ville* [Veroi], et la trova garnie de blez et de viandes et d'autres biens... Lors se parti de cele cité a toz ses gaaiens [il a consciencieusement pillé non la ville, mais les environs] et chevaucha a une altre cité loing d'iqui a une jornee, que on apele Blisme... Et il la trova garnie de toz biens, et *se herberja devant* (445).

Villehardouin emploie donc, comme Robert de Clari, *se logier* uniquement au sens de « camper ». Mais tandis que Robert de Clari ne connaît *herbergier* qu'au sens de « canton-

ner », Villehardouin en fait un usage beaucoup plus large et l'applique à toute façon de se loger.

III. — *Maison, mansion, ostel.*

Maison a le sens qu'il a gardé encore aujourd'hui.

Chez Robert de Clari le mot s'applique à la maison de la veuve ou « Kyrsac » se réfugie (XXI, 54, 65, 69, 76, 84), à celle du tavernier où « Andromes » tente de se dissimuler (XXV, 36, 38), à celles de Constantinople sur lesquelles les habitants montent pour voir arriver la flotte des croisés (XLII, 4), à celles dont les Vénitiens prennent le bois (LXIX, 8), à celle de la veuve que répare le saint homme (LXXXIII, 8). Quand le chroniqueur veut décrire le caractère nomade des Cumans, il note : *ne n'ont borde ne maison* (LXV, 13).

Deux emplois particuliers sont à signaler chez lui :

1° Le sens de « maison religieuse », « succursale » :

Et si y fu li abbes de Los en Flandres, qui estoit de maisons de l'ordre de Chistiax (I, 27).

2° L'expression *en maison*, au sens de « chez moi » (XXV, 67), qui est un picardisme. Encore aujourd'hui les patois picards ignorent la préposition *chez*.

Villehardouin emploie toujours le mot au sens moderne pour désigner les maisons brûlées dans l'incendie de Constantinople (247), la maison occupée par l'empereur Alexis à Messinople (271), les *riches maisons* détruites par Johannisse, roi des Blaques, à Philippopolis (401).

La forme *mansion* ne se rencontre que chez Robert de Clari. Elle a le sens de « pièces d'un édifice » et désigne les pièces innombrables du palais de Boucolion :

Il avoit bien dedens chu palais, que li marchis tenoit, chinc chens *mansions*, qui toutes tenoient l'une a l'autre et estoient totes faites a ore musike (LXXXII, 6).

Et si i avoit bien deus chens *mansions*, ou trois chens, qui toutes tenoient ensement l'une a l'autre et estoient toutes faites a ore musike (LXXXIII, 33).

En un passage *mansion* semble avoir le même sens que *mai-*

son. Il s'agit des bâtiments où les croisés vont cantonner en face de Constantinople, près de la tour de Galata :

Et se herbegierent illueques tout ensanle *en unes mansions* qui i estoient (LV, 9-10).

*
* *

Les exemples d'*ostel* chez Robert de Clari sont massés en deux passages. Dans les deux le mot se rapporte aux logements occupés par les croisés après la deuxième prise de Constantinople :

Et puis aprés fist on crier par l'ost que nus ne *presist ostel* devant la que on aroit atiré comment on les prenderoit... [Li haut homme] prisent consel entr'aus... que *il prenderoient les meilleurs ostex de le vile*... Si envoierent saisir tous les melleurs *ostex* et les plus rikes de le vile (LXXX, 9-20).

Et quant il furent revenu [après la campagne de l'empereur Baudouin], si n'en i eut onques nul qui seust rassener *a sen ostel*, car *li ostel* dont il estoient parti ne leur estoient mie demoré, pour chou que on avoit le chité partie, et leur maisnies *avoient pris leur ostex* ailleurs en le chité, si que il leur couvenoit *querre leur ostex* en sus de chiax dont il estoient parti bien une liwe ou deus (CV, 24-34).

Les exemples de Villehardouin sont plus dispersés, mais ont le même sens.

Logement des croisés à Zara :

Lors furent *li ostel* departi a chascun endroit soi tel com il afferi (87).

Et assemblerent li baron et li dux de Venise en un palais ou li dux ere *a ostel* (91).

Ensi s'en alerent a *l'ostel* le duc (98).

Logement des croisés à Constantinople après la première prise de la ville :

Un jor vint [l'empereur Alexis le Jeune] as barons priveement *en l'ostel le conte Baudoin de Flandres et de Hennaut* (194).

Après la seconde prise de la ville :

Chascuns *prist ostel* tel cum lui plot, et il en i avoit assez (251).

Et a cel jor qui pris fu, assemblerent a un rich palais, ou li dux de Venise ere *a ostel* (259).

A l'armée des croisés devant Andrinople :

Ensi s'en revindrent en l'ost, et furent mandé li baron *en l'ostel l'empereor Baudoin* (356).

L'armée est campée devant la ville. L'*ostel l'empereor Baudoin* peut être soit son pavillon, soit une maison dans la campagne.

Lors de la défaite de l'armée des croisés devant Andrinople sous les coups des Blaques et des Comans et de la déroute qui s'ensuit :

Li plusor furent si esfreé que il fuioient par devant als trosque *enz es paveillons et enz es hostiels* (363).

Hostiels, terme abstrait, est associé ici à *paveillons*, terme concret, comme un peu plus loin *herberge* à *paveillon* :

Et chascuns fust armez de ses armes et se tenist quoi *en sa herberge et en son paveillon* (365).

Il ressort de ces exemples que *ostel* a une valeur abstraite par rapport à *maison* ou à *paveillon* et marque l'usage qui est fait de ces constructions. Il correspond dans une certaine mesure au français moderne *logement*, en particulier dans une expression telle que *billet de logement*.

IV. — *Cité* et *ville*.

Dans tout le cours des deux textes, la même ville, qu'il s'agisse de Constantinople ou de la plus humble bourgade de Thrace est désignée tantôt sous le nom de *ville*, tantôt sous celui de *cité*. Voici quelques exemples de cette alternance, où les deux mots se rencontrent à peu de lignes d'intervalle :

Constantinople :

Si prisent conseil ensanle et li Franchois et li Venicien que il feroient abatre cinquante toises des murs *de le vile*, car il doutoient que chil *de le chité* ne revelaissent encontre aus (R. Cl., LV, 15-18).

Et nus *de la cité* n'issi fors encontre als : et fu mult grant merveille, que por un qu'il estoient en l'ost estoient il .cc. *en la ville* (Vill., 163).

SALONIQUE :

Si va Jehans li Blaks et chil Commain, si assient il Salenike, si font drechier leur engiens pour assalir *a le chité* ; et le femme le marchis estoit remese *en le chité*, et chevaliers et autres gens avec lui qui *le vile* desfendoient (R. Cl., CXVI, 7-10).

VEROI [Beroë] :

Cum cil *de la cité* virent l'ost de l'empereor venir, si s'enfuirent es montaignes et guerpirent *la cité*. Et l'empereres vint a tote s'ost, et se loja *devant la ville* (Vill., 445).

Ce n'est donc pas du point de vue de la différence d'importance ou de situation de l'agglomération qu'il convient de chercher la différence des deux mots.

Quelques observations nous y aideront :

1° C'est *cité* que l'écrivain emploie par opposition à *chastel* et à *terre : leur tere et leur chités* (R. Cl., CVII, 26), *les chités et les castiax* (*Id.*, LVII, 4 ; XCIX, 24, 30), *vint chités et bien quarante castiax* (*Id.*, LVII, 14), *et les citez et li chastel* (Vill., 386), *totes les citez et les chastiaux de la terre* (*Id.*, 391), *aucuns chastels ou aucune cité* (*Id.*, 418), *et abatirent les citez et les chastiax* (*Id.*, 419), *tint li chastel et totes les citez* (*Id.*, 420), *lor chastiaus et lor citez* (*Id.*, 422).

2° *Cité* est employé chaque fois qu'il s'agit d'annoncer, de présenter une nouvelle ville qui va être introduite dans le récit. Les formules de présentation se réduisent d'ailleurs à un petit nombre de types.

Robert de Clari n'en connaît qu'un, il annonce l'existence d'une *cité* ou l'arrivée à une *cité*, puis en donne le nom dans une sorte de parenthèse :

Il a *une chité* prés de chi, Jadres a a non (paroles du doge de Venise, XIII, 6). — Adont si alerent tant qu'il vinrent *a une chité*. Poles avoit a non (XIII, 46), cf. LXVI, 8 (la Filée), CI, 6 (Andernople), CIII, 4 (le Blanche).

Villehardouin en emploie trois :

a) Le plus usuel est identique à celui de Robert de Clari, avec cette différence que le nom de la cité est donné dans une subordonnée relative :

trosque a *une cité* sor mer que a nom Ancone (70). — Nigre si est

une mult bone vsle et une mult bone citez que on appelle Nigrepont (123). Cf. 266 (Messinople), 267 (le Curlot), 269 (Nequise), 301 (l'Arthe), 310 (Avie), 312 (Nichomie), 330 (Corone), 322 (l'Andremite), 330 (la Chalemate), 337 (le Churlot), 344 (Nequise), 366 (Rodestoch), 369 (Panfile), 373 (Carcople), 392 (la Serre), 397 (la Panfile), 402 (la Rousse), 403 (Archadiople), 417 (Panedor), 420 (Nature), 444 (Veroi), 445 (Blisme), 451 (la Ferme), 452 (l'Aquilo).

La même construction se trouve avec *chastel*, avec *terre*, jamais avec *ville* :

un chastel qui ot a nom Cristople (280), *un chastel* que on apelle Palorme (319), *une terre* qui Equise est apellee (454), *une terre*... que on apelle la Moree (327).

b) Le nom de la ville est donné et le mot *cité* est apposé :

L'Espigal, *une cité* qui sor mer siet (305) ; de Corinthe et de Naples ; II. *citez* qui sor mer sient, des plus fors desoz ciel (301) ; Naples et Corinthe, II. des plus forz *citez* dou monde (324).

c) Le nom de la ville est suivi d'une subordonnée relative contenant le mot *cité* :

Jadres en Esclavonie qui est une des plus forz *citez* del munde (63), Andrenople qui ere mult bone *citez* et riche (269), la Serre qui ere *une citez* forz et riche (280) ; Lupaire qui ere une des meillors *citez* de la terre (320).

Même construction avec *chastel* :

le Pumenienor, qui ere mult forz *chastiaus* (320).

Si l'on ne trouve pas *cité* avec certaines villes, telles que Venise ou Durazzo, c'est qu'elles ne sont pas présentées au lecteur.

3° C'est toujours *cité*, jamais *ville*, qu'on trouve dans la formule *la cité de...*, très fréquente chez Villehardouin :

la *cité* de l'Espegal (319), la *cité* d'Avie (321). Cf. 328 (Mouton), 339 (Archadiople), 343 (le Churlot), 344 (Archadiopo), 374 et 375 (Rodestoch), 390 et 403 (Naples et Visoi), 410 (Rodestoch), 413 (Naples), 415 (Rodestoch), 417 (Arecloie), 418 (Daïn, le Churlot), 421 (Visoi), 427 (Salembrie), 428 (Visoi), 449 (le Dimot), 457 (Aines, Aaimes), 497 (Andrenople), 496 (la Capesale, Messinople), 497 (Andrenople).

Ici encore, même construction avec *chastel* et *terre* :

Al chastel de Nequise (349), *au chastel* de Stanemac (400), *la terre* de Surie (325), *la terre* de la Moree (329).

Dans ces formules *ville* n'apparaît jamais. En revanche en dehors de ces formules *ville* apparaît très fréquemment sous la plume de l'écrivain, en concurrence d'ailleurs avec *cité*.

Ville a d'ailleurs ses emplois spéciaux pour désigner une agglomération qui ne constitue pas une *cité*, ainsi la *juerie* de Constantinople :

la juerie que l'on apelle l'Estanor, ou il avoit mult bone *ville* et mult riche (Vill., 159).

C'est le cas en particulier pour l'expression *la vile hors*, qui désigne chez Robert de Clari une agglomération située en dehors des murs de la *cité*, ce que nous appelons un « faubourg ».

ne je ne cuit mie, par le mien ensient, que mes hons conterres peust nombrer mie toutes les abeïes *de le chité*, tant en i avoit il, que de moines que de nonnains, estre les autres moustiers *de le vile hors* (XCII, 33, dans la description de Constantinople).

Quant li empereres fu revenus et li baron qui avec lui alerent et il eurent conquis grant partie de le tere et bien *soisante chités, estre les castiaus et les viles hors* (CVII, 4).

Chez Villehardouin « faubourg » se dit simplement *borc*. Au chapitre 399, il raconte comment Renier de Trit, qui occupe Philippopolis, se voit menacé par la défection d'une partie des habitants, les « popelicans », manichéens déportés dans cette ville, qui se rendent à Johannisse, le roi des Blaques, et veulent lui livrer la ville :

Quant Renier de Trit les ot, *qui estoit en la ville*, si dota que il ne le rendissent a Johanisse : ensi que *s'en issi* a tant de gent com il ot, et s'esmut a une jornee, et *vint par un des bors de la vile*, ou li popelican erent a estage qui erent rendu a Johanisse ; si mist le feuec *ou borc* et en art grant part (400).

Il y a toutefois quelque imprécision de vocabulaire lorsqu'il s'agit de désigner l'agglomération située au pied d'un château. Au chapitre 439 Villehardouin oppose la *ville* au *château* de l'Estanemac :

Et lors se herbergierent li baron *en une mult bone ville* qui estoit *al pié del chastel* et qui tenoit adés assiegé le chastel (439).

Pour la Serre [Serrès] *la cité* semble comprendre le *borc* et le *chastel*. Après la prise du *borc* par Johannisse les combattants se réfugient dans le *chastel* :

En icel termine avint que Johannis li rois de Blakie et de Bougrie chevaucha sor le marchis a totes ses hoz *a une cité que on appelle la Serre*... Et Johannis li rois de Blakie les assist. N'i ot gaires sis quant ot pris *lo borc* per force ; et al *borc* prendre lor avint mult granz domages : que Hugues de Colemi i fu morz, si fu feruz par mi l'oil (392). — Et quant cil fum orz... si furent li autre mul esfreé, si se traistrent *el chastel* qui mult estoit forz. Et Johannis les assist et dreça ses perrieres (393).

Mais un peu plus loin, pour la même ville, Villehardouin distingue *le chastel* et *la cité* :

Et Johannis fist abatre *le chastel et la cité* (394).

Il reste cependant possible que le *borc* ne désigne pas l'ensemble de la ville, mais seulement un faubourg voisin du château.

Cité apparaît donc d'une façon générale comme le terme générique, quasi officiel. *Ville* est davantage le mot usuel, familier, pouvant dans certains cas, s'appliquer à des agglomérations qui ne constituent pas une *cité*.

V. — *Porte* et *huis*.

Porte s'emploie constamment pour les portes des villes : Constantinople : R. Cl., XXXIII, 55, 57, 70 ; XLIV, 56, 57 ; LII, 3 ; LXXVIII, 5, 8, 11, 14 ; LXXXVIII, 2, 3 ; LXXXIX, 2 (3 exemples), 4, 17 ; Vill., 161 (2 exemples), 166, 169 (3 exemples), 177, 185 (2 exemples), 190, 243, 246 (2 exemples), 461 ; — Archadiople : Vill., 338 ; — Andrinople : Vill., 350, 351, 362 ; — la Rousse : Vill., 406 ; — Equise : Vill., 463.

Villehardouin emploie ce mot en parlant des portes du palais de Blaquerne, mais celles-ci donnent directement sur l'extérieur de la ville :

Ensi que descendirent *a la porte* et entrerent el palais (212).

Et li message s'en tornent, et vienent *a la porte*, et montent sor lor chevaus. Quant il furent *defors la torte*, n'i ot celui qui ne fust mult liez (216).

Grant partie des hals hommes de Grece guenchirent *vers la torte* de Blaquerne (244).

Reste un exemple de Robert de Clari où il semble s'agir des portes d'un palais impérial (il ne dit pas lequel) donnant sur la ville : « Andromes », après avoir échoué dans son attentat contre « Kyrsac », *s'en revint arriere eu palais, tant qu'il dist a se gent qu'il alaissent fremer les portes du palais* (XXIII, 14).

Quant à *huis*, il désigne la porte d'une maison (R. Cl., XXI, 66), le vantail d'une poterne (R. Cl., LXXV, 13), la porte qui donne accès à l'intérieur des colonnes du forum de Théodose (R. Cl., XCII, 7), la porte des transports de chevaux appelés *huissiers* (R. Cl., XLIII, 17), la porte de la chapelle du palais (Vill., 259). Robert de Clari emploie *huis* en parlant des portes de Sainte-Sophie (LXXXV, 13), la grande porte de l'église étant appelée *le grant huis du moustier* (LXXXV, 34).

VI. — *Clore* et *fermer*.

Clore se trouve chez Villehardouin au sens d' « entourer », dans la caractérisation du « chastel Buimont », « qui ere une abaïe *close* de murs » (164), et dans la description sommaire de la presqu'île d'Equise (Cyzique) :

Et chevauchierent trosque a une terre qui Equise est apellee, que la mer *clooit* tote, fors que une part (454).

Robert de Clari, qui n'emploie pas *clore*, connaît le composé *enclore* dans ce même sens :

l'isle Saint Nicholai, qui tote estoit *enclose* de mer (X, 8),

et comme terme militaire :

Quant li Franchois se virrent si *enclos* a le reonde de ches batailles, si en furent molt espoenté et ordenerent dont leur batalles (XLIV, 66),

qu'il ne fussent *enclos* ne assali des autres batailles qui entor l'ost estoient (XLVI, 7).

Le concept de « fermer » est rendu par *fermer* (*fremer*), qu'il s'agisse de *portes* (R. Cl., XXIII, 14 ; XXXIII, 56, 70 ;

Vill., 406), d'*huis* (Vill., 259) ou du *port* de Constantinople barré à l'aide d'une chaîne de fer :

Or estoit li pors de Constantinoble molt bien *fremés* d'une molt grosse caaine de fer (R. Cl., XLIII, 35).

Fermer a en outre chez Villehardouin deux autres sens :

1e « fortifier » (319, 449, 455, 456, 460 — 2 exemples — 463, 464, 480). *Refermer* s'emploie lorsqu'il s'agit de fortifications abandonnées que l'on remet en état (312, 454, 456, 495).

2e Le sens intransitif d' « être attaché » :

De nostres barons fu tel li conseils que il se hebergeroient sor le port devant la tor de Galathas ou la caiene fermoit qui movoit de Costantinoble (159).

Appendice.

On a remarqué que chez Robert de Clari *estore* ne figure plus à partir du chapitre XLIII alors que *navie* continue à être employé. De même *vaissel* disparaît à partir du chapitre XLIV. Dans le même texte *cité* n'est employé pour Constantinople qu'à partir du chapitre XLI et surtout du chapitre XLIII, comme le montre le relevé suivant :

	XXII à XL	XLI à XLIII	XLIII à la fin
cité	0	1	57
ville	13	4	20

Des faits analogues s'observent dans la répartition des mots qui désignent les croisés. On a :

	I-XLIII	XLIV à la fin
croisé	19	0
pelerin	22	26
Franchois	0	51

Pelerin se rencontre d'un bout à l'autre de l'ouvrage. Mais *croisié* ne se trouve que jusqu'au chapitre XLII et *Franchois* qu'à partir du chapitre XLIV.

Si nous considérons le récit de Robert de Clari, nous constatons que c'est au chapitre XXXIX que, après une digression de six chapitres sur le marquis Conrad de Montferrat, l'historien reprend la relation de l'attaque de Constantinople par les croisés. Les chapitres XLI à XLIV racontent le début de cette attaque. Il est permis de supposer que Robert de Clari a interrompu quelque temps le cours de sa narration et l'a repris avec quelques changements dans son vocabulaire.

G. Gougenheim.

LES SCÈNES DE TAVERNE
ET LES COMPTES DU TAVERNIER
DANS LE *JEU DE SAINT NICOLAS* DE JEAN BODEL

[Les scènes de taverne et les comptes du tavernier dans le *Jeu de saint Nicolas* de Jean Bodel ne cessent pas d'exercer la sagacité des éditeurs et des commentateurs : nous avons reçu dans le même temps deux essais d'interprétation de ces scènes (l'un de M. Lucien Foulet, l'autre de M. C. Foulon) qui s'accordent assez souvent sans se recouvrir complètement : accord et différences nous ont paru assez intéressants pour que nous nous soyons résolus à publier les deux notes. Pour en faciliter l'intelligence, nous reproduisons ci-dessous, d'après l'édition du *Jeu de saint Nicolas* que M. Alfred Jeanroy a publiée dans la collection des *Classiques français du moyen âge*, le texte des trois passages considérés.

1° — Scène IV : *Le tavernier, Auberon.*

LI TAVRENIERS.

Chaiens fait bon disner, chaiens !
Chi a caut pain et caus herens,
Et vin d'Aucheurre a plain tonnel.

AUBERONS.

A ! saint Beneoit, vostre anel
Me laissiés encontrer souvent !

AUBERONS AU TAVRENIER.

Que vent on chaiens ?

LI TAVRENIERS.

C'on i vent ?
Amis, un vin qui point ne file.

AUBERONS.

A conbien ?

LI TAVRENIERS.

Au ban de le vile.
Je n'en serai a nul fourfait
Ne du vendre ne du mestrait.
Seés vous cha en ceste achinte.

AUBERONS.

Ostes, mais sachiés une pinte,
Si buverai tout en estant ;
N'ai cure de demourer tant.
De moi couvient prendre conroi.

LI TAVRENIERS.

A cui iés tu ?

AUBERONS.

Je sui au roy ;
Si port son seel et son brief.

LI TAVRENIERS.

Tien, chis te montera ou chief ;
Boi bien, li mieudres est au fons.

AUBERONS, *après avoir bu.*

Chis hanas n'est mie parfons,
Il fust bons a vin assaier.
Dites, combien doi je paier ?
Je faç que faus, qui tant demeure.

LI TAVRENIERS.

Paie denier et a l'autre eure
Aras le pinte pour maaille ;
C'est a douze deniers sans faille ;
Paie un denier ou boi encore.

AUBERONS.

Mais le maille prenderés ore
Et au revenir le denier.

LI TAVRENIERS.

Veus tu faire ja le panier ?
Au mains me dois tu trois partis.
Ains que de chi soies partis,
Sarai bien a coi m'en tenrai.

AUBERONS.

Ostes, mais quant je revenrai
S'arés un denier pour le pinte.

LI TAVRENIERS.

Par foi ! c'ert a candoille estinte ;
Pour noient te pués travillier.

AUBERONS.

Ne me puis a vous awillier,
S'une maaille en deus ne caup.

Scène V : *Les mêmes, Cliquet.*

CLIKÉS.

Qui veut un parti a che caup,
Pour esbanïer, petit gieu ?

LI TAVRENIERS.

Avés oï, sire courlieu ?
Alés euwillier vostre affaire

AUBERONS.

Soit pour un parti, a pais faire !

CLIKÉS.

Pour un ? Mais pour canques tu dois.

AUBERONS.

Or fai dont dire l'oste anchois.

CLIKÉS.

Che ne seroit mie fourfais.
Dites, ostes, en' est il pais ?

LI TAVRENIERS.

Oïl, anchois que nus s'en tourt.

AUBERONS.

Giete as plus poins, sans papetourt.

CLIKÉS, *jetant ses dés.*

Il s'en vont, n'en ai nul assis.

AUBERONS.

Par foi ! tu n'as ne cinc ne sis ;
Ains i a ternes et un as.

CLIKÉS.

Che ne sont que set poins, élas !
Con par sui mesqueans a des !

AUBERONS.

Toutes eures giet jou aprés,
Biaus dous amis, coi que tu aies,
Tu n'en goutas et si le paies :
J'ai quaernes, le plus mal gieu.

CLIKÉS.

Honnis soient tout li courlieu ;
Car tous jours sont il a le fuite.

AUBERONS,

Biaus ostes, chis vassaus m'acuite ;
Il me dist lait, mais nequedent.
il s'en va

LI TAVRENIERS.

Va, va, mar vit li piés le dent.

2° — Scène XIX : *Pincedé, Raoulet, le tavernier, Cliquet.*

CLIKÉS.

Or cha, Pinchedé, willecomme !
Aussi estoie je tous seus.

PINCEDÉS.

Certes, Cliquet, entre nous deus
Avons mainte fois but ensanle.

CLIKÉS.

Pinchedé, du vin que te sanle ?
G'i ai ja descarquiet me ware.

PINCEDÉS.

Tant qu'il soit deseure le bare
Ne quier ja mais passer le voie.

CLIKÉS.

Bevons un denier, toute voie.
Saque nous demi lot, Caignet !

CAIGNÉS, *au tavernier.*

Sire, car contés a Cliquet,
Ains qu'il commenç nouvel escot.

LI TAVRENIERS.

Cliquet, tu devoies un lot
Et puis un denier de ton gieu,
Et trois partis pour le courlieu :
Che sont cinc deniers, poi s'en faut.

CLIKÉS.

Cinc denier soient, ne m'en chaut.
Ainc ostes ne me trouva dur.

LI TAVRENIERS.

Caignet, or le sache tout pur
Pour Pinchedé qui venus est.

CAIGNÉS.

Par foi ! Chi a povre conquest,
Car nous n'i gaaignerons waires.

CLIKÉS.

Caignet, honnis soit or vos traires
Et qui si faussement le sake !
Que quiert si souvent a saint Jake
Hons qui le gent escorche et poile ?

PINCEDÉS.

Aportés nous de le candoille,
Se tant de bien faire savés !

CAIGNÉS, *apportant une chandelle.*

Or tost ! en le paume l'avés.
Tenés, or i a deus deniers.

[CLIKÉS].

Au conter n'iés tu point laniers,
N'au mesconter, s'on te veut croire.

PINCEDÉS.

Verse, Cliquet, si me fai boire !
Pour poi li levre ne me fent.

CLIKÉS.

Be ! boi assés ! qui te deffent ?
Boi, de par Dieu ! Bon preu te fache !

PINCEDÉS.

Diex ! quel vin ! Plus est frois que glache.
Boi, Cliquet ! Chi a bon couvent.
Li ostes ne set que il vent ;
A seize fust il hors anchois.

CLIKÉS.

Santissiés pour le marc dou cois
Et pour son geugon qui la seme.

PINCEDÉS.

Voire, et qui maint bignon li teme

Quant il trait le bai sans le marc.

CAIGNET.

Cliquet, foi que tu dois saint Marc,
Taisiés vous ent, n'en parlés mais !

[CLIKÉS].

Mais bevons en bien et en pais,
Nous avons encor vin el pot
De no premerain demi lot,
S'avons de le candoille ardant.

3° — Scène XX : *les mêmes*.

[CLIKÉS].

Biaus ostes, preste me une onzainne,
Si devrai dis et set par tout.

LI TAVRENIERS.

Tu mesprens.

[CLIKÉS].

De conbien ?

LI TAVRENIERS.

De mout ;
S'ai paour qu'il ne t'en meskieche.

[CLIKÉS].

Or contés dont chascune pieche.

LI TAVRENIERS.

Ten premier lot, che furent troi.

[CLIKÉS].

Hé ! voire.

LI TAVRENIERS.

Et puis un de l'otroi
Et les troi partis de la perte :
Sanle vous che raison aperte ?

[CLIKÉS].

Che sont cinc, se je voeil encore,
Et onze m'en presterés ore :
Dis et set sont. Vient bien chis [contes ?

Voici maintenant les notes de nos deux collaborateurs. — *Réd.*]

A

LES SCÈNES DE TAVERNE DANS LE *Jeu de saint Nicolas*.

Le *Jeu de saint Nicolas* est une des œuvres les plus originales que le XIII^e^ siècle nous ait laissées. C'est le premier exemple dans notre littérature de ce mélange du sacré et du profane qu'on retrouvera dans tant d'œuvres dramatiques du XIV^e^ et du XV^e^ siècle, et il n'est pas de « miracles » ou de « mystères » qui aient fondu les deux éléments avec un art si sûr, aucun qui ait fait parler tantôt les anges du Paradis, tantôt des malandrins de grande ville et des piliers de taverne avec un sentiment plus juste de la différence des tons. Et pour qui s'intéresse à la langue du moyen âge, peu de textes de cette époque offrent un tel attrait. C'est qu'ici nous avons affaire à cette chose si rare dans la littérature du XII^e^ et du XIII^e^ siècle, la

langue familière des Français d'autrefois. Ce n'est pas une langue vulgaire. Tavernier et larrons n'ont pas à exprimer des pensées très élevées, mais il n'y a nul doute qu'ils ne nous révèlent leur médiocre conception de la vie en des paroles qui pourraient être mises dans la bouche des bourgeois les plus cultivés d'Arras. Cette langue familière, que nous croyons parfois entrevoir ailleurs derrière le brillant style des œuvres littéraires de leurs contemporains, nous la tenons là dégagée de tout voile qui l'obscurcisse. Mais les points de comparaison manquent. Nous n'avons que trois ou quatre œuvres, de courte étendue toutes, où nous puissions entendre ainsi l'écho de la langue de la conversation. De là les difficultés qu'elles présentent à qui veut les entendre parfaitement. Nous ne sommes suffisamment renseignés ni sur les allusions favorites des gens de l'époque, ni sur les proverbes qui passent de bouche en bouche, ni sur les humbles tournures qui servent à exprimer les mille petits faits de la vie courante, ni sur les plaisanteries que les contemporains comprennent à demi mot, ni sur l'argot que tout le monde n'emploie pas mais que peu de gens ignorent tout à fait. La *Queste del Graal*, une des belles et grandes œuvres de l'époque, est écrite dans une langue limpide. Le *Jeu de saint Nicolas* se laisse aborder plus difficilement.

Bien des érudits se sont attachés à en éclairer la langue. Il suffit de citer les noms de A. Guesnon, de A. Schulze, de F. Semrau, de M. A. Jeanroy. Leurs travaux ont beaucoup fait pour élucider les obscurités de ce texte parfois ardu, dégager les intentions de l'auteur, mettre en lumière les effets qu'il recherche. Des travaux plus récents ont cherché à compléter la tâche et à lever les dernières difficultés. M. Ch. A. Knudson [1] a interprété les trois parties de dés qui se jouent dans la pièce et tantôt s'appuyant sur ses prédécesseurs, tantôt et surtout y allant du sien, il a expliqué excellemment ces querelles de joueurs de cabarets et nous en a fait goûter ainsi toute la saveur : on lui doit, en particulier, une très claire exposition d'une partie de « hasard » qui avait jusqu'à lui fort intrigué les critiques. De son côté, M. M. Dubois [2] s'est attaqué aux

1. « *Hasard* » *et les autres jeux de dés dans le* Jeu de saint Nicolas, *Romania*, LXIII, 1937, p. 248-53.

2. *Sur un passage obscur du* Jeu de saint Nicolas, *Romania*, LV, 1929, p. 256-58.

passages en argot et il a réussi à nous redonner le sens de presque tous les mots qui composent ce vocabulaire spécial. C'est une surprise de voir surgir devant nous, à tant de siècles en arrière, un parler argotique dont on avait longtemps nié la possibilité même. Reste à expliquer le détail des comptes que présente le tavernier, un maître homme, à ses tapageurs de clients. On a tourné et retourné ces comptes plus d'une fois sans parvenir à y voir très clair. Sont-ils « volontairement boiteux » (Jeanroy), ou y a-t-il quelque chose qui nous échappe dans ces « additions » si souvent reprises et si souvent contestées ? Deux autres érudits, M. C. E. Cousins [1] et Mme Grace Frank [2] ont réexaminé récemment ces menus et passionnants problèmes et se sont appliqués à les résoudre, mais à notre avis ils ont été moins heureux que M. Knudson. Nous voudrions, à notre tour, traiter la question et en proposer une solution que nous croyons plus juste.

I

Le courrier Auberon est pressé, mais il a soif. Il entre donc dans une taverne, commande une pinte de vin et la boit, debout. Son hanap vidé, il faut payer. Combien, voilà la question ? Le tavernier l'a assuré déjà qu'il vendait son vin au tarif de la ville, et maintenant il précise :

> Paie denier et a l'autre eure
> aras le pinte pour maaille ;
> c'est a douze deniers sans faille ;
> paie un denier ou boi encore. 274-77.

Il est curieux que ces vers aient arrêté plus d'un commentateur. Ils sont très clairs. Qu'Auberon paie un denier, c'est-à-dire 2 mailles, et à sa prochaine visite il aura une pinte pour une maille. Cela signifie que, quand il aura bu deux pintes, il

1. *Tavern Bills in the* Jeu de saint Nicolas, *Zeitschrift für romanische Philologie*, LVI, 1936, p. 85-93. Voir aussi de M. Cousins : *Deux parties de dés dans le* Jeu de saint Nicolas, *Romania*, LVII, 1931, p. 436-37.

2. *Wine Reckonings in Bodel's* Jeu de saint Nicolas, *Modern Language Notes*, 1935, p. 9-13.

devra 3 mailles en tout. Le prix de la pinte est donc d'une maille et demie. Mais la maille est la plus petite monnaie de l'époque. Impossible de payer « en espèces » une maille et demie. Que faire ? Client et tavernier ont chacun leur solution. Le tavernier propose ou que Auberon paie pour le moment un denier, c'est-à-dire une demi-maille de plus qu'il ne doit, quitte à recevoir plus tard une pinte pour une maille, c'est-à-dire pour les deux tiers de sa valeur, ou qu'il boive sur-le-champ une autre pinte, ce qui portera son compte à 3 mailles. En effet, rien de plus facile que de payer 3 mailles [1]. Mais Auberon n'entend pas de cette oreille. Il ne se fie pas au tavernier, pas plus que le tavernier ne s'est fié à lui, et peut-être ont-ils raison tous les deux. Il propose donc de son côté de payer une maille maintenant, quitte à donner un denier plus tard pour une nouvelle pinte. Au tour du tavernier de faire la sourde oreille : le courrier fera bien de s'exécuter, ou qu'il se prépare à laisser une partie de ses vêtements en gage. On ne sait pas comment la querelle aurait fini, si un certain Cliquet n'était intervenu juste à temps. Nous le retrouverons.

Où voit-on une difficulté jusqu'ici ? Sans doute certains commentateurs sont surpris d'une telle âpreté pour un pauvre enjeu d'une demi-maille. Mais c'est un point de vue de grand seigneur du XX^e^ siècle. Le numéraire, on l'oublie ici, était rare au moyen âge et avait un pouvoir d'achat bien autrement considérable que notre papier-monnaie d'aujourd'hui. Aussi avait-on souvent de la peine à obtenir la monnaie de sa pièce. Les lettres de rémission du XIV^e^ et du XV^e^ siècle sont pleines de querelles de tavernes qui n'ont pas d'autre cause. Il en était déjà de même au XIII^e^ siècle, et plus on remonte haut dans le passé, plus les sommes mentionnées dans les petites transactions de la vie journalière nous paraissent faibles. Elles ne l'étaient pas pour les gens de l'époque. Sans aller si loin, nous avons connu au XIX^e^ siècle des villages de France où le liard avait de la valeur, où l'usage du « centime » n'était pas inconnu, où la livre de pain coûtait souvent quelques sous et un ou deux

1. Cette explication a été premièrement proposée par A. Guesnon, *Moyen Age*, XII, 1908, p. 75-77, ainsi que la définition du « parti » dont il va être question plus loin. On aurait bien fait de le suivre.

centimes. Seuls les passants de hasard payaient le centime s'ils l'avaient (ce qui n'était guère le cas que des mendiants ou des « trimardeurs »), ou sinon le sou tout entier. Mais les gens du village n'étaient pas plus désireux de perdre leurs centimes qu'Auberon sa demi-maille. De là, le système des « ouches » où l'on marquait chaque jour d'une coche ou de plusieurs coches la consommation de la journée. On réglait à la fin du mois, les centimes s'ajoutaient aux centimes pour faire des sous, personne ne perdait rien et tout le monde était content.

D'où croit-on que l'expression « avoir maille à partir avec quelqu'un » soit venue, sinon de discussions du genre de celle qui met aux prises le tavernier et le courrier ? Il est curieux, soit dit en passant, qu'on ne semble pas avoir produit d'exemple ancien de la locution. Godefroy n'en a aucun. Le seul exemple cité par Littré est de Molière. Mais il n'est pas douteux qu'elle n'ait été créée bien avant le XVII^e^ siècle.

Revenons à Cliquet. Où est-il quand il intervient dans la querelle ? Il est possible qu'il vienne d'entrer dans la taverne. Mais nous croyons plus probable qu'il était déjà dans l' « achinte » ou tonnelle de feuillage où le tavernier veut faire asseoir Auberon au début de la scène. Il entend tout ce qui se passe au « bar » et brusquement « Qui veut jouer un parti, s'écrie-t-il, un tout petit jeu pour passer le temps ? » Un parti, c'est peut-être une partie (de dés), mais c'est peut-être aussi un « parti » ou monnaie de compte valant une demi-maille. En tout cas, c'est ainsi que l'entend Auberon et il se déclare prêt à jouer un parti, pour faire la paix. Il y a peut-être là un moyen de régler sa dette, pense-t-il. Il n'a pas tort, car Cliquet, qui a insisté pour qu'on joue toute la « consommation » du courrier, jette les dés, n'amène que 7 et perd la partie. Voilà Auberon libéré. Il s'en va, enchanté : à Cliquet de se débrouiller avec l'hôte.

Nous reviendrons à ces deux personnages, quand nous examinerons la deuxième scène de beuverie et le compte qui la suit. Pour le moment, nous voudrions proposer une traduction de cette première scène, une traduction qui en fasse sentir le mouvement et un peu la saveur, s'il nous est possible. On comprendra mieux aussi l'étude que nous venons d'en faire. Les difficultés ne manquent pas à qui veut mettre en français

moderne des passages de ce genre. Outre que la nuance précise de plusieurs expressions proverbiales ou autres nous échappe (invocation à saint Benoît, *faire le panier*, *sans papetourt*, *mar vit li piés le dent*) et qu'on ne peut en donner qu'un équivalent approché, il y a encore de la part de l'auteur des intentions parodiques qu'il n'est pas aisé de rendre. On était prodigue, au moyen âge, de termes de politesse, et un courrier peut bien dire « bel hôte » à un patron de taverne en prenant congé de lui, surtout quand ledit courrier s'en va très satisfait d'avoir bu une pinte de bon vin sans bourse délier. Mais quand le tavernier, après avoir traité avec assez de désinvolture son client de passage, l'appelant « ami » (c'est-à-dire probablement « l'ami ») et le tutoyant, après l'avoir menacé même de se payer sur ses vêtements, lui dit tout à coup « Sire courlieu », littéralement « Monsieur le courrier », il y a une légère ironie dans le ton. Quand Auberon épanoui prévient Cliquet qu'il lui faudra payer le vin sans y avoir goûté, et l'appelle « Beau doux ami », il y a une nuance de moquerie. Et pareillement quand le même Auberon toujours radieux dit à l'hôtelier « Bel hôte, ce vassal m'acquitte », il y a sûrement une intention de parodie dans l'emploi de ce terme de « vassal ». (Qu'on se rappelle le « Dan vassal! » des romans.)

Jean Bodel ne s'amuse pas médiocrement à faire alterner ainsi dans la bouche de ses mécréants de taverne, tantôt les expressions familières de la conversation la plus humble, tantôt le noble langage des héros de chansons de geste ou de romans de la Table Ronde. Son public de bourgeois cultivés ou d'alertes étudiants ne pouvait non plus manquer de se plaire à ces joyeux contrastes. Et nous aussi nous pouvons encore y trouver du plaisir si nous voulons nous en donner la peine. Mais toutes ces nuances ou intentions sont difficiles à conserver dans une transposition.

LE TAVERNIER.

(Sur le seuil de sa porte et interpelant les passants.)

C'est ici qu'on fait les bons repas, ici chez moi. On y trouve du pain qui sort du four, des harengs chauds, du vin de Châblis à plein baril.

AUBERON.

Ah! saint Benoît, puissé-je rencontrer souvent votre anneau.

— (S'adressant au tavernier) Qu'est-ce qu'on vend chez vous ?

LE TAVERNIER.

Ce qu'on y vend, l'ami ? Mais un vin qui ne file pas.

AUBERON.

A combien ?

LE TAVERNIER.

Tarif de la ville. Je vends au juste prix et je fais bonne mesure. Venez vous asseoir là, sous cette tonnelle.

AUBERON.

Non, hôte, mais tirez-moi une pinte. Je boirai debout. Je ne tiens pas à rester des heures ici. Il faut que j'ouvre l'œil.

LE TAVERNIER.

A qui es-tu ?

AUBERON.

Je suis au roi, je porte son sceau et ses lettres.

LE TAVERNIER.

Tiens, voilà qui va te monter à la tête. Bois bien, le meilleur est au fond.

AUBERON.

H'm ! Ce hanap n'est pas bien profond. Tout juste bon à goûter le vin. Dites-moi, combien est-ce que je vous dois ? Ah ! c'est du joli de m'attarder comme ça.

LE TAVERNIER.

Paie un denier, et une autre fois tu auras la pinte pour une maille. Mon vin est à 12 deniers, pas d'erreur là-dessus. Paie un denier, ou bois encore.

AUBERON.

Non. Vous prendrez la maille maintenant et à mon retour le denier.

LE TAVERNIER.

Hein ? Veux-tu me filouter déjà ? Il y a une chose bien sûre, c'est que tu me dois trois partis. Avant que tu t'en ailles je saurai à quoi m'en prendre.

AUBERON.

Allons, allons, hôte ! Quand je reviendrai, je vous promets que vous aurez le denier pour la pinte.

LE TAVERNIER.

Ta ! ta ! ta ! Je te vois venir. Tu voudrais me payer à chandelle éteinte. Tu perds ta peine, mon bonhomme.

AUBERON.

Mais quand le diable y serait, je ne peux pourtant pas couper une maille en deux, et il n'y a pas moyen de vous payer autrement.

CLIQUET.

(De dessous la tonnelle.)

Qui veut jouer une partie, à petit jeu, pour passer le temps ?

LE TAVERNIER.

Vous entendez, courrier mon ami ? Allez régler votre affaire avec lui.

AUBERON.

Soit, je veux bien jouer un parti, pour faire la paix.

CLIQUET.

Rien qu'un ? Non, non, mais tout ce que tu dois.

AUBERON.

Alors, il faut que l'hôte approuve. Demande-lui.

CLIQUET.

Pas de mal là-dedans. Dites-moi, hôte, ça vous va cet arrangement ?

LE TAVERNIER.

Oui, mais que personne ne bouge d'ici avant.

AUBERON.

Allons, jette, à qui aura le plus de points, et pas de tour de passe-passe !

CLIQUET.

(jetant les dés)

Les voilà qui roulent : pas un qui se soit arrêté à plat.

AUBERON.

Voyons. Oh ! Oh ! tu n'as ni cinq ni six, mais deux trois et un as.

CLIQUET.

Ça ne fait que sept en tout. La guigne, quoi ! Ah ! je n'ai pas de chance aux dés, on ne peut pas dire.

AUBERON.

Je m'en vais jeter quand même. (Il jette les dés.) Ah bien ! mon cher, compte tes points tant que tu voudras. Tu n'y as pas goûté, et c'est toi qui paies. J'ai déjà deux quatre pour mon plus mauvais jeu.

CLIQUET.

Au diable tous les courriers de malheur ! Pour prendre la poudre d'escampette en toute occasion, ils sont un peu là.

AUBERON.

(montrant Cliquet au tavernier)

Bel hôte, voilà un gaillard qui paiera pour moi. Il me dit des sottises, mais qu'est-ce que ça me fait ?

LE TAVERNIER.

Va, va, il a trouvé son maître.

II

Arrivons à la deuxième scène de beuverie. Cliquet, resté seul, est tout content de voir entrer une vieille connaissance, Pincedé, qu'il invite sur le champ à s'asseoir avec lui :

Bevons un denier, toute voie.
Saque nous demi lot, Caignet ! 676-77

Caignet, c'est le garçon de la taverne. Mais Caignet a peur qu'on n'embrouille les comptes, et il en avise le tavernier :

Sire, car contés à Cliquet,
ains qu'il commenç nouvel escot. 678-79.

Le tavernier va donc tirer les choses au clair :

Cliquet, tu devoies un lot,
et puis un denier de ton gieu,
et trois partis pour le courlieu :
che sont cinc deniers, poi s'en faut. 680-83.

Le premier et le troisième de ces passages ont fort embarrassé les commentateurs. Ils renferment une contradiction évidente, nous assure-t-on. Le demi-lot vaut un denier aux vers 676-77, mais à quelques vers d'intervalle, aux vers 680-83 le lot vaut subitement trois deniers, et non pas deux comme on s'y attendrait.

Nous espérons montrer que cette apparente contradiction provient d'une erreur d'interprétation. Établissons tout d'abord que le lot vaut bien 3 deniers. Pour s'en assurer il n'y a qu'à se reporter aux vers 815-17 où le même compte est repris :

LE TAVERNIER : Ten premier lot, che furent troi.
CLIQUET Hé ! voire.
LE TAVERNIER Et puis un de l'otroi
et les trois partis de la perte.

L'« otroi », c'est la permission donnée par le tavernier au vers 299 de mettre la dette du courrier sur celui qui perdra la partie de dés, et c'est aussi le prêt des dés qui ont servi à décider la question. Au vers 681 tout ceci a été résumé par

« ton gieu ». Nous avons donc 3 deniers du lot, 1 denier pour la partie de dés et 3 partis laissés pour compte par le courrier, ce qui fait exactement 4 deniers 3/4. Mais nous savons qu'il y a impossibilité matérielle à payer 4 deniers 3/4, si on ne veut pas couper une maille en deux ; on n'a le choix qu'entre 4 deniers 1/2 ou 5. De ces deux solutions, le tavernier choisit naturellement celle qui l'avantage, mais il est assez franc pour le reconnaître : « Ce sont cinq deniers, *peu s'en faut.* » Et Cliquet, qui est de bonne composition : « Va pour 5 deniers. Ça n'a pas d'importance. Jamais hôtelier ne me trouva dur à la détente » (v. 684-5).

Le lot vaut donc 3 deniers. Mais alors que signifient les vers 676-77 ? C'est là où on a fait erreur. On s'imagine que Cliquet commande un demi-lot pour un denier. Il n'en est rien. Cliquet est content d'avoir un compagnon de beuverie, mais il ne va pas payer pour lui. « Bevons un denier » signifie « chacun de nous va boire un denier » [1]. Rien n'empêche que le demi-lot vaille la moitié de ce que vaut le lot aux vers 680-83, c'est-à-dire un denier et demi. Et que cette supposition est juste, c'est ce que montrent les vers 696-97. Le garçon apporte le demi-lot commandé par Cliquet et une chandelle réclamée par Pincedé, et dit en posant le tout sur la table :

> Or tost ! en le paume l'avés.
> Tenés, or i a deus deniers.

Il n'y a réellement qu'un denier et demi de vin, soit 3 mailles. De toute façon les deux compères, dont aucun ne veut en être de sa poche pour les beaux yeux de l'autre, seraient obligés de payer un denier chacun, toujours pour cette petite difficulté de la maille que nous connaissons si bien. Mais en fait, Caignet entend bien retenir le demi-denier de surplus pour la chandelle qu'il a fournie. De là, son ton décidé, de là aussi la réponse hargneuse de Cliquet, qui sent que le garçon a raison (sauf exagération possible du prix de la chandelle), mais ne veut pas en convenir : « Tu n'es pas paresseux pour compter, toi, ni pour compter en trop, si on veut t'en croire » (v. 698-99).

1. Il y a quelque chose d'analogue dans la phrase moderne « si on buvait un demi ? » Tout le monde comprend que cela veut dire : chacun boira son demi.

Ceci bien compris, certains détails obscurs soit du *Jeu de saint Nicolas* soit d'une petite pièce contemporaine *Courtois d'Arras* trouvent une explication facile. Si le demi-lot coûte 1 denier 1/2, soit 3 mailles, c'est-à-dire le double de ce que vaut la pinte, c'est donc qu'il est équivalent à 2 pintes, et le lot par conséquent à 4 pintes, comme du reste l'indique Godefroy. D'autre part, le tavernier dit au v. 276 qu'il vend son vin « a douze deniers sans faille ». De quelle mesure entend-il parler ? Nous sommes maintenant en état d'en indiquer avec certitude, à défaut du nom, du moins la capacité. Il n'y a qu'à diviser 12 deniers, soit 24 mailles, par le prix de la pinte, 1 maille 1/2 : on trouve 16. La mesure en question est donc de 16 pintes. D'après le *Dictionnaire général*, le setier valait, pour les jaugeurs, 8 pintes. Il s'agirait donc ici du double setier. Quoi qu'il en soit du nom, cette mesure devait être bien connue, puisqu'on se contente d'en mentionner le prix sans autre spécification quelconque. Nos buveurs ne s'y trompent pas, et ils en parlent, comme le tavernier, par allusion rapide. Selon eux, l'hôte ne sait pas combien son vin est bon, lui qui a l'ingénuité de le vendre à 12 deniers, alors qu'il le débiterait aisément à 16 :

> Li ostes ne set que il vent;
> a seize fust il hors anchois. 706-7.

Ce serait donc au taux d'un denier (4 mailles) la pinte, au lieu de 3 mailles. Tous ces chiffres s'accordent très bien ensemble. Dans *Courtois d'Arras* le vin coûte 6 deniers le lot (v. 129), ce qui porte la pinte à 1 denier 1/2. Mais il n'est pas défendu de croire que l'hôtelier a haussé ses prix à la vue de ce naïf Courtois, qui est bien le modèle de la dupe.

Dans un autre passage de *Courtois* le héros de la pièce commande à l'hôte d'une taverne qu'il prend pour un pays de Cocagne : « Ostes, sakiés demi galon. » Quelle est la valeur du demi-galon ? Rappelons-nous que dans l'ancienne France deux pintes font une *quarte* (*Dictionnaire général*) et tournons-nous vers l'Angleterre et l'Amérique où on a conservé jusqu'à aujourd'hui les mesures du moyen âge : le *quart* y vaut deux *pints*, et il est lui-même la quatrième partie du *gallon*. Le *gallon* vaut donc 8 *pints*. Il est extrêmement probable qu'il en était

de même chez nous autrefois : le galon valait 8 pintes et par conséquent le demi-galon en valait 4. Le demi-galon n'est donc pas autre chose que le « lot ». Pour un seul homme, commander d'entrée de jeu quatre pintes de vin, on avouera que ce n'est pas mal. Le public devait sentir très vivement le sel de passages de ce genre. Dans le *Jeu de saint Nicolas* un certain Rasoir, qui croit avoir bientôt à sa disposition tous les trésors du roi, commande, lui aussi, comme nous le verrons, 4 pintes de vin dès son entrée dans la taverne. Mais ils seront trois compagnons à boire ce lot et du reste les deux autres, tout surpris, s'étonnent de la magnificence de la commande.

Le reste de la scène du *Jeu de saint Nicolas* n'offre pas de difficultés, mais il convient, pour suivre le mouvement du dialogue, de bien séparer deux comptes différents :

1° Le compte où Cliquet seul est intéressé. Nous savons qu'il se monte à quatre deniers 3/4 et qu'il comporte plusieurs éléments : 1 denier du prêt des dés, 3 partis dus par le courrier et 3 deniers d'un lot antérieur que l'hôte parlant à Cliquet appelle « ten premier lot ». Qu'est-ce que c'est que ce premier lot ? Il faut se rappeler que Cliquet était probablement déjà à la taverne quand le courrier y est entré — et que pouvait-il y faire sinon boire ? — et qu'en tout cas entre le départ du courrier et l'arrivée de Pincedé, il s'est écoulé un certain temps (pendant lequel bien des choses, peut-être trop de choses pour une chronologie exacte, se sont passées : convocation des « amiraux », retour d'Auberon, arrivée des amiraux, rencontre des armées, défaite des chrétiens, etc., tout ceci n'occupant pas moins de 354 vers). Il y a là un loisir qui a été sûrement mis à profit par le même Cliquet : quatre pintes pour passer confortablement ce long espace de temps, ce n'est pas trop pour un homme comme lui. Il fait allusion à cette beuverie aux vers 672-3 :

Pincedé, du vin que te sanle ?
G'i ai ja descarquiert me ware.

« Pincedé, si on buvait un coup ? J'ai déjà fait halte ici [pour me rafraîchir.] » Et Pincedé n'est pas en reste : « Tant qu'il y en aura sur le comptoir, je n'ai pas l'intention de passer mon chemin tout droit. »

Cliquet boit sec, mais n'a pas un sou en poche. Aussi n'est-il pas sans inquiétude. Il dira un peu plus loin :

Nous avommes tant but
Que no drapel en demourront. 750-51.

On ne sera donc pas surpris de l'entendre prier l'hôte de lui avancer une « onzainne » de deniers :

Biaus ostes, preste me une onzainne,
Si devrai dis et set par tout. 810-11.

Onze du prêt et cinq du compte antérieur ne font que 16 deniers, mais le 17e sera évidemment pour l'intérêt du prêt.

2° Un compte où Cliquet entre bien, mais où il aura deux compagnons pour partager la dépense comme le vin, Pincedé que nous connaissons et un troisième buveur qui vient rejoindre les deux autres, un certain Rasoir. Rasoir se met de leur écot (on en est encore au demi-lot des vers 677 et 696), et commande un lot tout entier (v. 736). Le lot est apporté aux vers 752-3 :

Tenés, Cliquet ! Cinc denier sont,
trois de chest vin et devant deus.

Plus tard on décidera de jouer cette « consommation » aux dés, et c'est Pincedé qui perd et paiera le tout.

Cliquet est déchargé d'autant. Mais jusque-là il en était de ce compte-là pour un denier et plus. C'est probablement à quoi l'hôte fait allusion aux vers 812 et suivants, qui peuvent paraître obscurs à première vue. Cliquet vient de demander un prêt, déclarant, on s'en souvient, qu'il devra 17 deniers en tout (ce qui est exact, à une demi-maille près qu'il a accepté de perdre.) « Tu mesprens », répond brusquement l'hôte. « De combien ? », reprend Cliquet, fort de son bon droit. « De beaucoup », dit l'hôte. Toutefois, il ne précise pas, et sûr que Cliquet ne pourra pas payer ce qu'il doit d'un côté et de l'autre, ajoute cette menace très peu dissimulée : « Cliquet, prend garde à ce que tu empruntes. Tu peux être certain que je te réclamerai un bon gage. Ta cape m'a l'air de te gêner aux entournures. J'ai bien peur qu'elle ne t'échappe, avant que tu partes d'ici. »

***

Ainsi il n'y a pas de compte boiteux dans le *Jeu de saint Nicolas*. Les compagnons sont trop avisés pour se laisser tondre comme ce naïf de Courtois. Tout au plus, peuvent-ils abandonner un « parti », faute de pouvoir retenir par devers eux une moitié de maille. Ils ne sont pas non plus gens à accepter qu'on les lèse sur la mesure. Ils peuvent insinuer que Caignet ne leur donne pas leur compte, mais ils n'en croient rien. Leurs plaintes sur ce chapitre n'ont pas plus d'importance que les avertissements plus ou moins sincères de nos modernes buveurs de bière : « Garçon, un demi ! Et pas de faux-col ! » Non, Jean Bodel a entendu nous donner une reproduction fidèle de quelques scènes de la vie populaire qu'il avait sans doute observées de près, et il ne s'est pas facilité la tâche par quelques artifices un peu gros. L'intérêt de la peinture est dans son exactitude et sa justesse, et le comique vient du heurt des caractères : d'un côté les trois compagnons avec leur joyeuse insouciance et leur passion pour les dés et le bon vin, de l'autre, le tavernier et son garçon, âpres au gain, peu scrupuleux sur le choix des moyens, plus désireux encore d'accrocher au vol une cape ou une cotte que de récolter quelques deniers, ayant fort à faire pour maintenir une sorte de discipline parmi ce monde turbulent de mauvais garçons pas trop méchants, mais y réussissant par un sang-froid alerte et leur expérience des habitués de taverne. Tous ces gens-là sont bien vivants, et ils évoluent devant nous avec un sérieux et une conviction qui nous amusent et nous charment. Au moment où écrit Jean Bodel, — au début du XIII[e] siècle — il n'y a pas en France d'humoristes qu'on puisse lui comparer, si ce n'est peut-être les auteurs de quelques branches de *Renart*.

L. FOULET.

B

LES COMPTES DU TAVERNIER DANS LE *Jeu de saint Nicolas*.

Tous les érudits qui ont commenté les trois passages où le tavernier compte avec des clients ont été préoccupés de la

valeur du *parti* ; A. Schulze [1] et A. Guesnon [2], aussi bien que MM. Langlade [3] et Jeanroy [4], ont essayé d'apporter une explication de ces comptes. Mais Schulze déclare la discussion du premier passage incompréhensible.

Pour A. Guesnon, Auberon a bu une pinte de vin, qui coûte, en argent, trois partis. Le *parti*, à son avis est une demi-maille, c'est-à-dire une *maille partie* (divisée en deux).

D'après M. Langlade, la pinte est d'abord proposée à un denier ; et c'est par plaisanterie que le tavernier suggère à Auberon de boire encore, afin de payer la deuxième pinte une maille, c'est-à-dire deux fois moins. Le mot *parti*, en ce cas, serait le synonyme de *maille*. Enfin M. Jeanroy estime que ces scènes n'ont été placées là par Bodel que pour faire sourire le public en lui montrant les comptes bizarres des cabaretiers. Le glossaire de son édition explique le mot *parti* de la manière suivante : monnaie de compte valant une demi-maille ; et il renvoie à Du Cange, *partitus*, et à Godefroy, *partit*. Mais M. Jeanroy croit voir une contradiction entre le premier compte et le second. Dans le premier « il semble qu'Auberon doive un peu plus d'une maille et un peu moins d'un denier... ce qui ferait du parti la moitié de la maille ». Dans le compte de Cliquet « le parti est équivalent à un demi-denier ». Le lot, en effet, vaudrait aux yeux de l'éditeur, deux deniers, d'après les vers 676-677. Mais, conclut-il, « nous ne savons pas quel rapport il y avait entre le lot et la pinte ».

Il nous semble possible d'apporter une réponse à la question de la valeur du *parti*, donc au problème des comptes du tavernier, on verra que nous reprenons l'opinion de A. Guesnon, mais avec de nouveaux arguments.

Étudions les mesures de capacité, puis les monnaies, nous appliquerons ensuite nos constatations à l'addition d'Auberon, puis à celle de Cliquet.

Auberon boit une *pinte*, Cliquet et ses amis consomment tout d'abord un *lot*, puis un demi-lot. Que représentent ces

1. *Zeitschrift für rom. Philologie*, XXX, 102.
2. *Moyen Age*, 1908, p. 75-77.
3. *Jehan Bodel*, p. 174-175.
4. *Le Jeu de saint Nicolas* (*Class. fr. M. A.*), 1925, p. 81-82.

mesures ? La pinte de Paris valait un peu moins que notre litre, exactement 0 litre 931. A Paris, le lot valait quatre pintes Nous supposerons que le *lot* d'Arras contenait, comme le lot de Paris, quatre pintes, soit 3 litres 725. Le *double-setier*, encore appelé à Orléans la *jalaye*, valait quatre lots ou seize pintes, soit, en mesures modernes 14 litres 89 [1].

Nous connaissons mieux les monnaies. En effet, chacun sait que le *denier* est la deux cent quarantième partie de la livre d'argent ; que la livre contient vingt *sols*, le sol douze *deniers*, le denier deux *mailles*.

Lorsque le tavernier dit qu'il vend son vin à douze deniers, nous estimons que ce prix est celui du double-setier : donc quatre *lots*, ou seize pintes valent douze deniers ; si l'on admet ce chiffre, la pinte vaut trois quarts de denier, ou *une maille et demie*. Nous nous proposons de prouver que, dans toutes les scènes du *Jeu de saint Nicolas*, la pinte vaut une maille et demie, ou *trois partis*, c'est-à-dire que le *parti* est bien *la moitié de la maille*.

Remarquons d'abord que le tavernier et le courrier discutent pour un *parti*, et non pour un *denier* ou une *maille*. Car, aux vers 288-89, Auberon dit :

> Je ne peux m'arranger avec vous,
> Si je ne coupe une maille en deux.

Lorsque Cliquet propose de jouer, c'est à petit jeu, pour un parti. C'est, de l'avis du tavernier, une bonne aubaine : « Alés euwillier vostre affaire (Vous allez régler votre affaire) ». Puis Cliquet, ayant perdu, se trouve condamné, selon la convention du vers 295, à payer toute la consommation du courrier, soit *trois partis*.

Dans le compte des vers 680-683, ainsi qu'au vers 817, l'auteur ne dit pas trois *mailles*, mais trois *partis*. Il n'y a donc pas identité entre la maille et le parti ; on est forcé d'admettre que, la maille étant la moitié du denier, le *parti* est *la moitié de la maille* (ou *le quart du denier*, ce qui est tout un).

Le premier compte du tavernier est entièrement expliqué par cette hypothèse. Auberon, ayant consommé sa pinte assez

1. D'après Guesnon, *Moyen Age*, 1908, p. 75, note 1.

rapidement, demande l'addition ; le cabaretier, arrondissant les chiffres, lui répond « Paie denier ». Il ajoute, désireux de retrouver sa clientèle : « ...a l'autre eure Aras le pinte pour maaille ».

Il est entendu que, la fois suivante, à « l'autre eure », Auberon prendra une pinte, donc dépensera trois partis. Mais, grâce au crédit qu'il prendra en versant un denier dès maintenant, il aura la pinte pour une maille, c'est-à-dire pour deux partis. En effet, quand il aura bu deux pintes (une à chaque passage à la taverne) le courrier aura six partis à payer ; comme il en aura versé quatre (ou un denier) il ne lui restera plus qu'à donner *deux partis* (ou *une maille*).

Auberon propose que, vu le manque de monnaie divisionnaire, l'arrangement soit aux frais du commerçant, et non à ceux du consommateur : « Prenez une maille, dit-il, et la prochaine fois je paierai la pinte un denier ». C'est le même calcul que précédemment, mais inversé au profit d'Auberon : deux partis ou une maille dès maintenant, et à son retour, un denier ou quatre partis ; soit six partis pour deux pintes.

Le tavernier, prévoyant qu'il fera nuit au retour du courrier, et que l'autre le trompera, ou peut-être ne reviendra pas, refuse l'arrangement ; mais il reconnaît que son client lui doit seulement trois partis, et non un denier, ni un denier et demi. L'arrivée de Cliquet permet d' « euwillier » l'affaire, parce que Cliquet a proposé, dès son entrée en scène, de jouer un *parti*.

La deuxième addition est une nouvelle preuve du rapport de ces monnaies entre elles. Cliquet, pipeur, joueur, mais « au demeurant le meilleur fils du monde », ne proteste pas contre l'addition du tavernier. S'il dit « Bevons un denier », en commandant un demi-lot, c'est qu'il arrondit à son profit la valeur du lot (qui est de trois deniers). Si l'on admet que le lot vaut trois deniers, le compte du cabaretier se rapproche de l'exactitude : un lot, soit trois deniers ; un denier de jeu ; et trois partis pour le courrier, cela fait *quatre deniers trois quarts*, et peu s'en faut qu'il n'y ait cinq deniers, en effet (voir le vers 683).

Au contraire, si l'on admettait l'interprétation de M. Jeanroy, pour le deuxième compte, et si l'on faisait du parti l'équivalent de la maille, on ne pourrait plus comprendre le vers 289

« s'une maaille en deus ne caup ». D'autre part, supposons qu'Auberon ait bu une pinte à un denier et demi, le lot vaut quatre fois plus, soit six deniers. On ne comprend plus, en ce cas, le calcul du tavernier, même dans l'addition de Cliquet. Celui-ci devrait, non cinq deniers, mais 7 deniers 1/2. Le cabaretier ne compte que cinq deniers au total; or nous savons assez que ce n'est pas l'habitude de cet usurier de diminuer les additions. (Rappelons-nous, en effet, le vers 810, où « une onzainne », et cinq deniers, font « dis et set par tout ». Et ajoutons que c'est Cliquet qui propose, comme tout naturel, cet intérêt usuraire d'un denier pour onze deniers de prêt, avant le jeu.)

Voici une dernière discussion. M. Langlade [1] estime que le lot d'Arras, comme celui de Saint-Omer, vaut deux pintes. Si nous admettons ce système de mesures, nous avons deux hypothèses :

a) Le lot vaut trois deniers, la pinte un denier et demi, le parti est confondu avec la maille :

1 lot.....	3 deniers
1 jeu.....	1 denier
1 pinte.....	1 denier 1/2.
Total...	5 deniers 1/2.

L'hôtelier a dit cinq deniers. C'est une hypothèse à éliminer car le tavernier ne peut demander une somme inférieure à celle qu'on lui doit.

b) Le lot vaut deux deniers (d'après le vers 676), mais la pinte vaut un denier et demi, du moins la pinte consommée par Auberon :

1 lot.....	2 deniers
1 jeu.....	1 denier
1 pinte.....	1 denier 1/2.

En ce cas le compte d'Auberon n'est pas fait sur les mêmes prix que celui de Cliquet. D'autre part, comme précédemment, il nous est impossible d'expliquer le vers 289. L'avantage de

1. *Jehan Bodel*, p. 200.

l'interprétation de A. Guesnon, c'est qu'elle ne laisse aucune difficulté dans l'ombre.

Ainsi ces passages, une fois éclaircis, nous permettent de comprendre l'expression actuelle « avoir maille à partir avec quelqu'un » ; c'est bien au sens propre, avoir une querelle pour une maille impossible à diviser, pour la moitié d'une maille, pour un *parti*. Ils nous renseignent donc sur l'un des sens du mot « parti », sens que ni Schulze, ni Guesnon, n'ont pu trouver dans les dictionnaires. Enfin, avec M. Jeanroy, et malgré la différence de nos conclusions, nous constatons l'intérêt de ces discussions d'argent. Le *Jeu* était représenté devant un public bourgeois, où se trouvaient de nombreux marchands ; il y avait un certain comique à écouter le courrier du roi chicaner le tavernier pour une demi-maille ; et il est savoureux de voir peindre la cupidité du cabaretier qui arrondit généralement les comptes à son profit, soit par esprit commerçant (quand il s'agit d'attirer les clients, ou plutôt de les ramener à sa taverne) soit par avarice (quand il s'agit de prêter à usure).

C. Foulon.

UN SERMON DE PHILIPPE DE VILLETTE,

ABBÉ DE SAINT-DENIS,
POUR LA LEVÉE DE L'ORIFLAMME (1414).

Les mss. 1030 de la Bibl. de l'Arsenal (f. 76-81) et lat. 2873-B de la Bibl. Nat. (f. 219 v°-229), du XV^e siècle, provenant respectivement de l'abbaye de Saint-Victor [1] et du collège de Clermont [2], contiennent, parmi de nombreux textes latins concernant l'abbaye de Saint-Denis, un traité français en prose, dépourvu de titre et ne renfermant aucune indication sur son auteur [3]. C'est un commentaire d'un passage du deuxième livre des Macchabées : *Accipe sanctum gladium, munus a Deo, quo deicies adversarios populi mei* (II Macchabées, XV, 21). Ce texte inédit est depuis longtemps attribué à Raoul de Presles [4]; il

1. Cf. A. Luchaire, *Études sur quelques manuscrits de Rome et de Paris* (*Université de Paris, Bibliothèque de la Faculté des Lettres*, Paris, 1899, t. VIII), p. 27.

2. Cf. *Catalogus codicum hagiographicorum latinorum... qui asservantur in Bibl. Nat. Par.* (Bruxelles, 1899), t. I, p. 224.

3. La table du ms. de Saint-Victor, contemporaine du reste du volume, désigne ainsi ce traité (f. 308) : « In gallico sermo de vexillo dicto l'auriflambe ».

4. Raoul de Presles, troisième du nom, né en 1314 ou 1315, mort en 1382, composa plusieurs ouvrages, dont quatre nous sont parvenus. Ils sont tous dédiés à Charles V. Le premier, une allégorie latine intitulée *Musa* (Bibl. Nat., ms. lat. 3233), fut composé vers 1365, et dut lui valoir l'estime du roi, qui le chargea ensuite de traduire la *Cité de Dieu* de saint Augustin. Cette traduction l'occupa pendant quatre ans (1371-1375). Raoul de Presles était maître des requêtes depuis 1373. Il dédia également à Charles V la traduction d'un traité latin sur le sacerdoce et le pouvoir civil, publiée par Goldast en 1611 (cf. A Coville, *Evrart de Trémaugon et le Songe du Verger*, Paris, 1933, p. 28). Sa dernière œuvre, incomplète, est une traduction de

semble que cette attribution remonte en premier lieu à l'historien André Duchesne ; une copie de sa main, citée par le père Lelong [1], aujourd'hui à la Bibl. Nat. (fonds Duchesne 65, f. 38-40 et 43-45) [2], dont le texte se rattache de près à celui du ms. lat. 2873-B, est précédée du titre suivant : « Traité de l'oriflame, par Raoul de Presles. » Cette opinion fut consacrée par Antoine Lancelot dans l'un de ses mémoires sur cet auteur [3] ; Lancelot supposa que Raoul de Presles avait composé ce traité pour Charles V en 1369 à l'occasion de la guerre déclarée au roi d'Angleterre et au prince de Galles, opinion reproduite depuis par tous ceux qui ont écrit, à l'aide du mémoire de Lancelot, des notices sur Raoul de Presles [4].

---

la Bible. Voir A. Lancelot, *Mémoire sur la vie et les ouvrages de Raoul de Presles*, et *Suite du mémoire sur la vie et les ouvrages de Raoul de Presles*, dans *Mémoires de littérature... de l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres* (Paris, 1740), t. XIII, pp. 607-665 ; Le Roux de Lincy et L. M. Tisserand, *Paris et ses historiens aux XIVe et XVe siècles* (*Hist. gén. de Paris*, Paris, 1867), pp. 83-98 ; S. Berger, *La Bible française au moyen âge* (Paris, 1884), pp. 244-258.

La traduction de la *Cité de Dieu* connut un très grand succès ; elle contient un très intéressant commentaire sur Paris, où il est question de l'oriflamme. Nous aurons à revenir sur ce passage.

1. *Bibliothèque historique de la France* (Paris, 1771), t. III, p. 167.

2. Ce ms. contient la copie de quatre pièces sur la bannière de Saint-Denis : 1° extraits de l'histoire latine de Charles VI concernant différentes levées de l'oriflamme (f. 36-37 v°) ; 2° le « traité de l'oriflame » (f. 38-40 et 43-45), tous deux de la main de Duchesne ; 3° extrait d'un inventaire des biens de la grande écurie du roi, fait le 7 février 1421 (v. st.) contenant entre autres les mentions suivantes : « une selle couverte de veloux vermeil pour l'oliflambe » et « six fusts a porter bannieres, pannons et oliflambes » (f. 41) ; cf. L. Douët d'Arcq, *Choix de pièces inédites relatives au règne de Charles VI* (*Soc. de l'hist. de France*, Paris, 1864), t. II, pp. 394 et 398 ; 4° la cérémonie de la levée de l'oriflamme, extraite d'un ms. du temps de Charles VII et intitulée : « S'ensuit la maniere de benistre l'oriflambe en l'eglise de monseigneur sainct Denis » (f. 42). Ces deux dernières copies sont de mains autres que celle de Duchesne.

3. A. Lancelot, *Suite du mémoire*, etc. (Paris, 1740), t. XIII, pp. 627-630.

4. Voir les éditions ultérieures de L. Moréri, *Le Grand Dictionnaire historique* (Paris, 1759), t. VIII, p. 555 ; La Croix Du Maine et Du Verdier, *Les*

En éditant ce texte pour la première fois, nous essaierons de montrer qu'il faut considérer comme erronées les opinions de Duchesne et de Lancelot, et que nous sommes en présence d'un sermon, le seul peut-être qui nous soit parvenu, appartenant à toute une série de sermons prononcés par les abbés de Saint-Denis à l'occasion de la levée de l'oriflamme, fait attesté par plusieurs témoignages indépendants du XIV^e^ et du XV^e^ siècle.

Le thème de notre discours est le verset II Macchabées, XV, 21 cité plus haut : « Prenés le glave, de Dieu donné, pour debouter et subjuguer les adversaires de son peuple. » Tout comme Judas Macchabée reçut des mains de Jérémie, qui lui était apparu en vision, un glaive d'or, ainsi Charlemagne, avant de partir en Terre sainte, reçut de saint Denis un glaive d'or qui semblait lancer des flammes ; et fort de la confiance que lui inspirait ce don, entreprit ce voyage et vainquit glorieusement. Depuis le temps de Charlemagne, les rois de France, avant de livrer bataille, prennent le glaive saint, don de Dieu par l'intercession de saint Denis, « sacré et sainctifié par l'atouchement de ses precieuses reliques » ; ils signifient par là que lorsque leur personne et leur état sont en péril, ils placent leur confiance, après Dieu, « en l'aide et secours de leur père et patron » saint Denis.

Le discours contient trois propositions.

I. Le prince chrétien qui s'expose à la guerre pour défendre son peuple et venger les péchés a confiance principalement en Dieu. Les rois de France se tournent vers Dieu, dont ils sont les ministres, en veillant à ce que leur armée soit l'armée de Dieu et que leur querelle soit juste et raisonnable.

II. Le prince a confiance, plus qu'en sa propre force, en les prières et oraisons de la sainte Église.

III. Le prince a confiance en l'aide des saints. Les rois de France ont toujours eu recours à l'aide et à la protection de saint Denis, leur patron particulier.

Le discours se termine par l'éloge du porte-oriflamme et une exhortation à la victoire par l'intercession de saint Denis.

Bibliothèques françoises (Paris, 1772), p. 349. Voir aussi Michaud, *Biographie universelle* (Paris, 1854 et suiv.), t. 34, p. 317 ; Le Roux de Lincy et Tisserand, *op. cit.*, p. 93.

Les raisonnements sont appuyés sur de nombreuses citations de la Bible et des saints Augustin, Jean Chrysostome et Thomas d'Aquin. Parmi les auteurs profanes, on ne rencontre que Valère-Maxime et les *Grandes Chroniques de France*.

Les rois de France « doivent prendre la querelle de Dieu juste et raysonnable et faire que leur oost soit l'oost de Dieu et que la querelle soit telle et sy juste que tout homme de Dieu et amy de Dieu doye dire qu'elle soit juste et saincte » : telle est la première proposition du discours qui permet à son auteur de faire certaines déclarations très précises relatives à la querelle actuelle. Mais il ne dira rien de celle-ci, puisque l'ordonnance du roi l'a fait connaître par tout le royaume ; d'ailleurs elle se justifie tellement que nul n'en peut ignorer l'équité :

> Car ung subget qui ne garde loyaulté en son seigneur doit estre par force et puissance ramené a subjection : *IIII*to *Regum*, *III*o. Celluy aussy qui fait rebellion contre son prince et esmeut les vilains courages a deshonnesteté et sedicion doit estre comprimé par force et puissance : *II*di *Regum*, *XX*o. Celuy qui publiquement fait injure au prince et aulx messages du prince doit estre pugny par voye de fait quant il ne veult ester a droit : *II*di *Regum*, *X*o. Le vassal qui retient les terres du prince et ne les veult restituer a son seigneur doit estre ramené par puissance a raison : *II*di *Regum*, *III*o. Celluy qui garde, conforte et retient les ennemis du roy, et qui ont contre luy commis crime de lese magesté, doit estre pugny par voye de fait quant il refuse ester a droit : *II*di *Regum*, *VIII*o. Mais quant ung pechié publique et notoire est justifié et defendu et obstineement, le prince comme lieutenant de Dieu est tenu de prendre vengence dudit pechié : *Judicum XX*o *et ultimo*.

L'auteur parle longuement de cet épisode du livre des Juges, qui lui a fourni l'exemple du « pechié publique et notoire » et qui concerne le meurtre de la femme d'un lévite, à Gabaa, dans la tribu de Benjamin ; il montre la résistance des habitants à venger ce crime, dont ils soutiennent les auteurs ; il mentionne les trois batailles entre les fils d'Israël et la tribu de Benjamin, dont deux furent perdues par les fils d'Israël, malgré la justice de leur querelle, ce qui s'explique, suivant les docteurs, par le fait que, n'étant pas absous de leurs péchés, ils n'étaient pas capables de punir ceux des autres. Donc la première chose que doivent faire les princes chrétiens qui livrent bataille pour punir les malfaiteurs, c' « est de mettre Dieu

avecques eulx et le facent partie pour eulx et qu'ilz ne soyent que chevaliers et champions de Dieu; et s'ilz ont courroucié et offensé Dieu en aulcune chose, en especial qui regarde la chose publique, qu'ilz le reparent ». Ces propos permettent à l'orateur de tenir un langage extrêmement sévère à l'adresse du roi, sur la condition malheureuse de son royaume et de ses sujets :

Et par ces exemples et plusieurs aultres de l'escripture vous devés moult doubter que Dieu ne se courrouce a vous et a vostre royalme pour les pillars qui pillent et ravissent tous les biens des povres vos subgeiz...

C'est que par vostre auctorité ou licence ou dissimulacion tous vos vrays et loyaulx subgets soient exposés a tous les pillars du monde pareillement comme vos ennemis et se vous avés guerre a eulx. Et tellement exposés que par defaulte de labeur les terres demeurent en desert, les povres gens ne pevent nourrir bestaulx pour leur vivre et amendement de terres, perdent tous leurs meubles, sont au pain querir et a crier a la fain pour eulx et pour leurs enfans, et oultre sont tourmentés et gehainnés pour eulx raençonner ou a argent ou a vivres...

Et se doubte de Dieu ne vous mouvoit et conscience ne vous remordoit, sy ayés regard au deu de vostre office...

La sévérité même de ces paroles suffirait pour en faire contester l'attribution à Raoul de Presles ou à un autre auteur s'adressant au roi Charles V. En outre, Lancelot ne fournit aucune explication du « pechié publique et notoire » sur lequel notre orateur insiste tout particulièrement[1]. Si nous ne pouvons déterminer avec une certitude absolue pour quelles raisons Lancelot a attribué ce texte à Raoul de Presles, il paraît possible d'admettre qu'il a simplement adopté l'opinion de Duchesne, en s'efforçant de la justifier. Nous savons par ailleurs que Lancelot a connu le ms. de Duchesne [2], bien qu'il ne l'ait pas cité

1. Lancelot (*op. cit.*, p. 627) note que les plaintes de l'orateur sont celles de Charles V dans sa réponse aux requêtes d'Édouard III en 1369. Cela est vrai pour certaines de ces plaintes (cf. *Chronique des règnes de Jean II et de Charles V* (*Soc. de l'hist. de France*, Paris, 1920), t. III, pp. 123-139). Quant au « péchié publique et notoire » il ne peut en être question. Voir plus bas l'explication que nous proposons d'en donner.

2. Il a cité comme provenant de ce ms. le quatrième morceau, sur la cérémonie de la levée de l'oriflamme, pour le comparer avec un passage de Raoul de Presles (*op. cit.*, p. 638). Nous aurons à revenir sur ce texte.

à ce propos ; et il est possible qu'il ne connût pas notre texte autrement que par cette copie. Il est nécessaire de préciser sur quelles raisons pouvait se fonder l'opinion de Duchesne.

Raoul de Presles, dans le prologue de sa traduction de la *Cité de Dieu* de saint Augustin, dédiée au roi Charles V, parle longuement de l'oriflamme. C'est un passage qui a attiré l'attention de Duchesne qui l'a copié à deux reprises dans ses recueils [1]. Après avoir décrit en détail la cérémonie de la levée de l'oriflamme, Raoul de Presles déclare que ce fut ainsi que la prit Charlemagne avant d'entreprendre le voyage en Terre sainte. L'oriflamme, suivant Raoul de Presles, remonterait à Charlemagne. Constantin, empereur d'Orient, voit surgir dans une vision un chevalier tout armé, monté à cheval, tenant une lance toute dorée du bout de laquelle s'élancent des flammes « a merveilles grandes ». Un ange lui apprend qu'il a aperçu celui qui lui délivrera son pays des Sarrazins ; Constantin reconnaît Charlemagne et le mande :

Ainsi le print ce souverain protecteur et defenseur singulier de l'eglise monseigneur saint Charles jadis empereur et roy de France, quant il ala a secours a l'empereur Constantin qui estoit empereur de Constantinoble, pour delivrer son pays des Sarrasins qui l'occupoient et aussi la terre saincte de Hierusalem. Et lequel empereur de Constantinoble le manda par la vision qu'il avoit veue devant son lit, qui fut telle selon les cronicques et anciennes hystoires, c'est assavoir que devant icelluy empereur auprés de son lit il se apparut ung chevallier armé de toutes armes et monté a cheval, tenant une hance toute doree du bout de laquelle hance issoient flammes a merveilles grandes. Et comme il fust en grant perplexité de savoir quelle significacion c'estoit que celle chose signifioit, ung angle s'apparut a luy qui luy dist que celluy qu'il avoit veu c'estoit celluy qui delivreroit le pays des Sarrasins. Si congneut Constantin par ce qu'il avoit veu que c'estoit le roy Charlemaine, a present nommé monseigneur saint Charles. Et tantost le manda, qui entendu le mandement et la vision tantost ala a Saint Denis et print la baniere vermeille en telle reverence comme vous m'avez ouy raconter, mist sa couronne sur l'autel, laissa le royaulme de France en la protection de monseigneur

1. Bibl. Nat., fonds Duchesne 57, f. 144 v°-145 v° ; 64, f. 109-109 v°. Il est curieux de constater que Duchesne a copié plus haut dans le recueil 64 un court extrait de notre sermon (f. 44-45) qu'il a simplement intitulé « De l'auriflambe » sans l'attribuer à personne, et auquel il a ajouté la note suivante : « Tiré d'un exhortation faite a un roy de France en prenant ledit auriflambe, etc. » Le texte est celui du ms. de Saint-Victor.

saint Denis. Et ceste baniere vermeille ainsi reveramment prinse et en telle devocion se partit et ala a Constantinoble et vainquit les Sarrazins et en delivra le pays. Et en ceste reverence tant de la saincte vision comme de la noble victoire qu'il eut l'ont aussi acoustumé a prendre voz devanciers et vous. Et si portez hance doree et pour ce est il appellé oriflamme pour la flamme qui apparut au bout de la hance doree [1].

Raoul de Presles n'est pas le premier à faire remonter la bannière de Saint-Denis à Charlemagne [2]. Il semble toutefois que l'affirmation que la première levée de l'oriflamme eut lieu avant le voyage en Terre sainte ne lui est pas antérieure. Elle est fondée sur certaines modifications du rêve de Constantin, tel qu'on le lit dans les Grandes Chroniques [3]. Dans ce récit le

1. *La Cité de Dieu de saint Augustin, traduction de Raoul de Presles*, Abbeville, 1486 ; Bibl. Nat., Rés. C. 554.

Le mot *oriflamme* est à rapprocher, suivant Du Cange, du latin *flammulum*, ce nom « ayant esté donné à cette espèce de banniere, parce qu'elle estoit decoupée par le bas en la figure de flammes, ou parce qu'estant de couleur vermeille, lorsqu'elle voltigeoit au vent, elle paroissoit de loin en guise de flammes ». (*Gloss. med. et inf. lat.*, éd. Henschel, Dissertation XVIII, *De la banniere de saint Denys et de l'oriflamme*, p. 71). On peut, du reste, accepter une partie de l'explication de Raoul de Presles ; car il ressort du texte de cet auteur, comme le remarque Du Cange, que la lance à laquelle était attachée la bannière était dorée.

2. Dans la chanson de geste d'Anseïs de Cartage, du début du XIII^e siècle, Charlemagne lève l'oriflamme à Saint-Denis avant d'entreprendre le voyage d'Espagne (cf. L. Olschki, *Der ideale Mittelpunkt Frankreichs im Mittelalter in Wirklichkeit und Dichtung*, Heidelberg, 1913, p. 58).

3. « ...Car une avisions m'avint novelement par nuit, endementres que je pensoie coment je porroie envaïr les Sarrazins. Tandis come je estoie en cele pensée et je prioie à Nostre Seigneur que il m'envoiast secors, je vi soudainement ester .I. jovencel devant mon lit qui m'apela par mon non moult belement, .I. petit me bouta et puis me dist : « Constantins, tu as requis aide à Nostre Seigneur de la besoigne que tu as emprise. Il te mande par moi que tu apeles en aide Karlemainne le Grant, roi de France, defendeor de la foi et de la pais de sainte Église. » Lors me monstra un chevalier tot armé de hauberc et de chauces, .I. escu à son col, .I. espée ceinte, dont la heudeure estoit vermeille, une lance blance en son poing ; si sembloit à chief de piece que la pointe rendist flambe tout ardant, et si tenoit en sa main un hiaume d'or. Par semblant estoit vieuz, si avoit longue barbe, de moult bel vout et de grant estature. Le chief avoit blanc et chanu et les ieuz resplendissanz come estoiles... » (*Les Grandes Chroniques de France*, éd. J. Viard, *Soc. de l'hist. de France*, Paris, 1923, t. III, p. 166).

chevalier tenait une lance blanche [1] dont il semblait « a chief de piece que la pointe rendist flambe tout ardant ». Chez Raoul de Presles, elle devient une « hance toute doree du bout de laquelle hance issoient flammes a merveilles grandes », autrement dit l'oriflamme. Or, notre traité attribue aussi l'origine de l'oriflamme au voyage en Terre sainte, et la lance blanche devient un glaive d'or, « dont il apparoit saillir flambe de feu ». A notre avis, c'est la raison pour laquelle Duchesne pouvait attribuer notre sermon à Raoul de Presles. Pourtant la fiction de notre récit est toute différente. Chez Raoul de Presles, conformément au récit des Grandes Chroniques, c'est l'empereur de Constantinople qui a une vision de Charlemagne; c'est Charlemagne qui lève l'oriflamme à Saint-Denis. Dans notre traité, c'est saint Denis qui apparaît en vision à Charlemagne [2] pour lui remettre le glaive d'or; mais notre texte n'affirme pas que Charlemagne ait pris l'oriflamme à Saint-Denis. L'allégorie du glaive d'or et de l'apparition de saint Denis suffisait pour faire remonter à Charlemagne l'oriflamme. C'est une divergence d'avec Raoul de Presles qu'il est important de marquer. Il en existe une autre, très frappante, dans l'explication du cri d'armes des Français. Selon Raoul de Presles, c'est de la colline

1. *Hasta albissima* d'après l'original latin (*Descriptio qualiter Karolus Magnus clavum et coronam Domini a Constantinopoli Aquisgrani detulerit qualiterque Karolus Calvus hec ad Sanctum Dyonisium retulerit*, Bibl. Nat., ms. lat. 12710, f. 2 r° b).

2. Il est possible que cette vision de saint Denis soit inspirée de celle qu'eut Charlemagne, d'après le Pseudo-Turpin (éd. F. Castets, *Turpini Historia Karoli Magni et Rotholandi*, Paris, 1880, p. 57; C. Meredith-Jones, *Historia Karoli Magni et Rotholandi*, Paris, 1936, pp. 218 et 219), lorsque, avant de partir pour Aix-la-Chapelle, il accorda à l'abbaye de Saint-Denis des privilèges de prééminence, que notre auteur, sans d'ailleurs citer cette vision, résume ainsi : « Et le tres noble et tres chrestien prince le roy Charlemaine, comme il appert es croniques, en son department de France quant il s'en ala demourer en Alemaigne, recongnut expressement que aprés Dieu monseigneur sainct Denis est garde, seigneur et gouverneur du royalme de France et qu'il a singuliere superintendence et especial regard sur le gouvernement d'icelluy et que, se n'estoit par son moyen, que plusieurs tempestes et miseres avendroyent ou royaume qui n'aviennent pas. » L'apparition de saint Denis à Charlemagne n'a été mentionnée que par certains mss des Grandes Chroniques (cf. éd. Viard, t. III, p. 288, note 1).

de Montjoie de Conflans-Sainte-Honorine que provient ce cri d'armes [1]. Or notre traité l'explique tout autrement : « Montjoye Sainct Denis, c'est a dire sainct Denis est celluy aprés Dieu par qui j'atens ma joye de la victoire », explication qui remonte peut-être à Orderic Vital, et qui fut adoptée beaucoup plus tard par Étienne Pasquier [2]. S'il n'existait pas d'autres raisons pour attribuer ce sermon à un abbé de Saint-Denis, la contradiction que présentent ces deux explications indiquerait à elle seule qu'il faudrait renoncer à l'attribuer à Raoul de Presles.

Nous avons noté plus haut que le ms. Duchesne 65 contient plusieurs textes concernant l'oriflamme de Saint-Denis, dont un, copié d'une autre main que celle de Duchesne, contient le détail de la cérémonie de la bénédiction de l'oriflamme [3] ; cet écrit a été connu par Lancelot, qui l'avait comparé avec le passage correspondant du prologue de Raoul de Presles [4]. Un détail de la cérémonie que nous ne trouvons pas dans Raoul de Presles et qui a échappé à Lancelot, est le sermon de l'abbé : « Et aprés l'offrande l'abbé se doibt asseoir en une chaire pres dudict aultel, et la remonstrer par maniere de predication au roy et aux seigneurs qui seront avec luy l'estat dudict oriflambe et comment ilz se doibvent gouverner et aultres misteres comment ilz se doibvent avoir et retenir ladicte oriflambe en grand honneur et reverence. » Le copiste indique que ce texte fut « extraict d'un ancien livre manuscript du temps de Charles 7 ». Le témoignage de ce ms. est confirmé par l'historien latin de Charles VI, le moine anonyme de Saint-Denis, qui cite des

1. « Clovis, premier roy chrestien, combatant contre Dandat, qui estoit venu d'Allemagne aux parties de France, et qui avoit mis et ordonné son siege à Conflans Sainte-Honorine, dont combien que la bataille commencee en la vallée, toutefois fut elle achevée en la montagne, en laquelle est a present la tour de Montjoie, et la fut prins premierement et nommé vostre cry en armes, c'est a sçavoir Montjoie saint Denys ! » (Passage cité par Du Cange, Dissertation XI, *Du cri d'armes*, p. 49).

2. Cf. Du Cange, *loc. cit.*, et J. Bédier, *Les Légendes épiques* (Paris, 1926), t. II, p. 249.

3. Bibl. Nat., ms. Duchesne 65, f. 42. Nous donnons ce texte à la suite du texte principal.

4. A. Lancelot, *op. cit.*, p. 638.

sermons faits par l'abbé pour les cérémonies de 1382, 1412, 1414 et 1415.

En 1382, avant de soutenir le comte de Flandre dans la répression de ses sujets révoltés, Charles VI, le 18 août, prit l'oriflamme à Saint-Denis. L'abbé Yves de Monceaux, homme versé dans les saintes Écritures, suivant le Religieux de Saint-Denis, et très excellent maître en théologie, fit un discours dans lequel il vanta les reliques des martyrs, la dévotion du roi et la fidélité des chevaliers [1].

Le 6 mai 1412, Charles VI prit l'oriflamme à Saint-Denis avant de livrer bataille aux chefs armagnacs. « L'oriflamme sainte... devient ainsi, écrit M. A. Coville [2], l'étendard d'un parti. » L'abbé Philippe de Villette prononça un discours et énuméra au roi les charges et les honneurs de l'autorité royale, l'exhortant à invoquer les glorieux martyrs, à la manière des anciens, pour obtenir la victoire; il fit, aussi, abondamment l'éloge du porte-enseigne royal [3].

Le dernier sermon sur lequel le moine de Saint-Denis nous fournit quelques détails est celui du 1er avril 1414. Charles VI marcha contre le duc de Bourgogne, Jean sans Peur, son allié deux ans auparavant, et leva l'oriflamme à Saint-Denis. Philippe

1. «Abbas autem reverendus, in pontificalibus existens, missam conventualem devote celebravit; interque misse sollempnia collacionem faciens, et martirum reliquias sapientissime recommendans, ut erat vir in sacris litteris eruditus, et in sacra pagina excellentissimus professor, devocionem regis, fidelitatem militum multis laudibus extollens, notabiliter commendavit. » (*Chronique du Religieux de Saint-Denys*, publ. par L. Bellaguet, *Coll. de documents inédits sur l'hist. de France*, 1re série, 6 vol., Paris, 1839-1852; t. I, p. 176.) Le fait est ainsi résumé par Jean Juvénal des Ursins : « Et... fut par l'abbé et les religieux chantee une bien notable messe, avec un sermon par un maistre en theologie. » (Éd. Denys Godefroy, Paris, 1653, p. 25.)

2. A. Coville, *Les Cabochiens et l'Ordonnance de 1413* (Paris, 1888), p. 8.

3. « Cum enim ab oratorio suo ad cornu altaris predicti accessisset, ante ipsum juxta altare astitit pontificalibus indutus monasterii venerabilis abbas, qui luculenter et profunde onera et honores auctoritatis regie narrans, ipsum regem monuit ut, priscorum more, ipsos gloriosos martires semper devotissime invocaret pro victoria obtinenda. Vexilliferum eciam regium multipliciter commendavit, qui prius percepto Eucharistie sacramento, inter regem et abbatem flexis genibus et sine capucio mansit, donec verbis finem fecit... ». (*Chronique du religieux de Saint-Denis*, t. IV, p. 632.)

de Villette prononça un sermon qui se résume ainsi : l'abbé, avant de louer les hautes qualités du chevalier porte-oriflamme et d'exposer combien de maux avaient soufferts les habitants du royaume à l'occasion de la guerre qui sévissait alors, « montra éloquemment au roi avec beaucoup de raisons et d'exemples que lorsqu'il se livrait pour eux à la punition des malfaiteurs, il devait surtout compter, non sur de nombreuses troupes, mais sur l'aide de Dieu, et les oraisons des dévotes personnes et des saints, en ajoutant qu'il implorât avec une dévotion particulière l'aide du glorieux martyr saint Denis, dont il venait demander l'enseigne [1] ».

Le Religieux de Saint-Denis note enfin que Charles VI prit l'oriflamme le 10 septembre 1415, avant la bataille d'Azincourt, et que la cérémonie comportait également un discours [2].

Charles VI leva aussi l'oriflamme en 1381, 1383 et 1418 [3].

D'après Marius Sepet, il y avait encore un *porte-oriflamme* sous Charles VII, « et on a la preuve que Louis XI leva une fois la bannière [4] ». La preuve se trouve dans le Journal parisien de Jean Maupoint [5]; nous y lisons que le 30 août 1465,

1. « Ante secretas collectas dictus abbas collacionem faciens, priusquam dicti militis insigne genus, magnanimitatem, aptitudinem et prudenciam in agendis multipliciter commendasset, vel quanta mala passi fuerant regnicole, occasione guerre nunc vigentis, disseruisset, diserte multis racionibus et exemplis regem docuit quod, quociens pro ipsis se offerebat ad malefactorum vindictam, non numeroso exercitu, sed in auxilio Dei, devotarum personarum et celicolarum oracionibus debebat specialiter sperare, addens et quod speciali devocione gloriosi martiris beati Dyonisii suffragium imploraret, cujus vexillum nunc poscebat. » (*Op. cit.*, t. V, p. 284.)

2. « Ut autem aggredienda felici fine rex clauderet cum Dei auxilio et per oraciones sanctorum, decima die septembris, post peregrinacionem apud ecclesiam beate Marie Parisiensis factam, Francie pecculiarem patronum, beatum Dyonisium devotissime visitavit, et inter missarum sollempnia ad altare gloriosi martiris a venerabilibus religiosis, abbate et conventu celebrata, *post collacionem factam*, cum observanciis consuetis, alcius sepe scriptis, rex auriflammam domino de Baqueville tradidit deferendam cum juramentis consuetis, in signum expedicionis proxime, et tunc villam Medunte peciit. » (*Ibid.*, t. V, pp. 538-540.)

3. Voir le Religieux de Saint-Denis, t. I, pp. 94, 266 ; t. VI, p. 300.

4. Marius Sepet, *Le Drapeau de la France* (Paris, 1873), p. 41, note 3.

5. Cité par A. Lancelot, *op. cit.*, p. 640.

du temps de la guerre du Bien Public, Louis XI reçut l'oriflamme du cardinal d'Albi, abbé de Saint-Denis, après avoir écouté la messe à Sainte-Catherine du Val-des-Écoliers, et que l'abbé prononça un sermon : « Après sa messe ouie, monseigneur le cardinal d'Albi, abbé de Saint-Denis en France, fut present lors que le roy lui feist les sollempnitéz qui appartienent estre faictes pour prenre l'oriflanble, et donna mondit seigneur le cardinal au roy les instructions que il convient que le roy garde et face avant que il se puisse aider dudit oriflanbe [1]. »

En se reportant à l'analyse contemporaine du sermon du 1er avril 1414, il est clair qu'elle s'applique directement à notre texte. On en a une confirmation frappante en lisant l'édit royal du 10 février 1414 (n. st.), rapporté en entier par Monstrelet [2] et le Religieux de Saint-Denis [3] ; il faut alors considérer cet édit comme celui qui est mentionné par l'orateur et qui contient l'énumération détaillée des méfaits de Jean sans Peur depuis l'assassinat du duc d'Orléans en 1407. Toutes les plaintes royales rapportées dans notre discours [4] s'y trouvent exposées : les affronts publics faits au roi et à ses messagers, la rétention des terres royales, la protection des ennemis du roi, et surtout le « pechié publique et notoire » et sa justification obstinée ; il faut y voir l'assassinat du duc d'Orléans, le 23 novembre 1407, et les justifications de ce crime politique en 1408 et 1409 par maître Jean Petit, docteur en théologie, conseiller du duc de Bourgogne [5].

La doctrine de Jean Petit, réfutée une première fois en 1408 [6], dénoncée en 1413 par Jean Gerson, chancelier de Notre-Dame au nom de l'Université [7], fut condamnée par l'Université

1. *Journal parisien de Jean Maupoint*, éd. G. Fagniez (*Mém. de la Soc. de l'hist. de Paris*, t. IV), p. 71.

2. Éd. L. Douët d'Arcq (*Soc. de l'hist. de France*, Paris, 1858), t. II, pp. 442-457.

3. Religieux de Saint-Denis, t. V, pp. 248-270.

4. Voir plus haut.

5. Cf. A. Coville, *Jean Petit ; la question du tyrannicide au commencement du XVe siècle* (Paris, 1932), pp. 101, 106 et suiv., 207-224, 266-288.

6. *Ibid.*, pp. 225-250.

7. *Ibid.*, pp. 403-438.

au concile de la Foi le 23 février 1414 [1] ; Philippe de Villette, abbé de Saint-Denis, maître en théologie, prit une part importante aux délibérations [2]. Aux troisième et quatrième sessions (19 décembre 1413-5 janvier 1414 ; 12-19 février 1414), il présenta longuement par écrit les raisons pour lesquelles cette doctrine devait être réprouvée et condamnée [3]. Il est donc tout naturel que deux mois plus tard il ait fait allusion au crime du duc de Bourgogne, sans toutefois le citer expressément. D'autre part, le Religieux de Saint-Denis, qui a tracé le portrait de l'abbé Philippe, le critique fortement pour son hostilité envers Jean sans Peur, dont le père Philippe le Hardi, l'avait conduit à l'abbatiat [4].

Parmi les œuvres de Philippe de Villette il faut citer un traité intitulé *De auctoritate conciliorum* composé en 1408, autrefois conservé au collège de Navarre [5], et le cartulaire de Saint-Denis rédigé en 1411, aujourd'hui perdu, appelé *Livre Vert* [6].

Philippe de Villette [7] fut un des sermonnaires qui prêchaient

---

1. Cf. A. Coville, *Jean Petit*, etc., pp. 496-498.

2. *Ibid.*, pp. 465, 466, 492, 494, 496. Cf. Denifle et Chatelain, *Chartularium Universitatis Parisiensis* (Paris, 1897), t. IV, nos 2003, 2012, 2014.

3. On en trouve les textes dans *Joannis Gersonii Opera Omnia* (éd. Ellies Du Pin, Anvers, 1706), t. V, c. 89 et suiv., 289 et suiv.

4. « De sensu proprio semper nimium presumens, summorum pontificum, durante scismate, audacius quam deceret se parcialem ostendit, et discordantibus regni principibus, duci Burgundie non adhesit, cujus pater precibus ad hunc promoverat statum. » (*Chronique du religieux de Saint-Denis*, t. VI, p. 272.)

5. Cf. Casimir Oudin, *Commentarius de scriptoribus ecclesiae antiquis* (Lipsiae, 1722), t. III, c. 1270; Dom Jacques Doublet, *Histoire de l'abbaye de S. Denys en France* (Paris, 1625), p. 268.

6. Cf. Dom Michel Félibien, *Histoire de l'abbaye royale de Saint-Denys en France* (Paris, 1706), pp. 336-338 ; H. Stein, *Bibliographie générale des cartulaires français* (Paris, 1907), no 3371.

7. Cf. sur Philippe de Villette les notices de la *Gallia christiana* (1744), t. VII, c. 402-403, et de C. Oudin, *op. cit.*, c. 1270-1271.

Philippe de Villette devint moine à Saint-Denis dans sa 23e année ; il n'avait pas les 25 ans nécessaires pour devenir bachelier de première classe à la Faculté de théologie, et n'avait fait que quatre ans d'études au lieu de cinq, lorsque Benoît XIII intercéda pour lui en juin 1396 auprès du chancelier de Paris. En mars 1397, il intercéda à nouveau pour Philippe, devenu

souvent devant le roi à l'époque où Guillebert de Metz écrivit sa description de Paris [1]. La témérité de ses paroles, suscitée par la condition du royaume du temps de Charles VI, la guerre étrangère depuis longtemps engagée et la guerre civile [2], sont à rapprocher de celles de son contemporain Jacques Legrand, les jours de l'Ascension et de la Pentecôte 1405 [3]. Ce sont des exemples qui furent suivis plus tard, en 1439-1440 et en 1453, par Jean Juvénal des Ursins [4].

Nous publions le texte du ms. 1030 de la Bibl. de l'Arse-

---

bachelier, afin qu'il fût admis *baccalarius sententiarius*. Abbé de Saint-Denis dès 1398, il fut nommé licencié en mai 1400 (*Chartularium Universitatis Parisiensis*, t. IV, nos 1736, 1742, 1763).

Philippe de Villette fut élu abbé de Saint-Denis entre le 12 et le 25 août 1398, très peu après le refus d'obédience à Benoît XIII (27 juillet). Il fut envoyé avec l'archidiacre d'Arras en juin 1403 lui notifier la restitution d'obédience ; ce fut seulement à la fin du mois suivant que Benoît XIII le reconnut comme abbé de Saint-Denis. En 1407, il fit partie d'une nombreuse ambassade aux deux prétendants, et rédigea avec Jean Gerson et d'autres les *Rationes ad differendam substractionem*, se prononçant contre une nouvelle soustraction. Arrêté en 1408 comme fauteur du schisme, il resta quelques mois en prison et fut libéré à l'instance de la reine et du duc de Guyenne (cf. N. Valois, *La France et le grand schisme d'Occident*, Paris, 1901, t. III, pp. 307, 345, 362, 363, 499, 517, 612 ; t. IV, p. 43).

En 1411, Philippe de Villette fut de nouveau arrêté, cette fois comme favorable aux Armagnacs, mais ne resta probablement que peu de temps en prison (cf. Félibien, *op. cit.*, p. 328). Le 12 juin 1418, il échappa au massacre des prisonniers par la populace parisienne, révoltée contre les Armagnacs ; il mourut d'une épidémie le 27 juin (*Chronique du religieux de Saint-Denis*, t. VI, pp. 246 et 272). Voir en outre *Journal d'un bourgeois de Paris, 1405-1449*, éd. A. Tuetey (Paris, 1881), p. 93, note 3.

1. « Grant chose estoit de Paris quant maistre Eustace de Pavilly, maistre Jehan Jarçon, frere Jacques le grant, le maistre des Mathurins et autres docteurs et clercs soloient preschier tant d'excellens sermons ; et du beau service divin quon y celebroit lors. Item quant les roys de France, de Navarre et de Cecille, pluseurs ducs, contes, prelas et autres seigneurs notables, frequentoient illec assiduelment. » Cf. *Paris et ses historiens*, pp. 233 et 402-412.

2. Cf. A. Coville, *Les Cabochiens et l'Ordonnance de 1413*, pp. 1 et suiv.

3. *Chronique du religieux de Saint-Denis*, t. III, p. 268.

4. Cf. P. L. Péchenard, *Jean Juvénal des Ursins* (Paris, 1876), pp. 198 et suiv., 275 et suiv.

nal, ms. de Saint-Victor (*V*), et les variantes du ms. lat. 2873-B de la Bibl. Nat., ms. de Clermont (*C*).

Charles J. Liebman, Jr.

I

Sermon de Philippe de Villette.

[76] *Accipe sanctum gladium, munus a Deo, quo deicies adversarios populi mei : II^di Machabeorum, ultimo capitulo.* Prenés le glave, de Dieu donné, pour debouter et subjuguer les adversaires de son peuple.

L'ystore du livre des Machabees raconte que l'adversaire du peuple de Dieu renommé Nichanor a grant orgueil et elevacion de courage, a grant multitude et appareil d'armes et de gens, vint contre le peuple de Dieu, duquel estoit chevetaine Judas Machabeus, lequel mettoit toute sa fiance et son esperance de la victoire de la guerre en l'ayde de Dieu et enhortoit ses gens et compaignons qu'ilz ne doubtassent point la puissance de leurs ennemis, mais qu'ilz eussent esperance, se par eulx ne tenoit, que Dieu leur secourroit ainssy qu'il avoit fait aultresfois. Et pour eslever et esjoïr leurs courages il leur raconta une vision de [v°] Dieu qu'il avoit eue en songant, c'est assavoir que celle | nuit luy estoit apparu ung homme de grant aaige et de merveilleuse gloire et beauté, duquel Onyas, le souverain prestre de la loy, luy dist : « C'est l'amy du peuple de Dieu qui moult et incessaument priie pour le peuple et toute la saincte cité : Jheremie, le prophete de Dieu. » Et adont Jheremie tendit la main audit Judas et luy donna ung glave d'or, en disant : « *Accipe sanctum gladium, munus a Deo, quo deicies adversarios populi mei.* »

Et fut samblable vision et apparicion faicte a Charlemainne, roy de France, quant il ala en secours de la terre saincte, a la requeste de l'empereur de Constantinoble, est fondee la vertu du glave qu'on dit auriflamble. Car icelluy Charlemainne estant en grant doubte et pensee de secourir et aydier audit empereur et a la terre saincte, monseigneur saint Denis s'apparut a luy et luy bailla ung glave d'or, dont il apparoit saillir flambe de feu. Et en fiance du reconfort donné par monseigneur sainct Denis il entreprint le voyage et obtint glorieuse victoire. Et depuis le temps dudit Charlemaine par usaige et devote introduction des rois de France, toutesfois qu'ilz ont esté en personne

---

2 capitulo *omis C* — 3 doubter *corr.* debouter *V* — 5 nommé *C* — 11 D. les s. *C* — 15 l'anemy *corr.* l'amy *V* — 16 de p. *V* ; de D. *omis C, rajouté corr. C* — 22 au s. *C* — 24-25 et en p. *C*

en aulcun voyage de guerre, ilz ont prins le saint glave donné de Dieu par le moyen et requeste de monseigneur sainct Denis, sacré et sainctifié par l'atouchement de ses precieuses reliques, en demonstrant et signifiant que leur fiance et leur esperance aprés Dieu, en peril de leurs persones et de leur estat ilz mettent, en l'ayde et secours de leur pere et patron monseigneur sainct Denis.

Et pour avoir aulcunne introduction des parolles proposees je declareray premierement que tout prince chrestien lequel en guerre se expose en peril de juste mort pour la deffense de son peuple et vengence des pechiés doit avoir confiance principalement en Dieu, secondement es oresons et priieres de saincte eglise et tiercement en la faveur et secours des amis de Dieu et benois sains de paradis.

Quant au premier, tout homme qui a entendement et scet considerer ses affaires tant de sa personne comme de ses biens puet clerement veoir et congnoistre que es necessités e. dangiers ou il chiet en la continuacion de sa vie il a besoing et indigence du secours de Dieu, et que science, prudence, force, constance et vertu naturelle fault quant on a grant besoing et necessité d'ayde et de confort. Et pour ceste cause selon les prophetes toutes gens et nations mettent ung Dieu qui a regard et naturelle amour sur les hommes et aulxquelz ilz recourent quant les remedes de nature et de raison leur faillent. Et en especial es affaires communs qui regardent tout le gouvernement du peuple il n'y a sy saige ne sy prudent, si vertueux ne si puissant qui ne doye recon-
[77] gnoistre que son sens et prudence naturelle ne soyent petites | et imparfaictes pour gouverner en justice et raison ou lieu de Dieu une grant multitude de peuple. Et pour ce Salmon, tantost qu'il fut esleu en roy, requist a Dieu qu'il luy donnast sens et discretion pour gouverner son peuple, en congnoissant que a ce le sens humain est defaillant et insouffisant. Et pour descendre a la matiere les princes temporelz ne sont aultre chose que vicaires et lieuxtenans de Dieu en terre pour prendre vengence des pechiés commis ou prejudice du bien commun et publique. Et c'est ce que dist l'apostre *Ad Romanos, XIII°: Dei minister est, vindex in iram.* Et pour ceste vengence faire ou lieu de Dieu, le prince en sa personne se expose et se doit exposer a juste mort par guerre, mais pour ce que selon que l'escripture dit : « Il n'y a ne sens ne prudence ne conseil contre la volenté de Dieu : *Equus paratus ad viam belli ; Dominus autem salutem tribuet* » : *Proverbiorum XXI°* — les princes pevent faire tel appareil qu'ilz veulent de gens [d']armes,

---

31 les gl. *C* — 45 ch. et en *C* — 47 et besoing v. *corr.* et v. *V* — 49 gens et *omis C* — 51 le remede *C* — 52 quil *corr.* qui *V* — 54 et et imp. *corr.* et imp. *V* — 56 e. a roy *C* — 58 et *omis C* — 60 autres choses *C* — 62 ce *omis C* — 64 et soi se *corr.* et se *V* ; se *omis C* — 65 selon l'e. *C* — 68 de g. d'a. *omis C* ; d'*omis V*.

de chevaulx, de armeures, de trait et d'aultres apresteméns pour la bataille, mais en Dieu et en sa volenté gist la victore. Et pour ce dist Job, *XII°* : Dieu dissippe la puissance des roys et les met en servitute, les opprimés il relieve, le courage des princes il mue et les deçoit, *ut frustra incedant per invium*. C'est a diré il les maine de voye en aultre et fait perdre leur labeur et leur diligence.

Et ces choses cy considerans les tres chrestiens et devotz roys de France, quant ilz ont volu aler en aulcun fait d'armes, ilz se sont tournés et commandés a Dieu et fait que leur querelle n'est pas leur personnelle mais a Dieu, car ainsy comme ilz sont ministres de Dieu pareillement ilz doivent prendre la querelle de Dieu juste et raysonnable et faire que leur oost soit l'oost de Dieu et que la querelle soit telle et sy juste que tout homme de Dieu et amy de Dieu doye dire qu'elle soit juste et saincte.

Et quant a la querelle laquelle pour le present vous demenés, je ne dy riens pour ce que par vostre ordonnance elle doye estre publiee par tout vostre royalme et se justifie tellement de soy mesmes que nul ne puet ignorer la justice d'icelle. Car ung subget qui ne garde loyaulté en son seigneur doit estre par force et puissance ramené a subjection : *IIII^lo Regum*, *III°*. Celluy aussy qui fait rebellion contre son prince et esmeut les vilains courages a deshonnesteté et sedicion doit estre comprimé par force et puissance : *II^di Regum*, *XX°*. Celuy qui publiquement fait injure au prince et aulx messages du prince doit estre pugny par voye de fait quant il ne veult ester a droit : *II^di Regum*, *X°*. Le vassal qui retient les terres du prince et ne les veult restituer a son seigneur doit estre ramené par puissance a raison : *II^di Regum*, *III°*. Celluy qui garde, conforte et retient les ennemis du roy, et qui ont contre luy commis crime de lese magesté, doit estre pugny par [v°] voye de fait quant il refuse | ester a droit : *II^di Regum*, *VIII°*. Mais quant ung pechié publique et notoire est justifié et defendu et obstineement, le prince comme lieutenant de Dieu est tenu de prendre vengence dudit pechié : *Judicum XX° et ultimo*. Et le malfaicteur perseverant en son pechié sans le recongnoistre mais le justifie et defend, le prince ne puet quicter le pechié ne lyer son auctorité que en temps et en lieu il n'en prengne vengence, et telz crimes notoirement notoires ne requierent point d'ordre.

Et de ce avons nous exemple ou chapitre allegué *Judicum XX°*. Car en l'unne des villes de la lignee de Benjamin fut murtrye moult vilaine-

---

76 aucuns fais *C* — 77 past *corr.* pas *V* — 82 soit *omis C* — 83 nous *corr.* vous *C* — 84 nostre o. *C* — 89 ensuivent *corr.* esmeut *V* — 97 ester ester *corr.* ester *V* — 102 et *omis C* — 103 notorement notores *corr.* notoirement notoires *V* — 104 moult *omis C*.

ment la femme d'un prestre de la loy et tantost d'un commun accord les filz d'Israhel se assamblerent et manderent aulx habitans de la cité de Gaba que ilz baillaissent ceulx qui avoient fait le meffait, lesquelz en furent refusans mais les soustindrent en leur pechié. Et pour ceste cause y ot trois batailles entre les filz d'Israhel d'un costé et Benjamin d'aultre. Et non obstant le juste tiltre que les filz d'Israhel eussent, ilz perdirent deux batailles esquelles moururent cinquante mil hommes, sur lequel texte les docteurs quierent pour quoy les filz d'Israhel perdirent par deux fois la bataille, — car ilz avoient juste querelle, et en vengement d'un pechié moult enorme et par le conseil de Dieu ilz avoyent entreprins la bataille — respondent qu'ilz ne s'estoient pas nettoyés ne purgés de leurs pechiés, et pour ce ilz n'estoient pas habiles ne ydones de pugnir les pechiés d'aultruy. Pour quoy les Rommains de coustume comme il appert en plusieurs hystoires, avant que ilz entrassent en bataille sacrefioient a Dieu pour loy apaisier et vouloient sçavoir par leurs devins se leur oblation et sacrefice estoit a Dieu plaisant et congnoissoient souventefois que eulx aulcunesfois, leurs ennemis aultresfois, avoient eu les dieux plus contraires que la puissance des hommes.

Doncques le premier que vous et tout prince chrestien doivent faire, les princes qui entrent en bataille pour pugnir les malfaicteurs et prendre vengence des pechiés ou lieu de Dieu, est de mettre Dieu avecques eulx et le facent partie pour eulx et qu'ilz ne soyent que chevaliers et champions de Dieu ; et s'ilz ont courroucié et offensé Dieu en aulcune chose, en especial qui regarde la chose publique, qu'ilz le reparent. Le roy Acas avoit injustement osté la vigne de Nabor, pour lequel pechié Dieu se courroça a luy, et luy estant en une guerre, une sayette traicte en incertain chey sur luy par l'ordonnance de Dieu et fut mort : *III° Regum, ultimo*. Le roy de Juda perdit dix lignees pour
78| ce qu'il chargoit trop son | peuple.

Et par ces exemples et plusieurs aultres de l'escripture vous devés moult doubter que Dieu ne se courrouce a vous et a vostre royalme pour les pillars qui pillent et ravissent tous les biens des povres vos subgeiz. Car vostre royalme est exposé a tous les pillars du monde sans ordre, sans equité, sans justice. Et royalmes sans justice, selon sainct Augustin, sont grans larronnieres. Car par raison et justice vous

---

114 les enffens d'I. *C* — 116 d'un p. *omis V*, *rajoulé corr. V* ; du p. *C* — 117 n'estoient *corr.* ne s'e. *V* — 121 loy *corr.* le *C* — 126 Dont *corr.* Doncques *V* — 126-127 que vous et tout pr. c. faire les pr. qui e. *corr.* que devez faire vous et tout pr. c. qui e. *C* — 128 estre *corr.* est *V* — 132 Acab *C* — 134 en certain *C*, *biffé corr. C* — 136 trop *omis C* — 137 et par pl. a. *C* ; l'escripture *abr.* l'est *dans V* — 141 s. e. et s. j. *C* — 142-143 vous devez pr. *C*.

povés prendre ayde et subside sur vostre peuple tel qu'il est besoing pour la deffensse du pays, mais que le remanant soit en paix et seureté et demeure a vos subgés et obeissans, et contre la nature de vostre office. C'est que par vostre auctorité ou licence ou dissimulacion tous vos vrays et loyaulx subgets soient exposés a tous les pillars du monde pareillement comme vos ennemis et se vous avés guerre a eulx. Et tellement exposés que par defaulte de labeur les terres demeurent en desert, les povres gens ne pevent nourrir bestaulx pour leur vivre et amendement de terres, perdent tous leurs meubles, sont au pain querir et a crier a la fain pour eulx et pour leurs enfans, et oultre sont tourmentés et gehainnés pour eulx raençonner ou a argent ou a vivres. Et se vos subgés estoient serfs de condicion, si n'eut oncques seigneur mortel sur ses subgés telle auctorité de ainsy exposer en commun les biens de ses vrays subgés et obeissans sans ordre de justice. Et pour ce, tres noble prince, ayés pitié et compassion de vostre povre peuple. Et se doubte de Dieu ne vous mouvoit et conscience ne vous remordoit, sy ayés regard au deu de vostre office. Car vous, tres noble prince, estes mortel comme les aultres. Et supposé que vous soyés lieutenant de Dieu en l'exercite de justice, toutesvoies vous estes subgés de justice et serf de equité. Et selon les principes de nostre foy en ce monde cy ou en l'autre sera prinse vengence des oppressions que font lesdis pillars ; ne les gens d'eglise ne leur deussent point administrer les sacremens de saincte eglise, ne a ceulx qui le tollerent, consentent ou dissimulent et qui y pevent et doivent remedier, et s'ilz leur baillent, c'est a la dampnacion d'eulx et des administrans. Et sainct Thomas et tous les docteurs dient que non pas seulement eulx mais les princes qui le tollerent et dissimulent sont tenus a restitucion et sans restitucion leur administrer sacremens. David n'avoit que six cens hommes et sy debouta Saul de son royalme pour ce que Dieu estoit contre luy courroucié. Et en especial, tres noble prince, quant vous entrés en bataille, vous debvés doubter la clameur des povres vefves et orphelins. Car il est escript *Ecclesiastici XXXV°* : *Deprecacionem lesi exaudiet ; et non despiciet preces pupilli nec vidue, si effundat* [v°] *loquelam gemittus.*

Faictes doncques, tres noble prince, que Dieu soit avecques vous en

---

145 nous *corr.* vos *C* — 146 par *omis C, rajouté corr. C* — 147 subgetts *corr.* subgets *V* — 147-148 du m. p. *omis C* — 150 bestail *corr. C* — 151 des t. *C* — 154 se vous vos *corr.* se vos *V* — 161-162 t. vous e. s. de j. *omis V, rajouté corr. V* — 162 princes *corr.* principes *V* — 165 le *omis C* — 166 si l. b. *C* — 168 eulx *omis C* — 169 le *omis C* — 170 et sans faire r. on ne leur doit a. les s. de l'eglise *corr. C* — 173 debouter *corr.* doubter *VC* — 174 *abr.* Ecce *VC* — 175 populi *C.*

reparant les injustes et offenses qui se font en la chose publique. Et ce fait, presupposés la juste querele conseillee par les nobles clercs et devotz de vostre royaume et par grant meurté et deliberacion de conseil et l'auctorité qui est a vous souffisant de conclurre et mouvoir guerre pour juste cause ; et pour la garde des drois de vostre couronne et deffendre d'oppression vos subgés et pugnir les malfaicteurs, rebelles et desobeissans. Ces choses cy presupposees et diligence humaine faicte, c'est assavoir que la chevalerie garde ordre raisonnable en soy, car multitude sans ordre n'est que confusion, qu'il y ait aussy sens et prudence et experience d'armes en la chevalerie, car entre les Rommains les chevaliers fors sans prudence estoient appelés chevaliers sans yeulx, sur toutes choses en guerre discencions et discorde de chevetaines est a eschever, car a ceste occasion communement batailles se perdent. Et ces choses faictes, vous devés mettre toute vostre esperance et le remenant de vostre fait en Dieu, *qui non secundum armorum potenciam, sed prout ipsi placet, dat dignis victoriam : scribitur ubi theuma* [1]. Dieu donne victoire non pas selon la puissance des armes mais selon son plaisir et selon ce que les hommes se disposent a estre dignes de le obtenir. Et pour ce, quant contre le roy de Juda Aza vint de soixante journees le roy de Ethyopie nommé Zara qui avoit dix cens mil hommes en sa compaignie, le devot Aza en parlant et appellant Dieu en son ayde dist ainsy : « Il n'y a point envers toy de distance ou difference que tu aydes et donnes victoire en pou de nombre de gens ou en grant multitude ; aide nous, *Domine Deus*, tu es nostre Seigneur et Dieu, en toy et en ton nom nous nos fions. Et pour toy et la deffense de ton peuple, nous nos exposons a peril. » Et adonc la chevalerie de Dieu vint et occist tous les adversaires, *II^di Paralipomenon, XIIII^o*.

Pour le second point ouquel je disoye que les princes qui se mectent en peril de bataille doivent avoir fiance es devotes prieres et oroisons de saincte eglise plus qu'en leur force ou appareil d'armes, car la diligence humainne est tres petite et fraile, et la pourveance des hommes est incertaine et ne souffist pas a secourir es perilz, par especial sy soudains qui adviennent en fait de guerre ; et pour ce, les tres nobles princes et tres chrestiens roys de France, quant ilz ont volu exposer en guerre leurs corps pour la chose publique, aprés ce qu'ilz ont fait ce qui par raison et diligence humaine se doit faire, ilz ont acoustumé de venir a leur apostre, pere et patron, monseigneur sainct Denis, en com-

1. II *Machabées*, XV, 21.

193 sed ut pr. *C* — 195 des a. *omis C* — 197 vint LX *C* — 200 v. et en *corr.* v. en *V* — 201 nombres *C* — 208 qu'on l. f. *V* — 213 ce que o. f. *C*.

mettant le remenant de leur querele en la main de Dieu et benivo-
[79] lence de leur patron, et demonstrant que leur singuliere fiance | est es devotes prieres du clergie, lequel est ordonné a estre mediateur entre Dieu et les hommes et appaysier les pecheurs vers luy. Et est institué a impetrer envers Dieu par devotes oroysons, paix et victoire, comme les chevaliers sont ordonnés a guerroyer.

Et quant a ce, les hystoires de la saincte escripture et mesmement des payens sont plaines que a la priere des devotes personnes plusieurs fois les princes ont obtenu victoire de leurs adversaires, car comme nous lisons ou livre de Hesdre les empereurs Cirus, Darius, Arthacaces n'estoient pas du peuple de Dieu, faisoient baillier vivres et les necessités aulx filz d'Israhel de leur propre domainne, adfin qu'ilz priassent pour eulx et que Dieu ne se courroçast contre leur empire ou contre la seignourie de leurs enfans. Quant a la saincte escripture les hystoires sont toutes notoires que en cas desesperés de guerre le peuple se retournoit par devotes oroisons devers Dieu et tantost Dieu confondoit ses adversaires et envoyoit aulcun esperit de division, de discorde ou aulcun espoventail, tellement qu'ilz se tuoyent eulx mesmes, comme nous avons du devot roy Josaphat, *II^di Paralipomenon, XX°*. En une aultre hystoire aussy nous lisons que Samuel priia devotement Dieu pour le peuple d'Israhel qui estoit en doubte de bataille contre les Philistiens, et tantost Dieu envoya une grant tempeste de tonnoirre, de gresle, de pierres du ciel que ilz furent sy espovantés qu'ilz n'eurent advis ne sens de resister mais seulement de fuir, et en fuyant furent vaincus. Et qui proprement considereroit les hystoires des batailles et comment ung grant hoost et puissant de gens expers et saiges en batalle se esbahit et espovante a peu d'occasion, au regard de Dieu, lequel selon la saincte escripture donne les victoires aulcunesfois aulx bons aulcunefois aulx mauvais, non pas par fortune ou par adventure, mais par tres juste cause et raison ja soit ce qu'elle soit aulx hommes incertaine et incongneue, les grans hoostes et assemblees de gens d'armes au regard de Dieu sont moindre chose que n'est au regard des hommes une grant assemblee de mouches. Et c'est ce que dit Ysaie ou quarantiesme chapitre de son livre : *Omnes gentes quasi non sint, sic sunt coram eo, et quasi nichilum et inane reputate sunt ei*. Et comme les hommes espoventent les mousches a pou d'occasion, ainsy Dieu dispose des guerres selon sa volenté.

Et pour ce les princes chrestiens ne se doibvent en riens confier de leur

---

216 en-la b. *C*; de de D. *corr.* de D. *V* — 222 a ce *omis C* — 223 sont *omis C*. — 233 se *omis C* — 236 peuple *omis C* — 237 grant *omis C*; de guerre gr. *corr.* de gr. *V* — 242 batailles si e. *C* — 243-244 aulx b. a. *omis V, rajouté corr. V*. — 248 c'est *omis C* — 251 espoventes *C*.

sens, de la multitude de leurs gens, de force, de puissance, d'expe-
rience ne de prudence, mais se doivent envers Dieu humilier et recon-
gnoistre qu'ilz ne pevent en guerre ne en bataille faire fors ce que Dieu
ordonnera et disposera estre fait par eulx et que ilz ne sont que instru-
mens et ministres de Dieu et proprement glaives de Dieu, lequel, se
Dieu gette hors de sa main et de sa protection et deffense, ledit glaive
[v°] n'a puissance de trenchier | ne povoir de frapper ; et ainsy en toutes
batailles esquelles les yssues sont doubteuses et dangereuses, vous
debvés doubter Dieu qu'il ne vous veulle pugnir de aultre chose que
de la querelle. *Non in fortitudine equi voluntatem habebit, nec in tibiis
viri beneplacitum est ei ; beneplacitum est Domino super timentes eum*[1].
Aulcunefois pour la longue continuacion en pechié Dieu se courrouce
par sentence irrevocable, quant a paine pardonne comme de mettre
tout ung pays en malediction et destruction totale, de translater la
seignourie par injuste querelle ; et aulcunesfois sans tiltre ne occasion
et met et envoye ung jour pour tourmenter et pugnir ung royalme. Et
pour ce vous, tres noble prince, devés avoir tres singuliere confiance
es oroisons des preudes hommes et devotes personnes de vostre royaume
en ensuivant les bonnes et sainctes oeuvres des bons et vaillans roys
vos predecesseurs.

Mais pour le tiers point principal ouquel je disoye que les princes
chrestiens qui se mettent en bataille pour prendre vengence d'aulcun
pechié comme lieuxtenant de Dieu doibt avoir singuliere fiance et espe-
rance de la victoire a l'ayde et secours des amys de Dieu et benoists
sains de paradis. Pour laquelle chose monstrer je suppose que selon le
dit de Jhesus Crist en l'evangille *Matthei XIX°* : Ceulx qui ont ensuy
Jhesus Crist en vie et conversacion et en delaissant le monde et les
biens du monde pour Jhesus Crist, et en especial qui ont eue prelacion
et par leurs merites et sainctes doctrines ont acquis a Dieu et a la foy
de Jhesus Crist ung pays et region sur icelluy pays qu'ilz ont converti
et dont ilz ont esté apostres et peres en terre, eulx estans en la com-
paignie Jhesus Christ retiennent puissance et auctorité de ordonner,
juger et disposer et de gouverner et de conduire et adrecier les be-
soingnes qui regardent ledit pays et les roys et princes de icelluy, et la
chose publique en soy. Et a celle entencion est le texte de l'evangille

1. *Psaumes*, CXLVI, 10-11.

259 Die *corr.* Dieu *V.* — 267 tout *omis V, rajouté corr. V* — 268 t. et o. *C* — 269 pugnir pugnir *corr.* pugnir *V* ; punyra *C* — 272 vaillans hommes *C* — 275 pour pre pr. *corr.* pour pr. *V* — 279 J. C. et en special en l'e. *corr.* J. C. en l'e. *V.* — 280 en le d. *corr.* en d. *C* — 283 ung grant p. *C* — 284-285 c. de J. C. *C.*

loco allegato, selon l'exposicion de Crisostome. *Ad idem Luce XXII*° *et Apocalipsis V*to.

Et ces choses cy sachans, vos predecesseurs comme tres chrestiens et catholiques ont eu en tous leurs affaires et tous les perilz ou ilz ont esté, ce tant de guerre comme aultres, singuliere fiance et recours a l'ayde, deffense et protection de monseigneur sainct Denis, leur apostre et premier pere en Jhesus Crist et singulier patron, c'est a dire patron qu'il a singuliere cure et especial soing en la court de Dieu en paradis sur les roys de France et tout leur royalme. Car ainsy comme la saincte escripture met que les angelz ont seignourie sur divers royalmes et provinces, pareillement la doctrine de Jhesus Crist met que les sains peres qui ont converti a Dieu aulcuns royalmes ou regions, depuis qu'ilz sont appellés en la compaignie de Dieu, ilz n'ont pas delaissié le pays qu'ilz ont acquis, mais les gardent, defendent, gouvernent et ont auctorité de gouver[ne]ment sur iceulx royaumes pour aydier, secourir, conforter et | confermer l'auctorité des roys et princes qui gouvernent lesdis pays. [80]

Et le tres noble et tres chrestien prince le roy Charlemaine, comme il appert es croniques, en son departement de France quant il s'en ala demourer en Alemaigne, recongnut expressement que aprés Dieu monseigneur sainct Denis est garde, seigneur et gouverneur du royalme de France et qu'il a singuliere superintendence et especial regard sur le gouvernement du royalme et sur ceulx qui ont le gouvernement d'icelluy et que, se n'estoit par son moyen, que plusieurs tempestes et miseres avendroyent ou royaume qui n'aviennent pas. Et pour ce au regard du roy et du peuple de France monseigneur saint Denis est en similitude celluy de qui il est escript *ubi theuma*. C'est l'amy de ses freres et enfans en Jhesus Crist les roys de France et du peuple des François, lequel sans cesser priie pour ledit peuple envers Dieu, et lequel bailla a Charlemaine, quant il fut appellé pour combatre les payens et delivrer la terre saincte des mains des Sarrasins, ung glaive saint donné de Dieu par lequel seront vaincus les adversaires de son peuple, lequel glaive est dit auriflambe. Et n'est aultre chose que par l'institucion, usaige, ordonnance et observance des devots roys de France, signe et recongnoissance que ou puissance d'armes humaine leur defaudroit, puis que ilz ont juste tiltre et querelle, ilz ont esperance, ferme foy et creance de subjuguer et obtenir victoire sur leurs

---

293 tan ce tant *corr.* ce tant *V* ; ce *omis C* ; autre *C* — 295-296 s. p. qu'il a *C*. — 301 les p. *C* — 302 g. et d. *C* — 303 gouverment *V* ; icel *corr.* iceulx *C* — 304 l'auctoritei *corr.* l'auctorité *V* — 312 ce n'e. *C* — 313 n'avient *C*. — 315 de quoy il *C* — 325 s. les e. *C*.

ennemis par l'ayde et presence de leur pere et patron monseigneur sainct Denis, lequel a acoustumé de secourir au[lx] roy[s] de France en leurs besoings et affaires.

L'arche de Moyse, qui n'estoit que ung peu de bois, les filz d'Israhel avoient acoustumé de porter en bataille et plusieurs fois leur valut a obtenir victoire. Car c'estoit le moyen et instrument donné de Dieu pour signifier que Dieu estoit protecteur et garde de son peuple es perilz des batailles, se les pechiés du prince ou du peuple ne l'empeschoient. Car Dieu ne lye point sa vertu ne n'oblige point sa puissance aulx signes qu'il donne de son ayde et secours. Et pour ce ladicte arche et les deux filz de Helye, le souverain prestre et gouverneur du peuple, furent vaincus et prins pour le pechié du pere et des enfans, c'est assavoir que par avarice ilz prenoient injustement les biens du peuple et pervertissoient les jugemens. Pareillement pour les pechiés du peuple toutes les reliques de Jherusalem et du temple furent robees et portees en Babilone et le temple ars et demoly, et les princes prisonniers et menés en captivité. Et neantmoins les hystoires canonizees que ung chacun doibt croire sy sont cleres et notoires que Dieu avoit singuliere amour et singuliere faveur audit peuple et leur avoit baillié signes exprés de son ayde et de sa garde et de sa deffense, comme ou temps de Moyse [v°] une nue en | fourme de coulonne ou de poutre qui n'avoit ne sens n'entendement gardoit et defendoit merveleusement icelluy peuple, tellement que leurs adversaires estans pres de eulx, iceulx ennemis ne les povoient veoir ne grever.

Et pour ce, ce ne doit point estre merveille mais est chose tres raisonnable et tres apparent que le roy de France tres chrestien enoint et sacré de unction celestielle, ou royaulme duquel Dieu est trop plus servi et honnoré qu'il n'estoit ou peuple de Israhel, pour la deffense de son pays et de son royaume, par le don et ordonnance de son pere en Jhesus Crist et patron singulier, ait aulcun signe especial que, ou il a juste guerre et juste affection en icelle demenant, Dieu luy ayde et assiste et son oost, et sa chevalerie est gouvernee et conduitte par ledit monseigneur sainct Denis, qui garde et defend au roy de France la terre qu'i luy a acquise. Et ne font point les docteurs de doubte que les benois saincts de paradis donnent aulcunesfois et pevent donner signes qu'ilz ayderont et secourront en certains perilz es necessités qui avendront. Et pour ce a ceulx qui demandent bule et lettres que par l'ordonnance de sainct Denis une banniere sacree et sainctifiee par l'a-

---

326 leur peur pere *corr.* leur pere *V* — 327 coustume *C*; au roy *V* — 328 besoing *C* — 330 fois *omis C.* — 333 ne les e. *C* — 335 ce *omis V*, *rajouté corr. V*; ce ce *C* — 338 p. avanture i. *C*; injuste *C* — 346 en en *V* — 353 Jherusalem *C* — 359 qu'il *C* — 361 et sec. *omis C.*

touchement de ses reliques signifie que quant elle sera desployee en necessité donnera ayde et secours au roy ou envoyera du ciel, je puis respondre que les choses quilz sont ordonnees et introduictes par l'auctorité de Dieu sans moyen ou par l'inspiracion des benoists sains ne cheent point ou lettres humaines, mais en telles choses le long usaige et observance, la bonne foy de chrestiens et catholiques roys, la confiance et experience qu'ilz en ont confessé que eulx et leur chevalerie en ont fait experience et des hystoires autentiques, souffist pour demonstrer et maintenir qu'il y ait ung tel signe, et non pas seulement signe mais moyen et instrument de la garde et deffense du roy et de son oost par l'ayde et presence de monseigneur sainct Denis. Et pour ce, a l'exemple des Rommains qui tenoient que Mars conduisoit les batailles et que *cerimoniis Martis desertis non videbatur tutum se certamini exponere vallere* [1], et il soit ainsy que monseigneur sainct Denis conduise les batailles des roys de France, comme ilz ont tousjours confessé et les hystoires sont cleres et leur cry en bataille le denotte : « Montjoye Sainct Denis », c'est a dire sainct Denis est celluy aprés Dieu par qui j'atens ma joye de la victoire.

Ilz doivent reveraument et devotement garder les sollempnités des predecesseurs et humblement et devotement prendre ladicte banniere qui se dit auriflambe, comme ont fait leurs devanciers, et bailler en garde et aporter a ung chevalier noble en courage et en fais, constant et
[81] vertueulx, loyal, preux et chevalereux, | et qui doubte et ayme Dieu, comme je croy et sçay certainement que ainsy le faictes vous et avés tousjours fait, et que tel est celluy que vous avés ordonné qu'elle soit baillee. Et pour ce celluy qui fist cheoir les murs de la cité de Jherico a la voix et cry du peuple et au son des trompettes comme au signe que les angelz demoliroient et abateroient lesdis murs, car ilz n'entendoyent point le son des trompes, pareillement ainsy. par la grace et priere de monseigneur sainct Denis et le moyen de son signe et sa banniere, vous donra victoire de vos ennemis Dieu tout puissant roy des roys et seigneur sur tous aultres, laquelle chose vous doint celuy qui regne sans fin Jhesus Crist. Amen.

---

1. Valère Maxime I, ch. 1, 2.

365 ou en e. *C* — 366 qui *C* — 367 m. ont par *C* — 369 des c. *C* — 370 que en ont *C* — 376 batailles *omis C* — 379 batailles le de d. *C*; d. moult M. *corr.* d. M. *V.*

II

(Bibl. Nat., fonds Duchesne 65, f. 42)
S'ensuit la maniere de benistre l'oriflambe en l'eglise de monseigneur sainct Denis

Le roy et les seigneurs doibvent estre en la chapelle de sainct Clement en icelle eglise et ne s'en doibvent bouger. Et monsieur l'abbé le doibt venir querir en ladicte chapelle revestu en pontifical, et les religieux vestus de chappes et menés par les portes rouges aux corps saincts. Et ce faict le roy et luy doibvent ensemble ataindre les corps de monseigneur sainct Denis et ses compagnons de leurs chasses et iceux mettre sur l'aultel desdicts corps saincts, et l'oriflambe pareillement qui est avec lesdicts corps saincts, et mettre sur l'aultel desdicts martirs pres des corporaux ; et doibt avoir un drap d'or par dessus lesdictz corps saincts. Et les doibt le roy prendre par un costé et l'abbé par l'aultre. Et le choeur doibt chanter une anthienne de monseigneur sainct Denis qui se commence *O beate Dionisi*. Aprés ce doibt. mondict seigneur l'abbé soy revestir et chanter la messe audict aultel des martirs, et doibvent tous lesdicts religieux estre vestus en chappes et commencer l'introïte de la messe.

Et aprés l'offrande l'abbé se doibt asseoir en une chaire pres dudict aultel, et la remonstrer par maniere de predication au roy et aux seigneurs qui seront avec luy l'estat dudict oriflambe et comment ilz se doibvent gouverner et aultres misteres comment ilz se doibvent avoir et retenir ladicte oriflambe en grand honneur et reverence. Aprés doibt estre le roy et le chevalier qui doibt porter ledict oriflambé disposez a recepvoir en ladicte messe ensemble le corps Nostre Seigneur. Et aprés la fin de ladicte messe doibt ledict chevalier recepvoir ledict oriflambe, et la tenir entre ses deux mains et la monstrer au peuple haultement, estant ça et la a porter jusque au tresor ou aultre certain lieu qui sera ordonné. Et ce faict doibvent estre remis les benoists corps saincts dedans leurs chasses par lesdicts roy et abbé. Item doibt estre un livre en l'eglise dessusdicte, ouquel est contenu certain service qui se doibt dire sur ladicte oriflambe.

Benedictio vexilli [1]

.....

Ad tradendum autem vexillum domino regi dicas ita :

1. Cf. Martene, *De antiquis Ecclesiae ritibus* (Rouen, 1702), t. III, p. 221 ; E.S. Dewick, *The Coronation Book of Charles V (Henry Bradshaw Society*,

Dieu par sa grace et par les prieres de vostre glorieux patron monseigneur sainct Denis vous doint avoir noble victoire de tous voz ennemis. *Explicit* [1].

Londres, 1899, vol. XVI), c. 50; et plusieurs mss, tous cités par Marc Bloch, *Les rois thaumaturges* (*Publications de la Faculté des Lettres de l'Univ. de Strasbourg*, Strasbourg, 1924, fasc. 19), p. 236. Cf. aussi Jean Du Tillet, *Recueil des roys de France* (Paris, 1607), p. 332, et Dom Jacques Doublet, *Histoire de l'abbaye de Saint-Denys en France* (Paris, 1625), p. 301. Seul le texte de Du Tillet est en français; le voici : « Incline, Seigneur, tes oreilles aux prieres de nostre humilité, et par l'intercession du benoist S. Michel ton archange et de toutes les vertus celestes donne nous l'aide de ta dextre, afin que, comme tu as beneis Abraham triumphant contre les cinq rois et le roy David exerceant les progrez triumphaux en la louange de ton nom, ainsi il te plaise benir et sanctifier ceste enseigne, laquelle est portee pour la deffense de saincte eglise contre la rage des ennemis : a ce qu'en ton nom les fidelles et deffenseurs du peuple de Dieu qui la suivront se resjouïssent avoir acquis triumphe et victoire des adversaires, par vertu de la saincte croix de celuy qui regne avec le Pere, &c. »

1. Du Tillet (cf. note précédente) : « *Apres ladite benediction ledit abbé la baillant audit roy luy disoit* : Dieu par sa grace et par les prieres vostre glorieux patron monseigneur sainct Denis vous doint avoir noble victoire de tous vos ennemis. Ainsi soit il. »

Doublet (cf. note précédente) : « *Et le roy prenant et recevant l'oriflamme l'on disoit ceste priere* : Diex par sa grace et par les prieres nostre glorieux patron monsieur S. Denys nous doint avoir noble victoire de tous nos ennemis. »

MÉLANGES

LE VERS 830 DU ROLAND

Ce vers se trouve dans la laisse LVII, après que dans la laisse précédente il est dit que Charlemagne sur le chemin du retour vers la France, ayant laissé Roland à l'arrière garde (vv. 835-25),

> Sur tuz les altres est Carles anguissus :
> As porz d'Espaigne ad lesset sun nevold.
> Pitet l'en prent, ne poet muer n'en plurt.

La laisse LVII débute ainsi (vv. 826-34) :

> Li .XII. per sunt remés en Espaigne.
> .XX. milie Francs unt en lur cumpaigne,
> N'en unt poür ne de murir dutance.
> Li emperere s'en repairet en France ;
> *Suz sun mantel en fait la cuntenance.*
> Dejuste lui li dux Neimes chevalchet
> E dit al rei : « De quei avez pesance ? »
> Carles respunt : « Tort fait kil me demandet !
> Si grant doel ai ne puis muer nel pleigne...

Le dernier éditeur, M. Bertoni, résume ainsi les multiples discussions sur le v. 830 : « *en fait la cuntenance.* C'è stato chi ha pensato di intervenire con un ritocco, sia ricorrendo a *enfoir* (Müller), si aproponendo : *en fuit* (Clédat : « Charlemagne, en se cachant sous son manteau, se soustrait à la nécessité de faire bonne contenance »), o addiritura : *cutet* « nasconde », dal verbo *cuter* (Bertoni, in *Arch. romanicum*, IX, 216). Le due prime proposte sono state combattute dal Bédier, che traduce : « il cache son angoisse », ma nel *Comm.*, II, 208, spiega :

« avoir une attitude chagrine » e si mostra propenso a ritornare alla interpretazione del Littré : *faire la cunt.* [d'homme affligé] ; la terza dal Roques (*Romania*, LIV, 578), che propone a sua volta : « rester sous son manteau, ne pas redresser son buste, ne pas dégager son cou, ses mains », ecc. Jenkins (p. 70) osserva che il lat. « continere » ebbe anche il senso : « to direct the movement (of troops) ». Lasciamo pure da banda *cuter*, che so essere un'ipotesi ardita, ma che potrebbe cogliere nel segno ; resta sempre che nella locuzione, pur mantenendo *faire* (V^4 : *el fa*, V^7 : *en fait*), è insita l'allusione a qualcosa da nascondere, da velare agli occhi altrui, cioè il turbamento dell'imperatore ».

Le parallélisme des vv. 823 et 830 semble bien indiquer que Bédier, le Bédier de la traduction, non pas celui du commentaire, et Bertoni ont raison d'interpréter : « sous son manteau il cache son angoisse », et le Bédier du commentaire a encore raison d'insister sur le fait que le vers ne doit pas avoir été obscur aux lecteurs du moyen âge, vu la reproduction inaltérée dans les mss. Les parallèles du fr. moderne (Bédier : *faire la mine, faire la tête*, Roques : *rester = se maintenir*) semblent plutôt nous induire en erreur : le *en* n'en devient pas plus clair (*en faire la mine? en rester?*) [1], M^lle^ Ruth Hoppe, *Die Romanische Geste im Rolandsied* [2] (Königsberg-Berlin, 1937), p. 56

1. [*En* est en effet équivoque dans la transposition que donne M. Spitzer de l'explication de J. Bédier, car il peut y être le complément de *mine* aussi bien que de toute la phrase, mais dans l'explication même de Bédier, comme dans la mienne, *en* se prend nécessairement « au sens fort », comme « se rapportant à la situation entière », ainsi que le dira M. Sp. lui-même pour sa propre explication. — M. R.]

2. Excellent travail, qui ne pèche que par le préjugé du « geste roman », qui est en réalité un « geste médiéval ». L'idée allemande, provenant en dernier lieu, je crois, de Simmel, que le sentiment chez les peuples romans se manifeste en un histrionisme calculant ses effets de théâtre en vue d'un public, est devenue ici néfaste : M^lle^ Hoppe est prête à reconnaître comme simplement médiévaux les gestes symboliques (p. ex. le gant, signe de la féodalité), mais sa catégorie de la *Reflexivgeste*, du geste réfléchi, calculé en vue d'un public, est des plus douteuses : s'agit-il dans un des apophtegmes d'un écrivain raciste rapportés : « Le Méridional (!) n'est jamais solitaire, il est tout au plus quelquefois seul » (p. 16), vraiment du Français (et encore ! combien précisément l'Italien ou l'Espagnol, bien davantage que l'Allemand

a bien expliqué le conflit entre les gestes trahissant les émotions de l'empereur et le sens de la mesure inné dans ce souverain modèle :

« Es kommt vor allen Dingen darauf an, auch im grössten Schmerz die richtige Haltung zu bewahren. Als der Kaiser nach Frankreich zurückreitet, bemüht er sich, seine schmerz-

---

communautaire, sait-il être solitaire !) ? Roland et Charlemagne dans la bataille avec Baligant, exécutent un *paradegalopp*, dont le seul motif serait l'effet théâtral produit sur le public ; Roland mourant seul serait « un héros devant une tribune », le *perrun* sur lequel il se couche serait un « piédestal » (*Sockel*) pour l' « attitude préméditée » de sa mort, tous ses gestes seraient « déterminés par la pensée de l'effet à produire, par le désir de gloire devant la postérité ». « Même Gaston Paris, tout Français qu'il était » (je ne puis rendre le déterminisme nationaliste exprimé par le texte allemand : « Sebst G. P. *als Franzose* ») aurait vu dans le Roland comme principal motif, ni le christianisme ni le patriotisme, mais « la gloire ». Pourtant, Roland, jeune Cid fougueux et brillant avant la lettre, n'est pas tout le *Roland* et Charlemagne, dans ce poème que M. Pauphilet veut appeler *Chanson de Charlemagne*, ne représente pas évidemment « que la gloire ». Et Mlle Hoppe n'a-t-elle pas compris ici ce qu'elle semble avoir saisi ailleurs, que dans les gestes (p. 49), « die Formen sind gegeben in irrationaler, übermenschlicher Grosse » : c'est le poète du *Roland*, non les personnages inventés par lui, qui calcule leurs gestes, le poète médiéval coule tout personnage et toute situation dans des moules idéaux et préformés : c'est lui qui veut son Roland à l'heure de la mort statuaire, exprimant le pathétique de la situation par le geste approprié : il meurt près du *perron* parce que c'est une « belle mort », non pas parce qu'il veut « briller pour la galerie » — en s'éteignant. Que si le Pfaffe (!) Konrad dans le *Rolandslied* allemand a omis les gestes à effet, c'est qu'il fait œuvre cléricale, non séculière, et il n'y a rien de germanique là-dedans. On se demande comment le puritanisme germanique, si prononcé en fait de gestes, qui inspire cette dissertation, peut se concilier avec les vociférations et gesticulations passionnées (et romanes ?) des plus hautes autorités allemandes : les vers du *Roland* :

Vers Sarrazins reguardet fierement
E vers Frances humeles et dulcement

que Mlle Hoppe décrit : « Ein effektvolles Minenspiel, wie auf dem Theater » ne me semblent pas tellement éloignés de la réalité allemande. Mais alors, que vaut la catégorie du « geste roman » ample et théâtral s'opposant au parcimonieux geste germanique, censé être *character indelebilis* de la race ?

lichen Ahnungen vor den Augen seiner Umgebung zu verbergen :

829 Li emperere s'en repairet en France,
Suz sun mantel en fait la cuntenance.

Trotz der sichtlichen Bemühung Karls, etwas zu verbergen und sich zu beherrschen, erkennt Naimes an den gegebenen Ausdrucksbewegungen, dass der Kaiser sorgenbeschwert ist, und er reagiert entsprechend mit einer Frage :

832 De quei avez pesance?

Karl ist unwillig darüber.

833 Tort fait kil me demandet

beweist him doch diese Frage, dass es ihm nicht ganz gelungen ist, die Haltung zu bewahren. Aber er spricht von seiner Befürchtungen, die durch den symbolischen Traum noch verstärkt werden, und deutet mit diesen Worten die Geste, deren Sinn dem blossen Wortlaut nach nicht gleich ersichtlich ist (v. 834 ff.). »

Je crois qu'il faut partir comme M. Roques du sens littéral de *contenir* « se maintenir », *contenance* « maintien » (« Haltung bewahren » de M^lle^ Hoppe) pour arriver au « cacher son angoisse » de Bédier-Bertoni. Ce groupement d'acceptions ne devra pas être un tour de force puisque tout le monde contemporain doit les avoir associées spontanément. Il faut se rappeler que ce que la dissertation de M^lle^ Hoppe vient de prouver, c'est qu'une ligne de démarcation fixée entre le corps humain exprimant des émotions et ces émotions, entre le physique et le psychique, telle que nous autres modernes sommes tentés de l'introduire dans le texte médiéval, n'existe pas : toute émotion se trahit en geste, tout geste révèle une émotion ; le geste est, je dirais, psychophysique. Comparons les vv. 2124 seq. :

Li quens Rollanz quant il les veit venir,
Tant se fait fort et fiers et maneviz,
Ne lur lerat tant cum il sera vif.

Roland se montre et « se fait » fort, etc., il l'est et il en fait le geste. Un mot tel que *contenance* sera aussi « psychophysique » :

il ne se rapportera ni au corps ni à l'âme séparément, mais aux deux réunis, intégrés.

La contenance est en même temps le « maintien physique » (cf. les *contenances de table*) et le *self-control* moral, à savoir la *continence* [1] ou *continentia*, vertu identifiée par les stoïques anciens avec *abstinentia*, *modestia*, *temperantia* et glosée par ἐγκράτεια, qui elle-même est une forme de la σωφροσύνη, et par les chrétiens avec *castitas*, *pudicitia* (*contenensa e atempranza* dans un texte a. prov. chez Levy, et cf. Wechssler, *Kulturproblem des Minnesangs*, p. 48). Dans le *Roland*, nous avons aux vv. 3006 et 3086 le sens de *contenance* « maintien physique », « arroi » (non pas « visages », traduction de Foulet au gloss. de l'éd. Bédier), *cuntenant* « mine », c'est-à-dire, « maintien du visage », aux vv. 118 (Foulet, *ibid.*, met *cuntenant* de ce vers par erreur sous *cuntenance*) et 3116, et le verbe au v. 3797 : *Pur Pinabel se contienent plus quei*, que Bédier traduit bien : « ils baissent le ton à cause de Pinabel » et Foulet, moins bien, « se tiennent » (je comprends, non pas « ils se tiennent coi », mais « ils se contiennent à façon à être coi »). Dans tous ces emplois de la famille de mots un effort physique est considéré en fonction d'un acte d'ordre moral : la *contenance* (fière, etc.) est une *continence*.

Notons maintenant que le *Th L L* nous donne (s. v. *continere*) *se continent* répondant au gr. ἐγκρατεύονται, et, particulièrement instructifs, les passages bibliques :

Gen., 43, 21 [Joseph à la vue de son frère utérin Benjamin, est rentré dans sa chambre en pleurant] *Rursumque lota facie egressus continuit se* (ἐνεκρατεύσατο) *et ait : Ponite panes. Self-control*, je me permets de forger un néologisme : **contien* (d'après *maintien* : Godefroy mentionne un *contenemenz de toi*, qui suppose un **contenemenz de soi*).

Is., 64, 12 [Isaïe décrit la déchéance d'Israël et implore Dieu :] *Numquid super his continebis te* (ἀνέσχου), *Domine, tacebis, et affliges nos vehementer ? Self-control* de Dieu menant au silence : Dieu se tiendra-t-il coi ? Le *Th LL* nous atteste la *continentia silentii*. C'est le sens du v. 3797 du *Roland*, *se conti-*

1. Un texte du XIIIe siècle dans God. atteste *contenance* au sens de *continence*.

nere » se taire » se trouve dans le passage de l'*Epit. Alex* (*Th LL*, l. c.) : *dolore renovato exclamavit, deinde se contenuit* — mais ce silence est toujours stoïque, un effet de la maîtrise de soi-même (*continentia silentii*).

Revenons au v. 830 : *suz sun mantel en fait la cuntenance*. Il doit traduire l'effort de stoïcisme, du « contien » et le silence, l'intégration psycho-physique : l'empereur *en feit la cuntenance*, en prend son parti (à savoir de la décision de laisser Roland en Espagne, *en* au sens fort, se rapportant à la situation entière — cf. avec un geste aussi, au v. 139 *li empereres en tint son chef enclin* [1] — *la* indiquant l'effort nécessaire, dû, de « faire ce qu'il faut faire », comme v. 1770 *Baron i fait la peine* « un vaillant y prend la peine [de sonner le cor], *la peine* = la peine due), se contient et se maîtrise (à noter les exemples de *continentia* en latin avec des génitifs indiquant les objets de la concupiscence rejetés : *ciborum, vini, irae, timorum*, etc.), mais ces efforts moraux se manifestent sous forme de geste (*suz son mantel*), geste bien compris, malgré sa répression, par Naimes : *De quei avez pesance ?* Comment Charlemagne qui est, pour employer des termes de panégyriques tels que les connaît Cassiodore, *continentiae domicilium, virtutum omnium sedes* (*Th LL*), ne donnerait-il pas la mesure de sa *mesure* ? Combien doit-il avoir souffert pour s'être, malgré ses efforts surhumains, pourtant trahi ?

Je me rends bien compte de ne pas avoir pu apporter de témoignage exactement parallèle au mot *contenance* au sens psychophysique, ou à l'expression *en faire la contenance* — mais je crois que d'une façon générale nous sommes tentés d'attribuer des aires sémantiques trop rigoureusement fixées aux mots médiévaux : un mot comme *contenance* ne sera jamais exclusi-

1. Ce *en* résultatif montre aussi combien le geste et l'émotion étaient une même chose : nous dirions « il en était triste et *baissa la tête* », le moyen âge pouvait dire « il en baissa la tête ». Cf. le vers célèbre *ele ent adunet lo suon element* de la chanson de Sainte-Eulalie, qui traduit l'effort moral et le geste résultant d'une situation. Le *en* répondant à un « de cela », on peut rappeler la différence en italien entre *continenza in* (*nella carne*) et *continenza da* (*dalla carne*) : le premier insiste sur l'habitude, le second sur la victoire remportée (Tomm.-Bell.) : Charlemagne a remporté une victoire, au moins partielle, sur soi-même.

vement ni « maintien » ni « figure », « mine »[1], ni « effort de se contenir, maîtrise de soi » ni « silence », ni « continence », ni « renoncement », il sera toujours passible d'assumer tous ces sens *ensemble*. Des *hapax* sémantiques du fr. médiéval pourront peut-être s'éclaircir à la lumière des *overtones* de la famille du mot en question.

Leo Spitzer.

UN SAINT DÉPOSSÉDÉ : SAINT CIBAR ET SAINT WAAST

Le hameau de Saint-Waast (comm. de Coufouleux, cant. de Rabastens, anc. arr. de Gaillac, Tarn) possède une église romane, sans grand caractère[2], mais qui atteste l'ancienneté du lieu. Le nom même pose un problème des plus curieux : par une suite d'altérations et d'attractions d'ordre phonétique, il dépossède un saint, un peu oublié aujourd'hui, saint Cibar, au profit d'un autre, dont le nom, sinon le culte, est beaucoup plus répandu, saint Waast.

On écrit couramment aujourd'hui Saint-Waast : c'est la graphie officielle, laïque et ecclésiastique[3], analogue à celle des nombreux Saint-Waast du Nord de la France. Tout le monde, en effet, rapporte notre église au saint évêque d'Arras du

---

1. *Faire contenance de, à*, différant de l'expression du *Roland*, « montrer l'intention, la volonté » (à partir de Joinville) dérive évidemment de « faire mine de », cf. angl. *to countenance*, transitif « favoriser, protéger qch. », litt. « faire bonne mine à ». D'autre part, *far contenensa* chez Marcabru (IX, 29 ; XXVI, 44) « faire bon accueil » dérive du sens « sustentatio » attesté depuis Grégoire de Tours (*Th L L*).

2. Cf. V. Allegre, *L'art roman dans la rég. albig.*, Albi, 1943, p. 195.

3. Graphie des documents administratifs (cadastre de 1938) et de l'*Ordo ou Ann. ecclés. du dioc. d'Albi*. L'*Ordo* porte *Saint-Waast* depuis 1899, époque où l'église s'y trouve mentionnée pour la première fois. C'est en 1877 pourtant que *Saint-Vast* avait été érigée en chapelle de secours, annexe de Saint-Victor de Coufouleux (L. de Lacger, *États admin. des anc. dioc. d'Albi, de Castres et de Lavaur*, Paris-Albi, 1921, p. 280). Auparavant, *Saint-Vast* figurait sur la liste des paroisses approuvées dans le département du Tarn, en 1803 (*Ibid.*, p. 266). Quant à la carte d'État-Major du XIXe siècle, on y lit *Saint-Vaast*.

v^e siècle, *Vedastus*. Bien que la fête patronale en soit fixée, on ne sait pour quelle raison, au premier dimanche après le 15 août, alors que le *dies natalis* du confesseur artésien tombe le 6 février [1], on n'en est pas moins persuadé dans le clergé local que ce dernier est bien en cause [2]. Il n'est pas jusqu'à Longnon, le savant toponymiste, qui n'ait donné dans la même erreur [3].

Un fait pourtant aurait dû le frapper : dans la liste qu'il a dressée, et que l'on peut allonger encore à l'aide du *Dictionnaire des Postes*, des lieux qui tirent leur appellation de *Sanctum Vedastum*, il s'agit toujours de hameaux ou de communes situés au-dessus d'un parallèle bien déterminé, dans les départements du Nord, du Pas-de-Calais, de la Somme [4], de l'Oise, de la Seine-Inférieure, du Calvados et de la Manche. Cette région circonscrite correspond à l'aire d'extension du culte d'un saint demeuré nordique. Dans la série de Longnon, un seul exemple aberrant : le *Saint-Waast* du Tarn.

Pour dissiper l'anomalie, il suffit de considérer les formes anciennes. Dans le Cartulaire des Alaman, copié au début du XIV^e siècle, on relève, en 1235 (n. st.), un *Johan de Sant Bars*, témoin à une transaction passée devant un notaire de Rabastens (texte roman), tandis qu'en 1280, l'inventaire des biens de Sicard Alaman mentionne les censives et tasques de *Sancto Barssio* ; l'année suivante, en 1281, une contestation s'élève au sein de la famille de Lautrec au sujet de possessions sises *in villa seu loco de sancto Barcio... in diocesi Albiensi, prope Sanctum Suplicium* [5].

Barcio et ses variantes, *Barssio* ou *Bartio*, se retrouvent dans d'autres documents du XIII^e siècle et des âges postérieurs. Citons, par exemple, les préliminaires de paix intervenus le 10 juin 1202 entre les Rabastinois et les gens de la commune de Toulouse, rassemblés *in honoribus sancti Barcii* pour préparer

1. Saint Cibar lui-même est honoré le 1^er juillet.

2. Communication de M. l'abbé M. Bécamel, professeur au Grand Séminaire d'Albi.

3. *Les noms de lieu de la France*, Paris, 1920-1929, n° 2105.

4. Ce département possède également un *Donvast*.

5. E. Cabié et L. Mazens, *Un cartul. et div. actes des Alaman*, Toulouse, 1882, pp. 34, 52 et 64.

le passage de l'Agout, *fluminis Agodi*, et marcher sur leurs adversaires [1]. Mais, plus que le lieu même, le nom de la famille noble qui en tirait son origine paraît dans l'histoire : en 1259, plusieurs de ses membres, Guillaume, Raymond, Arnaud Guitard, tous dits de *Sto Barcio*, hommagent au comte de Toulouse les biens qu'ils détiennent à Rabastens et ailleurs [2] ; Guillaume est appelé, dans le même texte, *de Sen Bars* ou *Sto Barsio* [3]. Parmi les fondateurs de la confrérie de la Vierge, à Rabastens, en 1286, on lit, sur le cuir peint en mémoire de l'événement quelques années plus tard, un *Vincensius de Sco Bartio* [4]. En 1323 (n. st.), des lettres de rémission du roi Charles le Bel, aux Frères mineurs de Rabastens, de diverses rentes qu'il percevait sur certains biens acquis par eux, mentionnent un *Ram. de Sancto Bartio*, auteur d'un legs au couvent franciscain [5]. En 1410 enfin (n. st.), on rencontre un *Hugo de Sco Bartio* parmi les pensionnaires de ce même couvent [6].

Quoi qu'il en soit, *Barcio*, *Bars(s)io* ou *Bartio* [7] ne semblent pas devoir être le prototype du nom, mais une simple latinisation du vulgaire *Bars*, signalé plus haut.

---

1. *Hist. gén. Lang.*, éd. Privat, VIII, 476 (d'après le cartulaire du Bourg, — copie de 1205 —, aux Arch. munic. de Toulouse). E. Roschach (*Ville de Toulouse. Invent. des Arch. comm.*, Toulouse, 1891, p. 7) traduit faussement par « terroir de Saint-Ybars ».

2. E. Cabié, *Droits et possess. du comte de Toul. dans l'Albig. au milieu du XIII^e siècle*, Paris-Toulouse-Albi, 1900, pp. 26, 28, 55 et 63.

3. *Ibid.*, p. 9. — Quant à Arnaud, il fut consul de Rabastens en 1242, mais nous ne savons si le document original (Arch. Nat. J. 305, n° 16) porte *Bartio*, comme le transcrit E. Rossignol, dans ses *Monogr. comm. de l'arr. de Gaillac* (t. IV, Toulouse-Paris-Albi, 1866, p. 255), ou *Barcio*, comme le rapporte E. Marty, dans ses *Délib. des cons. polit. de Rab.* (Albi, 1905, p. 179).

4. Cf. M^is de Fayolle, *Tableau de la confr. de Rabastens...*, extr. du *Bull. archéol. du Com. des trav. hist. et scient.* (*1922*), Paris, 1924, p. 5. — M. J. Vanel, de Rabastens, a découvert une copie de la fin du XV^e siècle de cette liste des premiers confrères de la Vierge : il y figure au moins sept patronymes de *Sco Barsio*.

5. E. Marty, *Arch. des not. de Rab.*, Albi, 1912, p. 2 (d'après Arch. Nat. JJ 61, n° 309).

6. *Ibid.*, p. 12.

7. *Barcio* paraît, comme on l'a vu, le plus ancien, ce qui n'a rien d'étonnant à partir d'*Eparchium*.

Dès lors, comment ne pas rapprocher l'albigeois *Sant-Bars*, du lieu dit *Saint-Bars*, commune de Lectoure (Gers), qui vient phonétiquement de *Sanctum Eparchium*, lequel a donné aussi, sans chute de la voyelle initiale, *Saint-Ybars* en Ariège [1], ou *Saint-Ybard* en Corrèze [2], et, avec agglutination de la finale du premier terme, un certain nombre de *Saint-Cybar(d)* [3], hameaux et communes de la Charente, de la Dordogne et de la Gironde [4]. Le saint lui-même d'ailleurs est appelé en français moderne saint Cibar : ce confesseur, honoré le 1er juillet, fut reclus au VIe siècle, à Angoulême. C'est un personnage historique, dont Grégoire de Tours vante les vertus dans son *Historia Francorum*, et les miracles posthumes dans le *De gloria confessorum* [5].

L'église du Tarn, attribuée aujourd'hui à l'évêque artésien, saint Waast, est donc à rendre à saint Cibar, le reclus charentais. Tout mène à cette conclusion, les règles phonétiques

---

1. Cant. Le Fossat, arr. Pamiers.

2. Cant. Uzerche, arr. Tulle.

3. L'agglutination a lieu ordinairement avec le son chuintant *ch*, final de *sanch* (ex. : Saint-Chamans, Vaucluse, ou Saint-Chély, Aveyron et Lozère). Mais elle s'est produite aussi avec un son sifflant (A. Longnon, *op. cit.*, nº 1551). C'est un phénomène du même genre, d'ordre au moins graphique, qu'on observe dans une donation, retenue à Lautrec, le 31 mai 1451, et qui intéresse précisément le lieu ariégeois de Saint-Ybars cité plus haut : noble Aragonèse Daure y cède à son fils Fortanier tout ce qu'elle possède *in loco de Sant Tibartz et juridictione de Lesaco* (Lezat-sur-Lèze, Ariège, arr. Pamiers, cant. Le Fossat ; Arch. Dép. Tarn E 406, fº 105 vº : l'*Inventaire* imprimé traduit fautivement par *jurid. de Lestape*, Tarn). Cette Aragonèse était elle-même originaire de Saint-Ybars : son testament passé à Lautrec, chez un autre notaire, le 7 oct. 1451 (Arch. Tarn E 431, fº 91), la dit fille légitime *nobilis Pauli de Laguarrigua condam loci de Santibartz comitatus Fuxi.* — Inversement le faubourg Saint-Cirice de Rodez (*S. Chiris*, en 1350) : H. Bousquet, *Comptes consul. de la Cité et du Bourg de Rodez-Cité*, t. I, Rodez, 1926, p. 139) paraît sous la forme *S. Irissi* en 1355-1356 (*Ibid.*, p. 363).

4. Cf. Longnon, *op. cit.*, nº 1714, et le *Dict. des Postes*.

5. Cf. *Acta Sanctorum*, juillet, t. I. Saint Cibar serait né vers 504 et mort en 581. Un autre Eparchius paraît dans Grégoire de Tours : c'est le prédécesseur de Sidoine Apollinaire à l'évêché de Clermont, au Ve siècle (*Hist. Fr.*, II, 21).

aussi bien qu'hagiographiques. Mais la preuve directe peut être administrée.

Dans un inventaire, rédigé vers 1650, des archives du chapitre Saint-Salvi d'Albi, on trouve l'analyse d'une « Donnation faicte par Rogier Capellus, filz de Pierre Rogier de Rabastens, de tout ce qu'il avoit et tenoit de Umbert, evesque d'Alby, dans l'eglise : Sti Eparchii » [1]. Or Humbert ayant occupé le siège d'Albi vers 1125-1133, cet acte peut remonter vraisemblablement à la seconde moitié du XII[e] siècle.

Un peu plus tard, une bulle du pape Honorius III (1219) confirme au chapitre Saint-Salvi la possession de plusieurs églises, dont celles de *Sancti Epartii et Sancte Marie de Sancto Epartis* [2], soit le Saint-Vast actuel, et une Notre-Dame de Saint-Vast [3] inconnue par ailleurs.

Le passage phonétique d'*Eparchium* à *Bars* n'offre rien d'anormal. *Bars*, à son tour, par l'effet d'une tendance connue du latin vulgaire, et renouvelée en ancien provençal [4], est devenu *Bas*. Ce changement est antérieur au XVII[e] siècle : le rédacteur du compoix de 1606 écrit uniformément *Saint-Bas* ; il en est de même dans le compoix suivant et dans la brevette des mutations de 1664 [5]. Un acte notarié de 1630 intéresse *la paroisse de Saint-Bas* [6] ; *Saint-Bas* se lit également sur les cartes du diocèse d'Albi de 1642 et 1704 [7], et dans les *Annales de la ville de Toulouse*, publiées par G. Lafaille, en 1687 [8].

Mais, par suite de la confusion entre *b* et *v*, traditionnelle en dialecte albigeois, où *v* se prononce *b*, *Saint-Bas* a pu s'écrire *Saint-Vas*. Inversement, le *Saint-Vaast* nordique se disait, dans

---

1. Cf. *Rev. du Tarn*, IV (1882-1883), p. 246.

2. L. de Lacger, *Hist. de l'abb. Saint-Salvi d'Albi du VI[e] au XII[e] s.*, Ligugé, 1925 (extr. de la *Rev. Mabillon*, 1924-1925), p. 91.

3. Sans doute faut-il corriger *Sancto Epartis* en *Sancto Epartio*.

4. Témoin l'alternance *escars/escas*, *flors/flos* et les rimes *-ors/-os* des troubadours (J. Anglade, *Gramm. de l'anc. prov.*, Paris, 1921, p. 195).

5. Arch. comm. Coufouleux CC 1 à 3.

6. E. Marty, *Arch. des not. de Rabastens*, p. 154.

7. Aux Arch. Dép. du Tarn.

8. T. I, *Preuves*, p. 53. Expression reproduite par les Bénédictins dans l'*Hist. gén. Lang.* (éd. Privat, VI, 196).

nos régions, *Saint-Bas* [1]. L'attraction n'a pas été longue à se produire : à la fin du XVII[e] siècle, un *t* s'ajoute à l'ancienne graphie. C'est en 1695 que les desservants commencent à écrire *Saint-Vast* dans les registres paroissiaux [2] ; à partir de 1710, ils mêlent les deux formes *Vast* et *Vaast* [3], avec un penchant plus marqué pour la seconde [4]. Il ne restait plus à accomplir qu'une dernière étape, d'ailleurs superfétatoire, la substitution au *V* initial d'un *W* : ce fut l'œuvre, nous l'avons vu, des années 1900.

La captation, si l'on peut dire, d'une humble église tarnaise par le vieux saint artésien, s'est ainsi opérée avant la fin du XVII[e] siècle [5]. Mais davantage que le saint lui-même, qu'on

1. La prononciation traditionnelle est, dans le Nord, *Saint-Vâ*.

2. Arch. Dép. Tarn E 4652. L'église fut, jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, une annexe de Giroussens (L. de Lacger, *États admin. des anc. dioc.*, p. 20).

3. Arch. Tarn E 4652 ; Arch. comm. Coufouleux GG 2. Au greffe d'Albi, où les registres étaient cotés et paraphés, on écrit aussi, à partir de 1711, *Saint-Vaast*, à côté de *Saint-Vast* : les chemises de ces cahiers paroissiaux indiquent généralement (main du XVIII[e] s.), *Saint-Vast* et parfois *Saint-Vax* (ainsi en 1716, 1717, 1718).

4. Par contre, la carte du diocèse d'Albi, dressée au XVIII[e] s. par Bourgoin et gravée par Aldring, porte *S. Bast*, comme la carte Cassini, son modèle. Quant à la brevette des mutations de 1767 (Arch. comm. Coufouleux CC 5), elle s'en tient, comme les autres documents cadastraux du XVIII[e] s. (CC 4), à *Saint-Bas*. Le rattachement au saint artésien a donc bien des chances d'être d'origine purement ecclésiastique : il pourrait bien être l'œuvre personnelle du desservant de 1695... Par contre, pour une autre église de la même commune de Coufouleux, Sainte-Quitterie, les registres paroissiaux ne font usage que de la forme étymologique (Arch. comm. GG 3), tandis que le cadastre de 1664 et la brevette des mutations qui l'accompagne (CC 2 et 3) reflètent une construction populaire, *Sainte Aquiterie*, employée encore au XVIII[e] s. (*Sainte Acquitterie*, brevette de 1767, CC 5), mais qui n'a pas vécu (les mutations de l'an VII reviennent à l'expression originelle, celle du compoix de 1606 : *Sainte Quiterie*).

5. Mentionnons, pour terminer, l'introduction abusive, vers la même époque, d'un autre saint du Nord dans le calendrier liturgique de l'église d'Albi. Le Propre des saints de ce diocèse, imprimé en 1703, sur l'ordre de l'archevêque Le Goux de la Berchère, célèbre, en effet, à la date du 16 février, un *Sanctus Theodefridus*, qualifié évêque d'Albi, *civitatis Albiensis*, après avoir été abbé de Corbie : mais il faut comprendre *civitatis Ambia-*

n'avait pas de raison spéciale d'honorer ni même de connaître en Albigeois, il semble que le souvenir de l'antique abbaye bénédictine qui porte son nom et qui demeura si florissante jusqu'à la Révolution, ait été à l'origine de cette méprise étymologique. La fondation était plus célèbre que le fondateur.

Pierre BREILLAT.

---

nensis (la méprise paraît d'ordre paléographique) et rendre au diocèse d'Amiens ce prélat qui en occupa le siège vers l'année 680. L'erreur manifeste fut bientôt corrigée : on ne trouve plus le saint en question dans le *Breviarium Albiense* de 1764 (comm. de M. l'abbé M. Bécamel).

COMPTES RENDUS

M. Regula, **Ueber die Einwirkung des Affekts auf die Laut- und Sinnform gewisser Wörter im Romanischen** [*Travaux du cercle linguistique de Prague*, VI, p. 164-172].

Travail suggestif qui groupe les influences de l'état affectif des sujets parlants sur la formation des mots. L'auteur parle d'une « force abrégeante » de l'état affectif (« sprachverkürzende Kraft des Affekts ») qui aboutit à une condensation ou compression de différents mots en une forme une, ce qu'on appelle vulgairement des croisements. D'une façon générale, l'article aurait gagné beaucoup en ampleur et en impressivité si l'auteur l'avait conçu sur une échelle plus grande, en s'appuyant sur plus d'exemples et en discutant les cas moins sûrs.

1. « Compression expressive », p. ex. : *se décarcasser* = *démembrer*, *dépecer*, *déchiqueter*, etc., + *carcasse*, le verbe ne signifiant pas « se priver de la carcasse », mais « se déchirer au point d'en *devenir* une carcasse ». J'ajoute que l'argot *se décarcasser le trou du c...*, à côté de *se démancher*, *se dévisser*... semble bien indiquer un démontage du corps humain en vue d'un travail dur ; *se décarcasser* signifie d'ailleurs aussi *se débrouiller* et aura été attiré dans l'orbite de ce dernier mot ; *rabobiner*, *rafistoler*, *rapetasser*, etc., formes affectives de *racommoder*, *rajuster* (*rafistoler* est douteux : **re-vivisc-ulare?*) ; *échevelé*, mot condensé pour *les cheveux épars*, toujours est-il qu'il y a des passages a. fr. où *escheveler* signifie « couper les cheveux » ou « couper aussi fin qu'un cheveu », et je me demande si *écheveler* « décoiffer, défaire les cheveux » (et l'ital. *scapigliarsi*) ne remonte pas à une conception, affective elle aussi, « se priver des cheveux » : on exagère en se disant « je n'ai plus de cheveux », si les cheveux ne sont pas en ordre : l'expression a. fr. *escheveler les cheveux* trahit bien la conception « détruire l'état normal ». De même *s'égosiller* (all. *sich heiser schreien*) sera « ruiner son gosier », comme *s'échiner* « se rompre l'échine, travailler dur ». Au contraire, *s'esquinter* a un *ex-* affectif (prov. *quinto* « quinte de toux, fièvre, indisposition »). A. fr. *alouvi* « affamé comme un loup » sera aussi une exagération affective : « devenu loup [et

par conséquent affamé comme celui-ci] », je ne crois pas à une addition d'*affamé* + *loup*. L'ital. *scilinguare* « balbutier » serait *scivolare* « glisser » + *lingua* — plutôt un **scilivare* « produire de la salive » (*pane scilivato* « insipide »), de *scialiva* à côté de *saliva* + *lingua* (**exelinguare*, *REW* 3002, est naturellement impossible) ; *scilinguagnolo* « filet de la langue » (*REW* 8377) sera un **sub-linganeum* + *sci(a)liva*. La contamination est ici l'image de la réalité, la salive « contaminant » la parlure des balbutiants. — M. Regula a raison de constater la pauvreté relative du français en formations à « compression expressive » vis-à-vis de l'allemand : *durchbrennen* = *durchgehen* « s'évader » + *brennen* « brûler (les étapes ?) » est un bon exemple mis en lumière par M. Sperber, *Einführung in die Bedeutungslehre*. On s'étonne de ne pas trouver ici le mot *étonner* lui-même (et *émerveiller*, *ébahir*, *éberluer* etc.), ensuite la suite argotique de *embéter : emm...er*, *emmieller*, etc., et puis *effronté* (ital. *sfacciato*), dont j'ai parlé dans *Dacoromania*, IV, 661 : ici le *front* n'est pas seulement une addition affective de *front* à *ex-pudor-atus*, comme l'expliquerait probablement M. Regula, mais le *ex-* doit être pris au sens local : toute protubérance, tout membre du corps saillant ou visible est une provocation (de là le fr. *toupet* au sens de « effronterie » ; le *ciuffo* = « toupet » était le signal de la provocation que désiraient certains bravos décrits par Manzoni dans *Promessi sposi*, chap. III, et appelés d'après cette touffe de cheveux *ciuffi* ; la barbe portée sans cordon comme signe de défi dans l'ancienne Espagne, v. Menéndez Pidal, Glossaire du *Poema de Mio Cid*, s. v. *barba*). Je verrais donc davantage que M. Regula le côté « visible » dans ce qui frappe un être en état affectif : un *effronté* est pour celui-ci un homme qui a le front saillant (*ex-*) ou, ce qui va ensemble avec l'explication donnée plus haut, qui est privé du front *normal*, c'est-à-dire, celui qui sait rougir (v. mon article sur le geste accompagnant *obraz* roumain au sens de « honte », à l'origine « visage »).

2. « Composition expressive » : *écrabouiller* = *écraser* + *bouillie* ou suffixe *-ouiller* (je crois qu'il ne faut pas admettre des contaminations si un seul étymon peut suffire ; c'est le cas ici : le prov. mod. *escarabouia* « écheveler, embrouiller, éparpiller » (1re conjugaison) explique bien le sens « écraser » (p. ex. la cervelle) et remonte à *scarabaeus*, cf. *REW* 7658). L'a. fr. *escrapoutir* « écraser » se rattache à la même famille (cf. fr. *écharbot*). Plus évident a. fr. *houcepignier*, fr. mod. *houspiller* = *housser* + *peignier*, a. fr. *bouteculer*, fr. *bousculer* = *bouter* + *culer* (p.-e. dérivé de *boute-cul*, formation impérative, de même *houcepignier* de *houce ! pigne !* cf. *tournevirer* = *tourne ! vire !*) et particulièrement esp. *escamondar* = *squamare* + *mundare*.

3. « Gestalterweiterung », addition à la forme d'un mot, (a) d'un préfixe : *ensevelir* = *sevelir* + *en* de *enfouir*, *estropier* de l'ital. *stroppiare* = **turpiare* + *ex-* ; lucquois *infolcarsi* « ingolfarsi » + *in-* (mais peut-on s'imaginer un **se gouffrer* sans *in* ? je rattacherais d'ailleurs le mot, non à *golfo*, *REW* 2059, mais à com., piém. *folco* « masse d'hommes » = germ. *folk*, Bertoni, *L'ele-*

mento germanico, etc. p. 119; ici manque le célèbre exemple dialectal *desblier* « oublier » expliqué par Gilliéron); (b) d'un son parasitique *h-*, sorte d'interjection, comme dans *hérisson*, *halęter*, *hurler* (que j'ai admis bien avant Gamillscheg), *br-* dans ital. *brivido* (explication de Schuchardt qu'il fallait mentionner) = *rigidus* + *br-*; esp. *hinchar* = *inflare* + *f-* (mais *ovo huero*, rattaché par moi à *augurium*, n'a pas de *h-* prononcé, v. la variante *guëro*), *-r-* dans *épautrer*, *écrapoutir*, *patrouiller* d'après *meutrir*, *flétrir*, *pétrir*; (c) d'un suffixe : esp. *avariento* = *avarus* + *-iento*, fr. *calembredaine*, *turlutaine*, *pretantaine* etc. avec suffixe « ironique » (seulement, un suffixe sériatif comme *-iento*, ou un préfixe sériatif comme *in-*, s'expliqueraient-ils par des procédés *affectifs* ?); (d) « Zerdehnung », écartèlement onomatopéique : *esbalouïr* à côté de *éblouir* (je me permets de renvoyer à mes articles sur *estapafourdi*, *épataroufler*, *épastrouiller*, *époustoufler* dans *Boletim de filologia* (Lisbonne), III, 329 et 401, où je tâchais de mettre en rapport l'hébétude de l'étonnement avec la longueur des mots — ce qui prouve qu'il n'y a pas seulement l'abréviation, mais aussi l'allongement affectif : l'onomatopée peut en effet dépeindre un mouvement prolongé en allongeant le mot : cf. l'exemple tiré par Meyer-Lübke, *Einführung...*, § 96, de G. G. Belli : *sto trainanà de cataletto* — mais est-ce que l'harmonie imitative peut être simplement identifiée avec l'état affectif ?). Ital. *bi(s)ciancola* « escarpolette » serait « lautsymbolisch stilisiert » d'après l'auteur, mais il me semble clair que, l'étymon de *REW* : **exanculare* (*ex-anc -ulare* = *dès-hanch-er* ?) n'étant que le prototype auquel on peut réduire les diverses formes, il faut partir de latin *bi(s)-* + *cianca* = *zanca* « jambe » (*REW* 9598); (e) substitution phonétique : ital. *paffuto* « joufflu » = gr. παχύς + *ff-* onomatopéique (mais pourquoi pas directement *paff-* onomatopéique + *-utus*, cf. fr. *joufflu* ?); a. fr. *grigner*, *rechignier* avec *-ñ-* au lieu de *-n-* d'après *hoignier*, *grognier*, *renfroigner*, *entrognier*. Je ne vois pas pourquoi *foison* devrait être un **fētio -ōnis*, variante de *fētus*, *fētura*, alors que le prov. a *foiso*, non **feiso*. Je ne vois pas davantage pourquoi on devrait ratifier, sur la foi d'une courte note de Salvioni auquel le *REW* fait volontiers confiance, l'étymologie de l'ital. *bilico*, *biligo* « il punto al quale la bilancia oscilla », *in bilico* « d'un corpo che non penda più da una parte che da un 'altra », *esser bilico* « esser arbitro », *bilicare* « gingillare » (Petr.) = *bilancia* avec changement de suffixe, *-icare* signifiant volontiers « branler, osciller » d'après M. R. (mais n'est-ce pas tout simplement un développement du sens fréquentatif de *-icare* ?). Comment peut-on s'imaginer que *il bilico della balancia* « le point stable de la balance » contienne deux fois le même mot, alors qu'il est tout à fait facile d'imaginer un *umbīlicus* « nombril », le nombril étant un point fixe, cf. tosc. *billico*, *bellico* « nombril », « il centro d'una cosa, il mezzo d'una cosa, d'un paese », l'expression *le nombril du monde* et le rapport de l'all. *nabel* « nombril » avec *nabe* « moyeu de roue » ? Pour *umbīlicus* > **umbĭlicus* cf. logoud. *imbiligu*. Le verbe *bilicare* signifie « mettre en balance,

équilibrer » (par un contrepoids, etc., v. Tomm.-Bell.), mais, comme cet état n'est en général atteint que par des essais successifs, des tâtonnements, *bilicare* développe le « Gegensinn » « branler », cf. *bilicarsi su una gamba* « quando il punto d'appogio su cui la gamba riposa non sia troppo fermo ». Par conséquent, *bilicare* ne contient pas le suffixe de l'instabilité *-icare*, mais un *-are* s'ajoutant au radical *bellic-*.

Somme toute, les étymologies de M. Regula ne doivent être acceptées qu'avec beaucoup de prudence, mais le principe général qui l'inspire est excellent et il valait la peine d'être mis en lumière. C'est un peu le cas de feu Sainéan : évidemment en science étymologique les principes sains ne suffisent pas, il faut l'adaptation la plus stricte et la plus austère à la réalité concrète.

Leo SPITZER.

La langue de Cahors des origines à la fin du XVI^e^ siècle, par Suzanne DOBELMANN ; Toulouse-Paris, 1944 ; petit in-8, IX-231 pages (*Bibliothèque méridionale*, 1^re^ série, t. XXIV).

Cette étude est essentiellement fondée sur le dépouillement linguistique de 87 pièces d'archives, toutes originales et exactement localisées, presque toutes exactement datées (de 1217 à 1586). Malheureusement, très peu de lecteurs pourront prendre une connaissance directe de celles d'entre elles, au nombre de 54, qui proviennent du registre connu sous le nom de *Te Igitur*, dont l'édition, enfouie dans le Bulletin d'une Société locale, est à peu près introuvable ; M^lle^ D. en effet s'est bornée à en dresser la liste chronologique, à collationner l'édition sur les originaux et à les « utiliser » pour son objet ; mais cette utilisation même paraît n'avoir pas été poussée très loin, à en juger d'après la rareté des références au *Te Igitur*.

On s'attendrait, néanmoins, à voir se dégager de l'étude attentive et méthodique de ce lot imposant de documents des conclusions plus précises et substantielles que celles qui nous sont ici présentées (p. 100 ss.). Cela tient en grande partie à ce que les documents publiés (sous le titre de « Pièces justificatives », p. 107-84), isolés et disparates, sont sortis de la plume de notaires peu experts ou peu soigneux, nullement soucieux, à coup sûr, non seulement de la cohérence, mais de l'exactitude des notations. Certaines constatations sont vraiment troublantes : nous trouvons pour les représentants de met-ipse, les trois traitements possibles de la dentale intervocalique, maintien, sonorisation et chute : *mezeiss* (pièce III, ligne 7 de l'original), *mezeih*, *meseihs*, qui est au reste de beaucoup la forme la plus fréquente, voisine avec *meteich* (XIV, 24) et *meeih* (II, 6). Inversement, dans d'autres cas il semble qu'on ait affaire à des partis pris personnels : ici (III, p. 109) le dérivé de mansionem est toujours *maiso* ; là (IV, p. 111) il est toujours *maio*. Les graphies sont infiniment plus cohérentes et plus exactes dans les deux grands recueils d'actes municipaux, le *Te Igitur* et le *Livre tanné*, rédi-

gés par des scribes ou notaires attachés au Consulat : le lecteur peut s'en rendre compte par les cinq pièces (XIX, XXI, XXII, XXVI, XXVII) empruntées au second de ces recueils. Ceux-ci, surtout le premier, présentent aussi cet autre avantage de nous offrir de longues séries continues : dans le *Te Igitur*, nous ne trouvons pas moins de vingt-sept pièces de la seconde moitié du XIIIe siècle, alors que les « pièces justificatives » ne nous en présentent que six pour tout le XIVe. Il nous paraît évident qu'il fallait faire à ces deux recueils une place beaucoup plus importante.

Le volume se termine par un très riche Index des noms de personnes et de lieux et un Glossaire qui apporte un appréciable complément au lexique connu des parlers d'oc. Quelques articles, notamment ceux qui ont trait à des termes techniques, eussent gagné à être précisés : dans la pièce I il y a plusieurs exemples des mots *torn* et *torner* (= *tornier*), dont le premier est traduit par « retrait lignager » et le second, avec renvoi à Levy, par « lignage retrayant » ; le premier ne peut signifier que « retour », « restitution » (à l'héritier légal) de la partie d'héritage aliénée, et le second désigne évidemment le bénéficiaire de ce retour. On regrette de n'y pas trouver les mots suivants : *afolquà* (infinitif, XXII, 9) « accompagner » (en cortège) ; *arribador* (IV, 20, p. 172) « gué (?), voie d'accès à un cours d'eau » ; *ordenh* (V, 21 et passim) « disposition testamentaire » ; *treliax* (XXIII, fol. 10-11, p. 116), de sens inconnu.

M. R.

I. Carl Theodor Gossen, **Die Pikardie als Sprachlandschaft des Mittelalters** auf Grund der Urkunden ; Biel, 1942 ; in-8, VI-170 pages. — II. Kurt Zangger, **Contribution à la terminologie des tissus en ancien français** attestés dans des textes français, provençaux, italiens, espagnols, allemands et latins ; Bienne, 1945 ; in-8, XVI-130 pages.

Ces deux thèses de l'Université de Zurich font grand honneur au maître éminent qui les a inspirées et aux disciples qui ont travaillé sous sa direction. Elles exploitent toutes deux, mais la première surtout, des documents d'archives du Nord de la France et, à ce titre, présentent un intérêt particulier.

I

Par l'ampleur et la variété de la documentation, M. G. apporte une contribution précieuse à l'étude du dialecte picard. Il commence par établir l'importance des pièces d'archives qui ont le double avantage d'être localisées et datées. Sans doute les sujets traités y restent assez limités et les employés des chancelleries, par leur formation même, subissent l'influence du français commun, mais s'ils ne reproduisent pas complètement le langage

parlé autour d'eux, ils ne s'interdisent pas d'introduire dans leurs phrases des formes et des expressions locales : pour des actes de vente ou d'achat, pour des contrats, donations ou testaments, pour des ordonnances échevinales ou des règlements urbains, il importait avant tout d'être compris de tous les intéressés.

Pour distinguer le picard des dialectes voisins, M. G. ne s'est pas borné à en relever les traits essentiels ; il a voulu en donner une image aussi fidèle que possible et s'est appliqué à en recenser toutes les particularités. On ne saurait trop l'en louer. Sur l'ensemble du domaine, il a choisi 23 points principaux représentant des localités pour lesquelles il avait des textes imprimés qu'il a soigneusement dépouillés et ses recherches ont surtout porté sur des pièces originales couvrant le XIII^e^ et le XIV^e^ siècle. On peut s'étonner qu'il ait d'abord analysé pour elles-mêmes les archives douaisiennes : sans doute elles méritaient un sort particulier par leur nombre et leur valeur, mais rien n'empêchait de fondre cette analyse dans le dépouillement général qu'il institue ensuite. D'autre part, la liste qu'il a dressée des traits picards n'est pas absolument complète : il a omis de signaler le développement de *-in* en *-iun*. P. 28, il relève à Douai la forme *chuinkisme* : c'est *chiunkisme* qu'il faut lire. Nous pouvons ajouter des exemples analogues empruntés aux mêmes documents douaisiens : Espinas, *Douai* III, 299, *tiunt* ; III, 306, *ciunc* ; III, 532, *viunt* ; encore à Douai, Espinas, *Une guerre sociale*, p. 20, *il aviunt* ; p. 43, *doi vallet viourent*. De plus, on a dans le *Cartulaire de Marquette* p. p. Vanhaeck, I, 205, *vieunrent* et dans le *Cartulaire de Flines* p. p. E. Hautcœur, p. 305, *cieunc rasieres*. Comment rendre compte de ces diverses variantes ? Selon M. P. Fouché, *Le verbe français*, p. 315, « l'*u* s'explique par une assimilation de la partie finale de *i* avec l'articulation de la nasale suivante et ultérieurement *iu* a pu se développer en *ieu* ».

Il n'a pas échappé à M. G. que le picard ne présentait pas partout au moyen âge un aspect uniforme. Cette diversité s'est maintenue jusqu'à nos jours ; le montois diffère du valenciennois ou rouchi, le saint-polois du boulonnais, le doulennais du patois de Demuin. M. G. a bien fait de consacrer une partie de son étude — et ce n'est pas la moins instructive — à marquer, selon les régions, les principales divergences, qui ressortent des documents étudiés. Toutefois, pour les désinences *-ius*, *-ieus*, ses conclusions ne sont pas convaincantes. Il constate, p. 26, qu'à Douai on trouve *bailliu*, jamais *baillif* et tout aussi peu *baillieu* qui est propre au sud du domaine. Il résume, p. 120, les tableaux qu'il a dressés : la graphie *-ius* serait prédominante dans la province ecclésiastique de Cambrai, y compris Saint-Quentin et Laon, tandis que *-ieus* l'emporte dans l'archevêché de Reims. Il nous paraît d'abord difficile d'admettre que l'influence du francien se soit exercée à Mons qui présente à la fois les désinences *-ius* et *-ieus* et beaucoup moins dans la région d'Eu qui préfère *-ius*. De plus, M. G. déclare lui-même que les deux graphies se rencontrent dans un seul et même document ; d'autre part, pour

certains points comme Lille, Saint-Omer, Aire et Arras, elles se trouvent en nombre à peu près égal. En réalité, il faut établir une distinction nécessaire : on a une désinence primaire en *-ius* dans *baillius, chius, tardius, fuitius*; en *-ieus* dans *dieus, lieus, tonlieus, mieus*. Ces différents mots ont réagi l'un sur l'autre et il s'est produit une alternance *-ius -ieus*, d'autant plus facilement que, dans l'échelle des sons, ces phonèmes sont voisins, voir P. Passy, *Les sons du Français*, p. 80. Cette alternance des deux graphies se retrouve, à des degrés divers, sur toute l'étendue du domaine, si bien qu'il est malaisé d'établir entre l'une et l'autre une délimitation précise.

Ayant passé en revue les picardismes et montré comment ils étaient répartis dans les diverses régions, M. G. s'est proposé de délimiter l'ensemble de l'aire picarde. D'une façon générale, il confirme les résultats qu'avait obtenus H. Morf dans son étude *Zur sprachlichen Gliederung Frankreichs* (Berlin, 1911) : la limite des diocèses d'Amiens et de Beauvais sépare le picard du normand ; celle du diocèse de Noyon, du francien ; celle du diocèse de Cambrai, du wallon. Toutefois, contrairement à Morf, M. G. établit que, d'après les documents, le Laonnais rentrait autrefois dans le domaine picard, p. 137. — M. G. nous permettra quelques remarques. La ligne de démarcation entre diocèses ne peut marquer qu'approximativement la séparation de deux dialectes. Les aires phonétiques et morphologiques s'étendent plus ou moins ; elles peuvent coïncider sur une certaine étendue ou chevaucher l'une sur l'autre. Il ne peut donc être question d'un tracé linéaire, mais d'une zone de démarcation de largeur variable. De plus, le dépouillement des archives de villes plus ou moins importantes permet de jalonner l'aire d'un dialecte, mais les résultats restent imprécis, car le parler a pu s'étendre au delà des points de repère choisis. Sans doute, l'étude des glossaires régionaux et des cartes de l'*ALF*, même et surtout des enquêtes locales, peuvent donner des renseignements précieux sur la situation actuelle, mais rien ne prouve que la frontière entre dialectes soit restée immuable depuis le moyen âge. D'autre part, nous ferons observer que la limite septentrionale du picard n'a pas été exactement tracée. Les cités de Mons et de Tournai étaient loin d'en marquer autrefois la pointe extrême. Pour ne citer qu'un exemple, H. Nowé, *Les baillis comtaux de Flandre* (1929), publie, comme pièces justificatives, outre des documents flamands, des textes picards d'Audenarde et de Gand du XIIIe et du XIVe siècle. Pour l'état actuel, voir Jules Simon, *Mélanges wallons* (1892), et notre *Essai de délimitation des dialectes picard et wallon* (*Revue du Nord*, XVII, 218-220).

Pour terminer, voici quelques menues retouches ou additions : P. 30, M. G. relève les formes *le miue, le tiue, le siue*, provenant d'un masculin **miu, tiu, siu*, et p. 145, il signale *siu* pour *ses* dans une pièce originale de Mons (1284), d'où le féminin *siue*. En fait, *meus* accentué avait donné *mieus*, sur lequel on avait formé un féminin *mieue, miue* ; par analogie on eut *tieue, tiue, sieue, siue*, voir M. K. Pope, *From Latin to modern French*, § 858. —

P. 32, selon M. G. *devera, deveroit, metera, meteroit* et autres formes semblables dériveraient par analogie du futur et du conditionnel de la 1re conjugaison, mais P. Fouché, *Le Verbe français*, p. 392, montre pertinemment que, dans les verbes dont le radical est terminé par une labiale ou une dentale appuyée, un *e* transitoire s'est développé devant l'*r* de la terminaison dans l'anglo-normand, le picard, le wallon et le lorrain. — P. 39, *sainaule, senaule* sont rattachés à sanabilis. Cette étymologie fait difficulté pour la phonétique et pour le sens : elle est sans doute inspirée par l'article de Godefroy, VII, 302b, qui, selon nous, serait à refondre. Nous constatons une analogie frappante dans les couples suivants : *sainaule-senaule*, d'une part, et *raisnable-rainable-rainaule-renaule*, d'autre part ; *renaule*, en particulier, se trouve dans H. Nowé, *Les baillis comtaux...*, p. 512 : *sans cause nule renaule* (1297). Si *raisnable* dérive de rationabilis, *sainaule* vient de *sationabilis ; Du Cange, VII, 316a enregistre SATIONALIS TERRA *sationi idonea* : *senaule* veut dire « bon pour la semence » et, par suite, « d'excellente qualité ». — P. 43, M. G. énumère les formes picardes *vaura, cauper* et présente, comme exception, *encoupés* dans Espinas, *Douai*, III, 544 : *de tous les fourfais de coi cils Gilles fu onques encoupés* ; mais dans *vaura, cauper* on a le groupe : *o* ouvert + *l* + consonne ; ce n'est pas le cas pour *encouper* de inculpare. — P. 64, M. G. cite *flegart* dont l'origine, en effet, reste douteuse, voir *Romania*, LXV, 20. — P. 65, *renghillier* est simplement mentionné ; ce verbe signifie « tracer des sillons, labourer », voir Godefroy, VII, 35a qui enregistre aussi, VII, 34c, *renguillage* « couvrailles, semailles ». J. Haust, D. L., donne *ringui*, « déchaumer, labourer superficiellement » qu'il rapproche de *rindji*. Pour l'étymologie, voir Meyer-Lübke, *REW*3, 4209 et J. Haust, *Étymologies wallonnes et françaises*, 210. — P. 91, la forme *seroinmes*, qui, selon M. G. est encore vivante dans le Ponthieu, est due à une double analogie : le futur *seromes* a été refait sur *sommes* et *seromes* est devenu *seroimes* au conditionnel, à cause des 3 personnes du singulier.

II

M. Z. nous donne un travail très méritoire. Il fait précéder son étude d'une copieuse bibliographie qui prouve la richesse de sa documentation. Nous regrettons seulement qu'il n'ait pu disposer des *Documents relatifs à la draperie de Valenciennes*, p. p. G. Espinas (1931) (= Espinas, *Draperie Valenciennes*) et de la thèse de E. Coornaert, *La draperie-sayetterie d'Hondschoote* (1930).

La méthode suivie est des plus louables. Pour expliquer les noms des tissus au moyen âge, M. Z. ne se borne pas à exploiter des documents du Nord de la France ; il cite concurremment des textes provençaux, italiens, espagnols, allemands et latins. L'idée est excellente, car il démontre ainsi l'existence d'un vocabulaire technique international, dont les termes souvent obscurs

ne peuvent s'éclairer que par comparaison. Certes, il ne résout pas toutes les difficultés, mais il a rassemblé les matériaux qui aideront à en triompher. La tâche était particulièrement ardue. Pour la désignation des tissus, M. Z. les distingue en trois groupes principaux : 1° d'après la couleur ou le dessin ; 2° d'après la provenance ; 3° d'après la technique de la fabrication. Cette technique reste encore mal connue, malgré tous les documents publiés. On n'a pu encore définir avec toute la précision désirable les termes exprimant, par exemple, les diverses variétés de laine. Les procédés de production n'ont pas été clairement exposés : on n'a que d'assez rares indications sur la composition de la chaîne et de la trame, bien qu'on soit mieux renseigné sur la longueur et la largeur des étoffes et sur leur poids. Or ces divers éléments servaient à différencier les tissus et à les dénommer : de là, une première source de difficultés. D'autre part, une étude intéressante serait à faire sur les matières tinctoriales et sur les mordants. Quand on admire la vivacité et la variété de coloris des Heures d'Anne de Bretagne, par exemple, on ne peut s'empêcher de penser qu'on devait trouver dans les étoffes une gamme aussi riche : dans les deux cas, on s'ingéniait à reproduire les couleurs des fleurs les plus variées ou d'autres objets. Les teintes appliquées d'abord aux tissus ont ensuite servi à les désigner. La provenance enfin peut expliquer et justifier l'appellation : sur ce point l'accord s'est établi plus aisément, bien que certaines dénominations restent sujettes à controverse.

M. Z. distingue soigneusement les trois genres de documents qu'il a mis en œuvre : 1° ordonnances, règlements, bans, keures; 2° tarifs de douane (tonlieux, péages, leudes) ; 3° livres de comptes et inventaires. Il marque avec finesse et précision les renseignements qu'on pouvait attendre de chacun de ces groupes. Toutefois il ajoute qu'il a renoncé à se servir des sources littéraires, parce que leur nombre est trop considérable et que les témoignages qu'on y trouve sont trop vagues. Ces raisons ne semblent pas convaincantes : beaucoup d'éditions de textes anciens sont pourvues de glossaires et de notes explicatives qu'il est possible de consulter rapidement. Nous montrerons qu'il est parfois utile de se reporter aux œuvres littéraires.

Pour prouver à M. Z. avec quel intérêt nous avons lu son travail, nous lui proposons quelques rectifications et compléments. — P. 16, il nous paraît difficile d'assimiler *acolé* et *acollié* ; le premier désigne sans doute un procédé de fabrication ; Godefroy, I, 64ª, le traduit par « drap à raies doubles et rapprochées », le second s'applique à une couleur. On a, en effet, dans Espinas, *Draperie*, II, 159 : « A Saint-Omer, on distinguait *six manieres de bleu : le bleu brun, le bleu asur, le bleu vert, le bleu pour faire paonacs et accoliés, le bleu pour faire moreis, le bleu clers pour faire sanguines, le tout de pure waides.* » *Acolié* serait formé sur *acol·e*, forme première de *ancolie*, d'après Wartburg, *FEW*, I, 118ª ; on a de même *souzié* sur *soucie*, cf. p. 101. Dans son étude sur les *Noms des plantes du livres d'Heures d'Anne de Bretagne*

(*Journal de Botanique*, 1894), J. Camus cite pour la page 57 de la reproduction chromolithographique de Curmer (1859) la mention suivante : « Ancollies. Angelica. Aquilegia vulgaris. Ancolie commune : fleurs violacées. » — P. 19, la *bife* était faite en *laine de bife*, voir Espinas, *Douai*, II, 747 : « Pour les draps qu'on appelait *legiere draperie*, on mentionnait la *laine de bife* qui était distinguée expressément de la *laine traiele*, mais le caractère propre de ces laines n'est jamais indiqué. » Les caractéristiques de ce drap sont d'ailleurs précisées par Espinas, *Draperie*, II, 290 : « La biffe présentait *4 loiens et demi* [division de la chaîne] et avait de 2.000 à 2.200 fils d'ourdissage ; la longueur variait de 40 à 50 aunes. » D'autres détails intéressants sont également mentionnés dans Espinas, *Draperie Valenciennes*, p. 14, 92, 182, 183, 185, 214, 313. — P. 21, M. Z. remarque que *blanchet* désigne à la fois un drap et un vêtement mais qu'il n'a trouvé qu'un exemple du second sens, daté de 1377. Gay, *Glossaire*, I, 160ª en enregistre un autre de 1352 ; R. Monier, *Lois des pairs du Castel de Lille*, 75, signale parmi les biens réservés, dans la succession, à la veuve : *quemise, plichon, blanquet, fustaine, chainture, aumosniere, patrenostres, contiel, plouroir, taules*... M. Z. cite un texte de Corbie (XVe siècle), indiquant la préparation du drap lui-même ; il est prescrit « *que nuls pareurs ne pare blanquès sans engradoulie et sans croye ; engradoulie* enregistré par Godefroy, III, 176ª, avec un point d'interrogation reste obscur ; pour *croye* « craie », nous ne pouvons admettre l'explication proposée par Espinas, *Draperie*, II, 49 : « La *laine a croie* provient peut-être du parage-lainage avec des chardons placés sur des cadres en forme de croix. » M. Z. signale enfin à Saint-Pol, en 1383 des *wachés tains de blans en aultres couleurs et aussi blanqués tout en plois* ; Godefroy, VIII, 319b relève à la fois *wache* et *wachet* « sorte d'étoffe ». Nous trouvons un autre exemple dans une étude de Marc Héren sur *la draperie amienoise à la fin du moyen-âge* (*Revue du Nord*, XXIV, 84) : *Item ne porront lesdicts tisserans tiltre aucuns drapz wachetz, qu'ils ne soient en compte de 1800* [1800 fils dans la chaîne], *portans 13 quartiers et demy de large* (ordonnance de 1498). — P. 28, à propos des *brunettes*, on a dans Espinas, *Draperie Valenciennes*, 231 un procédé de teinture : *et ne pueent nuls bouleres taindre noire brunetes ne mourés, se il ne sunt bien bresilliet souffissaument, si com ils doivent*. Ce tissu était réservé aux classes riches, comme le prouve l'extrait suivant des *Archives du Nord*, B.10328, fol. 20 : *A Jehan de Mierbes, pour XVI alnes de brunette qui avoit eslet prise a lui pour faire aucune viesture pour Madame d'Ostrevant et no demissiel de Haynnau, XVI frans* (1387) ; voir aussi, entre autres, Chrestien de Troyes, *Guillaume d'Angleterre* 2014 ; *Erec* 6669 et Martin Franc cité par Gay, *Glossaire*, I, 231b. — P. 32, les formes *brussequin, broissequin* « tissu » alternent dans les textes ; pour l'étymologie, M. Z. renvoie avec raison à Meyer-Lübke, *REW*3, 1330, mais dans Meyer-Lübke, il n'est question que de « brodequin » ; Wartburg, *FEW*, I, 557b essaie de concilier les deux sens : il s'agit d'une étoffe teinte en écorce de noyer et qui, par suite, rap-

pelait la couleur fauve des brodequins. — P. 35, on trouve des détails techniques sur les *camelins* dans Espinas, *Draperie Valenciennes*, p. 91, 170, 206-208. Le *camelin tiollé* est bien de la couleur de la tuile, cf. p. 19, *biffa tiolea* ; quant au *camelin sarpollé*, il évoquerait la fleur du serpolet : Godefroy, VII, 396[a], enregistre la forme *serpol*, d'où *sarpollé*. — P. 50, M. Z. remarque que les *écarlates* étaient de teintes variées mais se distinguaient par leur qualité supérieure. Il adopte l'étymologie proposée par Weckerlin, le mot flamand *scarlaken*, « drap à retondre », car plus un drap était fin, plus on le tondait. La principale objection qu'on peut faire à M. Z. est que l'allemand *Scharlach* et le néerlandais *Scharlaken* sont empruntés au français, voir Kluge-Goetze, *Etymologisches Woerterbuch der deutschen Sprache*, 508[a] et Franck-Wijk, *Etymologisch Woordenboek der nederlandsche Taal*, 574[b]. En réalité, *écarlate* est un mot européen, dont l'histoire n'est pas encore parfaitement éclaircie, voir O. Bloch, *Dictionnaire étymologique*, I, 236[a] et Meyer-Lübke, *REW*[3], 7661. Pour des exemples littéraires, voir, en particulier, Chrestien de Troyes, *Erec* 1855, *Yvain* 233, 1884, 4739, 5429. — P. 56, les caractéristiques de l'*estanfort* sont données dans Espinas, *Draperie Valenciennes*, 187 : *Et tous estainfors on doit faire en lame de 10 et de quatre estendees et demie ourdir et de 25 lb. pesans au keïr de l'ostille et 21 lb. pesans apparelliés au banket*. L'origine du mot a été discutée. M. Z. fait bien de rejeter l'étymologie populaire, *stamen forte*, encore admise par Espinas, *Draperie*, II, 163 ; il écarte également Steenworde, petit centre drapier des environs d'Hazebrouck : les textes cités de Tölner se rapportent à un tissu grossier fabriqué dans cette bourgade. Il faut donc se rabattre sur la ville anglaise de Stamford et l'expression *estanfortes de Anglia* appuie cette solution, voir Meyer-Lübke, *REW*[3], 8220[a]. — P. 63, à propos de *griset*, M. Z. cite le texte suivant : *que on puist faire griset, que ly cayne seulement soit burghye et li traime de lanage blanc et noir, tel que li beste le porte* (Douai, 1934). On a des indications complémentaires dans Espinas, *Draperie*, II, 150 : « Il était défendu de *prester ne donner de sen burghement*. On ne devait pas en teindre *en lieu ou on taingne d'autres taintures* » ; de même, II, 731 : « à Saint-Omer, on défend de *taindre de burghement*, d'être *burgheur*. » Quel est donc le sens de *burghier* et de ses dérivés ? A. Guesnon, *Publications nouvelles sur les trouvères artésiens*, 85, l'explique par « teindre de fausses teintures ». Dans Espinas, *Draperie Valenciennes*, 79, nous avons une indication assez explicite : *et est li bans fais que tout drap burgiet sunt abatut comme faus, fors dras gantois c'on puet taindre en noir*. Il semble donc que *burgier* c'est employer une teinture noire de mauvaise qualité. — P. 65, d'après les expressions *draps a taindre araigne, taindre blanc drap en araingne*, M. Z. estime qu'au terme d'*araigne* s'associait l'idée d'une certaine couleur. Quelle était-elle ? Wartburg, s. v. ARANEA, *FEW*, I, 121[a] signale que, dans le rouchi et le dialecte saint-polois, on appelle *aréniée* et *arignie* la nielle des jardins, à cause de ses feuilles étroites et finement ramifiées. Cette plante a une fleur d'un bleu pâle et c'est vraisembla-

blement la teinte qui est ici spécifiée. D'autre part, M. Z. cite aussi l'expression *une arangne tainte en cowe noir* (Saint-Omer, 1350-1375), dont Espinas, *Draperie*, I, 160, constate que le sens reste obscur. Risquons une explication : il faudrait, selon nous, lire *cowé* ; le mot survit dans le Nord de la France ; Cochet, *Le patois de Gondecourt* KUÉI, poêlon en terre vernissée, avec queue (d'où son nom), servant à cuire la viande en fricot ; Hécart, COUÉ, casserole de terre, ainsi nommée de son manche qui ressemble à une queue. Si on rapproche le passage qu'on trouve dans Espinas, *Draperie de Valenciennes*, 18 : *on tainteroit les mauvais en noir de caudiere...*, on admettra sans doute qu'on pouvait teindre aussi en *cowé noir*. — P. 68 : *li burnettes, li mabrés, li pimpelorés, 4 l. 15 s.* ; le sens de *pimpeloré* peut-être précisé. Godefroy, VI, 170c, enregistre *pimpelorer* « orner, enjoliver, bigarrer ». On le trouve encore dans A. Långfors, *Miracles de Gautier de Coinci*, 64.696 : *Tuertis pains et pimpelorez* « bigarrés » ; de même, dans *le Roman de la Rose*, éd. Langlois, v. 918 : *et si fu moult bieu pipolez* ; mais le ms. *Da* (B. N. 12786) porte : *Bien ert pimpeloree et pointe*. Toutefois *pimpeloré* s'appliquant à un drap a un sens plus voisin de son origine. C'est ce qu'avait déjà entrevu Du Cange, VI, 140a : Pannus pimpiloratus, nostris pimpeloré, an foliis pimpinellae distinctus ? *Pimpeloré* reproduit non les feuilles, mais la fleur de pimprenelle. Cette plante figure, en effet, parmi celles qui servirent à illustrer les Heures d'Anne de Bretagne ; J. Camus, *op. cit.* : « Pimpenelle. Pimpenella. Poterium sanguisuga. Pimprenelle. » Pour l'origine, voir Meyer-Lübke, *REW*3, 6508a. Quant à *dosien*, il signifie, en effet « gris cendré », voir *REW*3, 2755a. — P. 73, M. Z. suppose que *molletus* est identique à *melletus*, *mellé*. Cette hypothèse est inutile, puisque M. Z., p. 2, note 3, indique que le *mollé*, nommé à Douai, était de *secque traime et de secq estain* « de chaîne et de trame non graissée » ; selon Espinas, Douai, II, 798, les *mollés* s'opposaient à la draperie *ointe et piniee*, qui leur était supérieure. — P. 84, pour expliquer le *roié tribolé*, M. Z. reproduit la note de J.-M. Richard dans son ouvrage sur *Mahaut, comtesse d'Artois* : « ce serait une sorte de drap rayé sur fond chiné (de *tribolare* « brouiller ») ; ou bien un drap à 3 rayures assemblées (de *bolare* « marquer »). Richard n'a vu juste que pour la première partie du mot *tribolé* ; la solution exacte nous est donnée dans un passage d'*Eneas* p. p. Salverda de Grave, *CFMA*, v. 7459 : *Coissin de paile tribala*, avec les variantes *tribulat* et *tribolat* ; au glossaire, le terme est exactement traduit par « de trois couleurs » et l'éditeur renvoie à Du Cange, VIII, 176a : TRIBLATTON trini coloris pallium, vel in blatta aut cocco ter tinctum. — P. 208, à propos de *tiretaine pourpensee*, M. Z. remarque que l'exemple figure sur la liste des « mots rares et obscurs » dressée par A. Delboulle (*Romania*, XXXIII, 599). Ajoutons-en un autre, extrait des *Archives du Nord*, B 1548, n° 5799 : *Item, je donne a Marotain le Plaie mes draps de pourpenset, cote et serecot ; item, a Jehane, se seur, femme Robin, mes blans dras de tiretaine* (1327). Que signifie *pourpensé* ? On a dans Du Cange, VI, 531c : PROPENDERE extendere, dila-

tare, et dans les *Lexiques français...*, p. p. Mario Roques, II, 333 : PROPENSIUS plus extenduenment. *Pourpenset* veut donc dire « étiré, allongé ». Il s'agit d'un tissu qui était spécialement soumis à l'opération du tendage. — P. 109, M. Z. signale que pour désigner tout ouvrage de fils entrelacés, on n'a au moyen âge que les termes « étoffe, drap » et plus rarement « toile ». L'affirmation est trop exclusive : *tissu*, au sens moderne, se trouve, en particulier, dans Chrestien de Troyes, *Perceval* 3980, et dans le *Roman de la Rose*. Il reste exact que l'acception restreinte de « ceinture » est très fréquente ; voir une note fort instructive au glossaire de *Galeran de Bretagne*, p. p. Lucien Foulet, *CFMA*. — P. 115, signalons enfin la mention suivante : *velou azur alexandrains sur fil oysel* ; nous lisons : *filoysel* « bourre de soie ». cf. Gay, *Glossaire*, II, 445[b] et Wartburg, *FEW*, III, 687[b].

Noël DUPIRE.

Francesco A. UGOLINI. — **Testi antichi italiani**; Torino, Chiantore, 1942 ; XIV-181 pages ; 6 planches hors texte ; — **Atlante paleografico italiano**, fascicolo I, *documenti volgari italiani* ; Torino, Libreria de « La Stampa », 1942 ; 10 pages et 26 planches.

Avec un retard de plusieurs années nous avons pris connaissance de ces deux ouvrages, que M. Ugolini a su mener à bien en dépit des circonstances défavorables issues de la guerre.

Les progrès réalisés dans la lecture et l'interprétation des mss utilisés dans l'*Altitalienische Chrestomathie* de Savj-Lopez-Bartoli (1903) et la *Crestomazia* de Monaci, qui, commencée en 1889 et terminée en 1912, souffre de ce fait d'un manque d'unité organique, rendaient souhaitable, à défaut d'une refonte, peut-être impossible, de ces ouvrages vieillis, l'apparition de ce nouveau recueil de textes littéraires et de chartes, complété par un volume de fac-similés. En effet, les opuscules de S. Frascino, *Testi antichi* (1928), et d'A. Monteverdi, *Testi volgari italiani* (1re éd. 1935, 2e éd. 1941), ne peuvent rendre que de modestes services.

Les principes adoptés par M. Ugolini paraissent judicieux. L'éditeur refuse la solution de facilité que constitue la transcription diplomatique et s'efforce, en général avec succès, de ne fournir, en dehors des *loci desperati*, qu'un texte intelligible, grâce à une ponctuation très soignée et à des corrections discrètes fondées sur une meilleure analyse paléographique. Par rapport aux recueils précédents, plusieurs textes sont nouveaux et l'Atlas à lui seul contient quatorze planches inédites.

L'économie de l'ouvrage répond à un double souci : chronologique et dialectal. Aux trois grands groupes qui rappellent la conception de Bertoni : Italie du Nord, Toscane, région centro-méridionale, s'ajoute une quatrième catégorie où se trouvent réunis les dialectes qui n'appartiennent pas au système des parlers proprement italiens : sarde, ladin et dalmate. Le ladin est

représenté par la traduction interlinéaire du début d'une homélie pseudo-augustinienne ; le dalmate, par une lettre de Zara, datée de 1397. Une revision opérée sur l'original a permis d'améliorer sensiblement la lecture de la charte italienne de Fabriano, déjà imprimée par Monaci. Les textes épigraphiques sont au nombre de deux : l'inscription de l'église de Saint-Clément de Rome (fin du XI^e siècle) et celle de la cathédrale de Ferrare (XII^e siècle). La disposition en distique revendiquée pour l'*Indovinello veronese* (VIII^e-IX^e siècle) par M. Monteverdi, *Studi medievali*, X, 1937, pp. 204-212, n'a pas été adoptée par M. Ugolini, qui a préféré maintenir la présentation en quatrain.

Environ la moitié du recueil reproduit des textes littéraires, qui, joints aux documents d'archives, éclairent les chapitres X à XV du l. I du *De vulg. eloq.* cités en guise de conclusion.

Signalons quelques-unes, parmi les plus intéressantes, des lectures, suggestions et corrections de l'éditeur.

Dans le *Contrasto* bilingue de Raimbaut de Vaqueiras, M. Ugolini reprend, aux vv. 27-28, une leçon qu'il avait déjà proposée antérieurement : *Andai via, frar', eu temp'ò — Meill[a]urà.* — Onze lectures erronées de Monaci sont relevées et corrigées dans les cinquante-deux vers de la *Canzone di Auliver.* — Se fondant sur la distinction de l'*r* final et de l'*r* intérieur de mot, M. Ugolini repousse l'interprétation géographique de l'obscur v. 16 du *Ritmo laurenziano* et corrige *lornano* en *lor mano* ; la suggestion n'est pas nouvelle, mais elle s'appuie cette fois sur des considérations paléographiques dont il faudra tenir compte à l'avenir. — Le *Sant'Alessio* marchisan mériterait à lui seul une discussion particulière, que justifieraient le nombre et l'intérêt des nouvelles lectures. — Soulignons enfin l'importance de la leçon du v. 19 du *Ritmo cassinese*, auquel une coupe nouvelle des mots suffit à donner un sens satisfaisant qui paraît bien annuler l'argumentation critique et les corrections de Boehmer, Torraca et d'Ovidio : *capo i lo bollo pria mustrare.*

Les imperfections et les erreurs matérielles sont rares [1]. Le v. 86 du *Sant'Alessio* (= 89 dans les éditions antérieures) porte *conuscutu*, comme l'imprime à juste titre Monaci, et non *conoscutu.* — Çà et là l'apparat critique pourrait signaler certains détails de présentation du texte (mots oubliés par le copiste et rétablis par lui à l'interligne, grattages, etc.). — En lisant le fac-similé du *Sant'Alessio*, ne distingue-t-on pas un trait ondulé au-dessus de chaque *m* : *cola m̃ama ?* La transcription ne porte que : *co la mamma.* — Enfin tout le monde sera d'accord pour regretter l'absence de glossaire.

Nous avons assez marqué l'intérêt qui s'attache à cette double publication

1. La planche XV de l'Atlas ne porte pas de numération. — Le fac-similé du *Ritmo cassinese* est flou et peu lisible. — P. 143, lire *Rend. della R. Accademia dei Lincei*, s. V, etc. — P. 165, la citation de Dante doit être corrigée en *De vulg. eloq.*, I, xi. — P. 161, dans l'apparat critique, lire v. 58 (et non 53).

pour souhaiter de lire dans le délai le plus rapproché les articles de commentaire que M. Ugolini nous promet dans son introduction.

Cl. MARGUERON.

Chronique catalane de Pierre IV d'Aragon, III de Catalogne, dit le Cérémonieux ou *del Punyalet*, éditée par Amédée PAGÈS; Toulouse, E. Privat, et Paris, H. Didier, 1942; in-8, LXXII-472 pages (*Bibliothèque méridionale*, publ. sous les auspices de la Faculté des Lettres de Toulouse, 2e série, t. XXXI).

Plus de cinquante ans avant la publication de cette importante édition critique, la *Romania* (XVIII (1889), 233-280) en avait fait connaître les prolégomènes, sous le titre de *Recherches sur la Chronique catalane attribuée à Pierre IV d'Aragon*. Terminée en 1932, après l'admission à la retraite de son auteur, M. Pagès, inspecteur d'Académie, elle devait être imprimée à Barcelone aux frais de la Fondation Patxot, dans la collection des *Cròniques catalanes*. Les premiers chapitres en étaient composés lorsque éclata la guerre d'Espagne. L'entreprise fut abandonnée. En 1939, malgré toutes les difficultés provenant, cette fois, de la guerre anglo-franco-allemande, la commission de la *Bibliothèque méridionale* et la maison Privat, de Toulouse, ont repris le projet et l'ont heureusement mené à bonne fin.

On ne saurait trop louer M. Pagès et la librairie Privat de leur persévérance et du soin avec lequel le texte a été établi et présenté.

Une longue *Introduction* est consacrée à la description minutieuse des six manuscrits connus de la *Chronique* et à l'examen de leurs rapports entre eux et avec l'édition princeps préparée, suivant toutes vraisemblances, par Pere Miquel Carbonell, archiviste de Ferdinand le Catholique, sur le manuscrit original lui-même, mais publiée seulement en 1547, trente ans après sa mort.

Il résulte de ces rapprochements qu'il y a eu deux rédactions de l'ouvrage, représentées, l'une par les manuscrits *AB*, l'autre par les manuscrits *CDEF* et l'édition *a* (celle de Carbonell).

En faisant imprimer en caractères gras les passages de la seconde rédaction, M. Pagès a mis en lumière, d'une façon incontestable, l'intervention du roi dans le récit de sa vie et la justification de sa politique. Le majorquin Bernat Dezcoll, son historiographe de fait, sinon en titre, à qui on avait attribué, à la suite de la découverte de quelques documents de chancellerie en 1887, la paternité entière de la *Chronique*, n'a été, en définitive, que son collaborateur. Pierre IV n'a pas seulement inspiré et dirigé son travail; il l'a retouché et modifié sur plusieurs points.

Ainsi est résolu le problème de la composition de cette œuvre qui est, avec les Chroniques de Jacme Ier le Conquérant, de Desclot et de Muntaner, et suivant l'expression d'Alfred Morel-Fatio, une des « quatre perles » de la littérature catalane.

Elle va de la naissance de Pierre IV à la fin de la guerre de Castille ou, plus exactement, à l'année 1369. Il y manque donc le récit des dix-sept dernières années de son règne. Il est à remarquer que quatre sur six des chapitres qu'elle comprend intéressent tout particulièrement la France. « Qu'il s'agisse, dit M. Pagès, dans son Avant-Propos, du premier mariage du Cérémonieux, aussitôt après son couronnement, avec Marie de Navarre, fille de Philippe, comte d'Évreux, de son voyage à Avignon et à Montpellier (chap. II), de la guerre sans merci qu'il entreprend, malgré la constante opposition de la papauté, contre son beau-frère Jacme II de Majorque, pour s'emparer de son royaume et des Comtés de Roussillon et de Cerdagne (chap. III), de la brillante reprise de la Sardaigne aux Génois, à laquelle participent quelques seigneurs gascons (chap. V), ou de sa longue lutte contre la Castille, qui aboutit, avec l'aide de Bertrand Du Guesclin et de ses grandes compagnies, au détrônement de Pierre le Cruel (chap. VI), notre pays y tient une place que le roi d'Aragon, grand admirateur de tout ce qui est français, ne cherche pas à dissimuler. »

Il n'est pas jusqu'à l'aide apportée par une de ses flottes à notre roi Charles V, pour défendre contre les Anglais les côtes de Normandie, qui ne nous soit révélée, dans un passage (VI, 3) auquel il semble qu'on n'ait pas fait assez grande attention.

Enfin, un grand nombre de personnages, originaires de nos provinces d'oïl ou d'oc, évêques ou cardinaux, hommes de robe ou grands seigneurs, la plupart mal identifiés jusqu'à présent, apparaissent, dans la *Chronique*, chargés de diverses missions. Ce sont, pour nous en tenir au chap. II, Philippe III de Melun, évêque de Châlons, Henri d'Asti, chanoine de Reims, Adhémar de Mosset, Pere Ramon de Codalet, Bernard d'Albia ou, autrement dit, le cardinal de Rodez, Robert de Béarn, évêque de Lavaur, Garin de Châteauneuf, sire d'Apcher, les cardinaux Bertrand de Montfavence et Jean Raymond de Comminges, Gaston de Lévis, frère du maréchal de Mirepoix, etc., etc.

Sur chacun des titulaires de ces noms propres des renseignements succincts ont été donnés, en fin de volume, par M. Pagès, avec le concours d'auxiliaires bénévoles dont il a publié la liste dans son Avant-Propos. Ainsi a pu être continué, pour les chapitres II à VI, ce qu'avait fait, au bas des pages, pour le chapitre Ier, son regretté collaborateur catalan Ramon d'Alòs.

Ajoutons qu'un copieux Index renvoie les lecteurs ou les chercheurs aux passages qui les intéressent.

On voit que M. Pagès n'a rien négligé pour rendre à cette *Chronique* toute sa valeur littéraire et historique. Dépourvue des réminiscences romanesques que présentent encore celles qui l'ont précédée, elle est écrite dans une prose vigoureuse et bien catalane, sans traces de provençalismes, et reflète à merveille « le génie d'un grand roi, ambitieux et énergique, rusé et vindicatif », souvent comparé, par les Catalans eux-mêmes, à notre Louis XI.

Signalons enfin, pour répondre au vœu de M. Pagès, une heureuse correc-

tion suggérée par M. J.-S. Pons, professeur à la Faculté des Lettres de Toulouse, dans le *Bulletin hispanique*, t. XLVI (1944), p. 259. Bernat Dezcoll fait dire à son roi, p. 348 : *Anam a la vila de Perpenya*. Telle est sa première rédaction, celle du ms. *A* ; *Anam a la vila de P...*, lisons-nous dans la seconde, c.-à-d. dans le ms. *C*, mais le *P* est légèrement effacé, et le scribe a mis en marge le mot *Açifall*. L'éditeur de *a*, l'archiviste Carbonell, ou peut-être ses imprimeurs, ont résolument remplacé *Perpenya* par *Acifall*, qui ne figure ni dans les dictionnaires de géographie ni dans les tables de noms de lieux du Roussillon feuilletés par M. Pagès et M. Marcel Robin, archiviste des Pyrénées-Orientales. C'est qu'en réalité, il faut y voir, comme l'a deviné M. Pons, l'expression *aci fall*, « ici il y a une lacune », pour indiquer un de ces blancs, que l'on rencontre encore dans la seconde rédaction et que Dezcoll n'a pas eu le temps ou la possibilité de remplir avec les documents dont il disposait.

A. J.

Moamin et Ghatrif, **Traités de fauconnerie et des chiens de chasse**, éd. p. Håkan Tjerneld ; Stockholm, Fritze, et Paris, Thiébaud, 1945 ; gr. in-8, 6 p. non numérotées + 443 p. + 1 f°, Errata et Addenda, avec 3 fac-similés.

Le traité de Moamin serait d'origine arabe, celui de Ghatrif d'origine persane ; nous avons une traduction latine du premier dans au moins 24 manuscrits et du second dans 4 manuscrits dont 3 contiennent aussi la traduction du traité de Moamin. Cette dernière a été exécutée par Théodore, philosophe et médecin à la cour de Frédéric II, à la demande de l'empereur et elle a été achevée avant le 14 avril 1241 ; nous ne savons rien du traducteur latin de Ghatrif. Un seul manuscrit, Venise, Bibl. di San Marco, cod. Marc. Gall. App. 14. Coll. 279, du XIVe siècle, nous a conservé la traduction française des deux traités, traduction faite par Daniel Deloc, de Crémone, à la demande de Henri II, roi de Sardaigne, fils naturel de Frédéric II, vraisemblablement entre 1249 et 1272, et peut-être revue après cette seconde date. Le traducteur français, qui se nomme dans le prologue et dans une préface (*Daniel de Crémone*) et qui redit encore qu'il est Lombard (*tot soit greveuse chose a ma lange profferre le droit françois por ce qe lombard sui*), n'est pas connu par ailleurs et son identité a été mise en doute par N. Zingarelli (*Letteratura franco-italiana nei secoli XIII e XIV*).

Quoi qu'il en soit, l'origine certainement non française de cette traduction lui enlève de sa valeur comme texte de langue, si ce n'est pour la connaissance du français d'Italie. Il y aura lieu de noter cependant un assez grand nombre de mots pour lesquels cette traduction nous fournit un exemple de beaucoup antérieur à ceux qui ont pu être enregistrés jusqu'ici et même certains encore non relevés ; l'éditeur les a soigneusement notés ;

il suffira ici d'en indiquer quelques-uns : *carathe* (carat), *cauderel* (chaudron), *celeste* (bleu de ciel), *censure* (barre, raie transversale), *chaile* (lait caillé), *chanin* (canin, dans *apetit chamin*), *chatar* (catarrhe), *cisre* (pois chiche), *coloquintide*, *concau* (concave), *cristerier* (donner un clystère), *ellectuaire*, *espoile* (mue du serpent), *espoinge* (éponge), *festuce* (tige de plante), *fisteleus* (fistuleux), *galenga*, *jasimin* (jasmin), *lache* (laque), *liquefier*, *moder(n)*, *muc* et *muschosité* (mucosité), *nigele* (nielle), *odorifere*, *gaagnier le paile* (gagner le prix au *corso del palio*; exemple à verser peut-être au dossier de *lever la paille*); *palpiter*, *parfumer* (faire une fumigation), *peitenil* (pénil), *pilule*, *prurit*, *pulpe*, *remoilier* (ramollir), *ris* (riz), *surdité*, *syncope*, *tartre*, *ventose* (ventouse).

M. Tj. a ajouté à son glossaire français un relevé des mots latins qui manquent à Du Cange et qu'il a rencontrés dans les textes latins des deux traités.

L'étude de la langue, c'est-à-dire des faits que présente l'unique copie, est très soigneuse et elle dégage, outre les faits de graphie ou de morphologie, quelques faits de syntaxe intéressants, notamment pour l'usage des pronoms, p. ex. l'anticipation par *il* devant le verbe d'un sujet postposé, ainsi : *il semble q'il li buille suen ventre*.

En somme publication très méritoire d'un texte intéressant par son contenu, par son caractère de texte franco-italien ancien, et par ses particularités de vocabulaire.

M. R.

PÉRIODIQUES

Annales du Midi, LII (1940). — P. 22-49. K. Lewent, *Corrections aux textes des chansons du troubadour Aimeric de Balenoi*. Remarques ingénieuses et fines, attestant une connaissance approfondie de la langue des troubadours, mais qui, comme l'auteur le reconnaît lui-même, ne résolvent pas toutes les difficultés.

Comptes rendus critiques. — P. 80-3. H. J. Chaytor, *Savaric de Mauléon baron and troubadour* (Jeanroy ; le sujet n'est qu'ébauché ; le critique attire l'attention sur quelques textes dont il était facile de tirer un meilleur parti). — P. 211-3. A. Dondaine (O. P.). *Un traité néo-manichéen du XIII^e siècle*. Le Liber de duobus principiis, *suivi d'un fragment de rituel cathare* (Calmette ; la découverte, faite à Florence, par le P. D. des deux documents indiqués ci-dessus, est qualifiée de « sensationnelle » ; elle marquera une date dans l'histoire des doctrines du catharisme). — P. 213-8. L. Alibert, *Gramatica occitana segon los parlars langadocians*, t. II, *syntaxi, formacion dels mots, vocabulari orthografic* (Gavel ; éloges sans réserves). — P. 241-79, A. Jeanroy, *Poésies provençales inédites du XIV^e siècle d'après le manuscrit de Barcelone*. Les dix-huit pièces dont il s'agit, dont une seule avait été publiée, ont été pour la plupart présentées, entre 1330 et 1350 environ, aux concours organisés par le Consistoire toulousain, où huit ont été couronnées. Presque toutes sont des chansons ; des autres, une est intitulée *canso-dansa*, une « vers », une « sirventés ». Sur les onze auteurs nommés dans les rubriques, trois seulement étaient connus. Les textes sont suivis d'un abondant Glossaire et d'un Index des « Senhals ». Les questions se rattachant à ces textes ou aux auteurs ont été brièvement traitées par l'éditeur lui-même dans un article, qui prendra place dans l'*Histoire littéraire de la France*, t. XXXVIII, fasc. II, p. 111-22.

Comptes rendus critiques. P. 368-9. Girart de Roussillon, *Poème bourguignon du XIV^e siècle*, publié par E. B. Ham (Jeanroy : corrections au texte de la *Vie latine* de Girart découverte et publiée par M. Ham).

LIII (1941). P. 363-90. A. Jeanroy, *Le roman* de Jaufré. La majeure partie de cet article est consacrée à la détermination des sources du roman : les principales sont trois romans de Chrétien de Troyes, *Le Chevalier à la Char-*

rette, *Ivain* et le roman du *Graal*; des imitations littérales rendent certains emprunts indéniables; l'article se termine par quelques remarques sur des sens rares ou non attestés ailleurs et par des conjectures visant à améliorer le texte de l'édition Breuer. Il avait été écrit avant que ne parût l'édition Brunel (*Société des anciens textes français*, 1943).

LIV-LV (1942-3). Rien à signaler.

A. J.

Revue Belge de Philologie et d'Histoire, XVII (1938), 1-2. — P. 27-42. H. Glaesener, *Juste Lipse et Guillaume Du Vair*. Comparaison entre le *De Constantia* et le *Traité de la Constance et Consolation es Calamités publiques*. — P. 71-102. J. Gilissen, *Note sur la colonisation germanique en Brabant*. Étude historique, examen critique de la thèse de Des Marez; à rapprocher des études récentes sur la frontière linguistique. — P. 222-225. E. De Strijckere, *La baleine, l'aveugle et le chat dans un texte astrologique*. A propos du mot *aveule* employé par un traducteur picard des chap. XXIV et XXV du *Liber Hermetis Trismegisti*, B. N. f. fr. 613, pour traduire *cetus*, lu *cecus*.

Comptes rendus. — P. 245-248. G. Gougenheim, *Éléments de phonologie française* (L. Michel : éloge, remarque sur la définition du phonotype). — P. 248-250. R. C. Johnston, *Les poésies lyriques du troubadour Arnaut de Mareuil* (M. Delbouille : l'édition vaut mieux que l'*Introduction*, qui est faible). — P. 250-251. B. A. R. Bowen, *La formation du féminin de l'adjectif et du participe passé dans les dialectes normands, picards et wallons d'après l'Atlas linguistique de la France* (M. Delbouille : très sévère). — P. 251-253. M. Roques, *Recueil général des lexiques français du moyen âge*, t. I (M. Delbouille : « mine nouvelle, d'une richesse inestimable »). — P. 253-255. F. Desonay, *Antoine de La Salle, Œuvres complètes, t. I, La Salade* (G. De Pœrck : éloges). — P. 255-258. A. Coville, *Le Petit Jehan de Saintré. Recherches complémentaires* (H. Sépulchre). — P. 319-323. Fr. Petri, *Germanisches Volkserbe in Wallonien und Nordfrankreich* (F. L. Ganshof : « contribution de valeur exceptionnelle »). — P. 394-397. J. Gessler, *Une bibliothèque scolaire du XI^e siècle, d'après le catalogue provenant de l'abbaye d'Anchin* (A. Boutemy). — P. 431-434. R. De Maeyer, *De Romeinsche villa's in België* (A. Bertrang : « d'un intérêt capital ») [travail d'archéologie, intéressant aussi pour l'étude de la romanisation et de la frontière linguistique en Belgique].

Bibliographie. — P. 460-472. Antoine Grégoire, *Le vers français*. (A propos du livre de M. Grammont : « code de la versification française ».)

Notes de chronique et annonces sommaires. — P. 564 ss. *Mots difficiles des Chroniques de J. Molinet* [cf. *Vox Romanica*, IV, 87-94] — *Dérivés de waso* — *Etymologie de Brabant* — *Jean d'Outremeuse, six siècles après sa naissance*. — P. 573 ss. *Titres des thèses de la licence et du doctorat*. — P. 582. *Mélanges*

Thompson [contenant, notamment, un article de L. C. Mac Kinney sur *Medieval medical dictionnaries and glossaries*]. — P. 601 ss. *Bibliographie des manuscrits littéraires en ancien provençal*, de C. Brunel. — *L'onomastique des trouvères*, de H. Petersen Dyggve. — *La Chanson de geste d'Yon*, éd. Mitchneck — *La Chanson de Roland*, de J. Györy — *La Vie de saint Thomas Becket*, éd. Walberg — *Quelques aspects de la littérature normande*, de E. Walberg — *Aucassin et Nicolette*, 2e éd. Roques — *Les lais de Marie de France*, éd. Hœpffner — *L'œuvre de Gautier de Coinci* — *A propos de Flamenca* — *Le groupement des pronoms personnels régimes atones en italien*, de A. Lombard — *Li Fet des Romains*, éd. Flutre-Sneyders — *Une bibliographie de la versification espagnole* — *Sur un jugement rendu par Sancho Pança dans son île* — *La littérature dramatique des Juifs espagnols d'Amsterdam* — *Bulletin de la Commission royale de Toponymie et Dialectologie*, t. IX-XI — *Le toponyme ardennais* fa.

3-4. — P. 727-746. A. Boutemy, *Analyse d'une anthologie poétique* [latine] *de l'abbaye de Saint-Martin de Tournai*. Ms. B. R. de Belgique, II, 1029.

Comptes rendus. — P. 939-940. H. Rheinfelder, *Altfranzösische Grammatik, I* (A. Henry). — P. 940-942. G. Contini, *Cinque volgari di Bonvesin da La Riva* (A. Henry : éloges, réflexions sur la méthode d'édition). — P. 942-944. W. F. Patterson, *Three Centuries of French Poetic Theory. A critical History of the chief Arts of Poetry in France (1328-1630)* (R. Guiette : défauts de méthode). — P. 949-955. C. Battisti, *Storia della « questione ladina »* (G. De Pœrck : long résumé, éloges). — P. 955-959. C. Battisti, *Dizionario toponomastico atesino, I* (G. De Pœrck).

Notes. — P. 1138, *Le 1er Congrès interm: de toponymie et d'anthroponymie*. — P. 1181. *Klankhistorie en phonologie*. — P. 1182. *Semantiek*. — P. 1188. *Toponymie de la Hesbaye*.

XVIII (1939), 1. — P. 19-42. G. Doutrepont, *Le chroniqueur Jean de Brusthem et sa version inédite de la légende du Chevalier au cygne (première moitié du XVIe siècle)*. Édition et étude du texte de J. de Brusthem, comparé, notamment, avec celui de Jean Lemaire, dans ses *Illustrations de Gaule*. — P. 91-96. A. Boutemy, *Une copie retrouvée de la Lamentatio de morte Karoli comitis Flandriae*. Le manuscrit de Martène et Durand. — P. 96-99. J. Gessler. *Une lettre inédite du roi de Navarre au roi d'Aragon (1340)*. Édition de cette lettre, en français, conservée aux archives de Barcelone.

Comptes rendus. — P. 108-111. M. Grammont, *Traité de phonétique* (E. Boisacq : « pur chef-d'œuvre »). — P. 126-127. L. Herrmann, *Querolus (le Grognon), texte établi et traduit* (P. van de Woestijne). — P. 127-128. N. Scheps, *Sedulius' Paschale Carmen, Boek I en II, ingeleid, vertaald en toegelicht* (P. van de Woestjine). — P. 128-129. J. J. Parry, *Brut y Brenhinedd, Cotton Cleopatra Version, ed. and transl.* (M. Helin). — P. 131-133. G. De Pœrck, *Introduction à la Fleur des Histoires de Jean Mansel (XVe siècle)* (L. Michel). — P. 133-136. J. Renart, *Le Roman de la Rose ou de Guillaume de Dole*, éd. par Rita Lejeune (L. Michel : discussions et corrections). —

P. 136-138. *Los fueros de Aragón según el manuscrito 458 de la Biblioteca nacional de Madrid, publicados por* G. Tilander (A. Henry). — P. 138-140. *Das Buch vom Espurgatoire S. Patrice der Marie de France und seine Quelle, hrsggb. von* K. Warnke (A. Henry). — P. 142-144. J. Mersand, *Chaucer's Romance Vocabulary* (F. Delatte). — P. 186-187. *Chroniques de J. Molinet*, éd. par G. Doutrepont et O. Jodogne (F. Quicke).

Notes de chronique et annonces sommaires. — P. 268 ss. *Rapports sociaux et syntaxe — Les noms en* -eppe (-appe) *ont-ils un substrat celtique? — Notule sur l'étymologie d'ogive* [non avenue]. — P. 274. *Third International Congress of Phonetic Sciences.* — P. 281. *Titres de thèses et dissertations.* — P. 289. *Mélanges Boisacq.* — P. 298. A. Grégoire, *La linguistique.* — P. 306. *Commission du Dictionnaire du latin médiéval.* — P. 309 ss. *Humanisme espagnol — Érasme et l'Espagne — Érasme et Voltaire — Philologie et histoire. Du nouveau sur la frontière linguistique — Un exposé récent d'une vieille question : l'origine des mots* « viole » *et* « violon » *— Temps des verbes français — Le judéo-espagnol — Alain Chartier et le marquis de Santillane — Un manuel du rabelaisant — Phonologie en beteekenisleer — Phonologie en Phonetiek —* E. Boisacq, *L'origine de Waterloo* (= ferme de Walter) *— La culture des pèlerinages — Godefroid de Fontaines.* — P. 359. Notice nécrologique. *Baron de Béthune* (R. Guiette).

2-3. *Comptes rendus.* — P. 509-512. A. Sommerfelt, *La langue et la société* (A. Grégoire). — P. 519-522. V. Väänänen. *Le latin vulgaire des inscriptions pompéiennes* (M. Delbouille). — P. 523-525. A. Dauzat, *Dictionnaire étymologique de la langue française* (M. Leroy : corrections). — P. 525-528. W. D. Elcock, *De quelques affinités phonétiques entre l'aragonais et le béarnais* (A. Henry : bon travail ; discussion de quelques points de détail). — P. 529. J. Vieillard, *Le Guide du pèlerin de Saint-Jacques de Compostelle* (M. Hélin). — P. 530-532. H. M. Smyser, *The Pseudo-Turpin edited from Bibliothèque Nationale, Fonds Latin, Ms 17656* (M. Hélin : bon et beau volume). — P. 532-535. K. Ringenson, *Le rapport d'ordinaux et de cardinaux dans les expressions de la date dans les langues romanes* (M. Delbouille : réserves sur certains détails ; conclusions générales vraisemblables). — P. 535-536. *L'hystore Job. Adaptation en vers français du Compendium in Job de Pierre de Blois*, éd. par R. C. Bates (M. Delbouille : corrections au texte ; étude linguistique insuffisante). — P. 542-545. A. P. Kieft, *Homonymie en haar invloed of de taalontwikkeling* (A. v. Loey).

Bibliographie. — P. 625-639. M. Delbouille, *A propos de l'infinitif historique dans les langues romanes.* C. r. important du livre d'Alf Lombard ; déclare que l'auteur aurait dû séparer complètement infinitif historique et infinitif descriptif ; complète l'information pour l'ancien français ; oppose à celles d'A. L. d'autres explications. — P. 640-647. R. Rœmans, *Het Reinaertprobleem en prof. Dr J. van Mierlo S. J.* Discussion des rapports entre textes français et néerlandais.

Notes et annonces sommaires. — P. 767 ss. *Trois passages de la* Chasteé as Nonains — Tu autem — *Nos langages et notre pensée.* — P. 775 ss. *Mélanges Walberg.* — P. 778. *A la mémoire de G. Paris.* — P. 787 et ss. *Anthroponymie française — Le français commercial — L'influence du français sur l'allemand — Note sur la langue et la littérature provençales — Poésie arabe et poésie provençale — Les troubadours, la foi, le pape et l'empereur — A propos d'un passage des* Gesta Francorum *du chevalier italien anonyme — Encore Gautier de Coinci — Un dit satirique du XIII^e siècle — Dits inédits du XIV^e siècle — Le roman hispano-américain.*

4. — P. 883-912. C. A. Thomas-Bourgeois, *Le personnage de la Sibylle et la légende de l'ara cœli dans une nativité wallonne.* De la *Nativité de Chantilly*, publiée par G. Cohen et provenant de Huy, on possède une version amplifiée du XVII^e siècle, découverte par l'auteur de l'article ; un nouveau personnage, la Sibylle, apparaît dans cette version ; l'auteur étudie le thème en général et, dans la *Nativité*, la scène nouvelle, qui fait d'ailleurs double emploi avec une scène existante. — P. 972-974. J. Gessler, *6 × 4 = 81 ? Erreur de calcul ou de lecture.* Dans la fameuse charte de Douai de 1204, il faut lire non pas « XIIII » mais « XIII et demi », car le dernier trait n'est pas en ligne verticale.

Comptes rendus. — P. 996-997. *La Folie Tristan d'Oxford*, éd. Hœpffner, (R. Guiette). — P. 1036-1037. L. Thorndike et P. Kibre, *A catalogue of incipits of mediaeval scientific writings in latin* (A. van de Vyver).

Notes et annonces sommaires. — P. 1104. *Chronologie d'Ant. de la Salle — Études de littérature romano-arabe.* — P. 1110. *La linguistique structurale — Commission du Dictionnaire du latin médiéval — Otinel, vers 728* (lire *Ivorie* et non *Morie*) — *Le judéo-espagnol de Salonique.* — P. 1135. *Les origines de la frontière linguistique — Spanische Forschungen der Goerresgesellschaft.*

XIX (1940). — P. 65-85. H. Glaesener. *La prise d'Antioche en 1098 dans la littérature épique française.* Article historique, assez décousu, rassemblant les divers témoignages.

Comptes rendus. — P. 161-164. N. N. Condeescu, *La légende de Geneviève de Brabant et ses versions roumaines* (A. Henry : ouvrage excellent, remarques de détail). — P. 164-166. E. Golenistcheff-Koutouzof, *Étude sur « le livre de la vertu ou sacrement de mariage et réconfort des dames mariées » de Philippe de Mézières* (F. Desonay : intéressant, présentation peu soignée). — P. 166-167. *Cançoner dels Masdovelles, publicat por* Aramon I Serra (A. Henry). — P. 206-207. *Croniques de Franche, d'Engleterre, de Flandres, de Lile et espécialment de Tournay*, éd. Ad. Hocquet (H. van Werweke). — P. 222-225. Aug. Vincent, *Toponymie de la France* (J. Vannérus ; précieux volume, vaste documentation, méthode rigoureuse, grande prudence).

Bibliographie. — P. 229-233. A. Boutemy, *A propos d'anthologies poétiques au XII^e siècle.* Complète la notice sur le ms. latin B. R. Bruxelles II, 1019 ; cf. plus haut, t. XVII, 727.

Notes et annonces sommaires. — P. 274 ss. *Titres des thèses.* — P. 286. *Poésie arabe et poésie provençale.* — P. 288. *La collection « Nos dialectes » en 1939.* — P. 303. *Les enquêtes du Musée de la Vie wallonne.*

XX (1941), 1-2. — P. 15-28. F. Desonay, *Les deux versions de l'épisode de Damp Abbé dans les manuscrits du Saintré.* Analyse, grâce au texte du ms. Br. Mus. Cotto Nero D IX, des corrections faites par Antoine de la Salle, « assez piètre remanieur » ; contre le *stemma codicum* mathématiquement établi. — P. 29-106. M. A. Arnould, *La Bataille du Sabis (57 avant notre ère). Les avatars d'un épisode d'histoire antique, à travers l'historiographie médiévale et moderne.* Étude approfondie démontrant définitivement *Sabis* = *Selle* ; les pp. 51-95 exposent, de façon détaillée, les avatars de l'épisode du Sabis dans les textes médiévaux, *Fet des Romains, Liber de Antiquitate, Jacques de Guise*, etc. — P. 117-126. R. Guiette, *Note sur le fabliau du « mari-confesseur »*. Rapprochement rapide de quelques versions du thème.

Comptes rendus. — P. 140. Antoine Grégoire, *La linguistique* (G. De Pœrck : « à ne pas lire » ; [c. r. manifestement trop sévère]. — P. 141-142. K. E. Eisemann, *Das alemannische Lehngut in der ostfranzösischen Mundart von Schnierlach (Lapoutroie) in den Vogesen* (G. De Pœrck). — P. 142-145. T. Franzén, *Étude sur la syntaxe des pronoms personnels sujets en ancien français* (A. Henry : partie critique et statistique excellente, partie doctrinale plus discutable). — P. 145-152. R. van Waard, *Études sur l'origine et la formation de la Chanson d'Aspremont* (L. Michel : éloges, discussions sur plusieurs points d'ordre historique et littéraire). — P. 152-153. M. Cressot, *Vocabulaire des « Quinze Joyes de mariage »* (F. Desonay : ce très précieux lexique aurait dû être établi d'après le texte du ms. de Rouen). — P. 155-160. L. Remacle, *Le parler de la Gleize* (M. Piron : grande valeur). — P. 160-161. L. di Benedetto, *Rimatori del dolce stil novo* (A. Henry). — P. 183-193. M. Bloch, *La société féodale* (F. L. Ganshof : loue surtout l'auteur d'avoir bien compris les façons de sentir, de penser, de réagir, propres aux hommes des IXe-XIIe s.).

Bibliographie. — P. 241-264. J. Bastin, *Études de philologie française* (c. r. détaillé des *Mélanges Pope*).

Notes de chronique et annonces sommaires. — P. 347. *Titres des thèses.* — P. 376. *Introduction à l'étude du moyen âge.*

3-4. — P. 467-507. J. Bastin, *Trois « dits » du XIIIe siècle du manuscrit 9411-26 de la Bibliothèque Royale de Belgique.* Au c. r. qu'a donné de cette édition attentive M. R., cf. *Romania*, LXVII, 428, j'ajoute quelques remarques. La forme *sorler* couvre une aire assez vaste dans le domaine picard ; *Tourpes* est déjà en plein domaine picard ; — p. 480, *naturé* ne peut-il être tout aussi bien un p. p.-adj. du verbe *naturer* ? — p. 499, v. 49, *cembeler* a ici le sens de « appâter, allécher, séduire », comme le dérivé *encembeler*, qui, lui aussi, est transitif, cf. God. et T. L. *s. v. Ibid.* au vers 61, le sens de « se baigner » donné à *gaier (soi)* ne convient pas : je verrais volontiers dans ce verbe un

dérivé de l'adj. *gai*, avec le sens de « se parer, se pomponner : en wallon, l'adj. *gai* signifie aussi « paré, bien vêtu, élégant » : Gembloux et Brabant wallon *gây* ; liég. *gây* (cf. D. L. de Haust, *s. v.* et le verbe *gâlioter* « parer »). *Ibid.*, v. 54-55, il me semble que les deux formes verbales *envie* ne relèvent pas d'un seul et même verbe, mais de deux homonymes, au v. 54 « provoquer », au v. 55 « inviter à ». J'espère pouvoir revenir bientôt sur *natte*, p. 484, v. 102.

Comptes rendus. — P. 634-636. L. Gáldi, *Les mots d'origine néo-grecque en roumain à l'époque des Phanariotes* (R. Draguet). — P. 636-639. J. Marouzeau, *L'ordre des mots dans la phrase latine. II. Le verbe* (M. Hélin). — P. 639-641. P. De Jonge, *Sprachlicher und historischer Kommentar zu Ammianus Marcellinus* (M. Hélin).

Bibliographie. — Fr. Blockmans, *L'histoire mérovingienne de Cambrai* (A propos de P. C. Boeren, *Contribution à l'histoire de Cambrai à l'époque mérovingienne* : le ch. VI de ce livre est consacré à la *Chanson de geste « Raoul de Cambrai »*).

Notes de chronique et annonces sommaires. — P. 783. *Titres de thèses.* — P. 790. *Bull. Du Cange* 1939. — P. 798. La revue américaine *Language*.

Nécrologie. — P. 844-849. G. Doutrepont (R. Guiette).

Albert Henry.

Studia Neophilologica, XII (1939-1940), 1-2. — P. 1-45 Gunnar Tilander, *Documento desconocido de la aljama de Zaragoza del año* 1331. Il s'agit d'un règlement de la juiverie de Saragosse fixant divers impôts dus par les Juifs, établis ou forains, à ladite juiverie. Un document analogue s'appliquant à Huesca était déjà connu, mais celui-ci est antérieur de quelques années. Il constitue un bon document de l'aragonais. M. T. le publie in extenso avec une étude de la langue, un glossaire et un index des noms. — P. 46-55. E. Walberg, *Sur le nom de l'auteur du* Voyage de saint Brendan. On sait que cet auteur se désigne lui-même par la formule

L'apostoiles danz Benedeiz,

où *apostoiles*, c'est-à-dire apostolicus, « le pape », fait une grave difficulté. M. W. propose de s'en tirer en voyant dans *l'apostoiles*, non pas un titre mais un surnom, celui-là même qui s'est conservé dans le nom de famille française *Lapostolle*, parallèlement au nom de *Lepape* ou *Pape*. Et le surnom *Apostolicus* est en effet attesté dans des chartes latines du XII^e siècle (*Cartulaire général de Paris*, I, p. 328, 383, 480). Il reste que la place de *l'apostoiles* en tête de la formule convient mieux à un titre qu'à un surnom. — P. 56-65. B. Hasselrot, *Les limites linguistiques dans la vallée de Gressoney* (*Aoste*). La vallée de Gressoney est la vallée du Lys, affluent de gauche de la Doire Baltée, où existent trois îlots de langue allemande remontant à des émigrations valaisanes du XII^e siècle. M. H. montre que, précisément en un point d'immigration allemande, Gaby, s'est maintenu un parler franco-provençal, peut-

être antérieur à l'immigration, qui a en tout cas complètement submergé le parler germanique des nouveaux venus. — P. 66-90. Lars Bergh, *L'idée de direction exprimée par un adverbe ou par une préposition en suédois, par un verbe et une préposition en français.* Étude de syntaxe comparée moderne tendant à mettre en lumière « la faiblesse de sens des prépositions et des adverbes français opposée à l'expressivité des prépositions et des adverbes suédois ». — P. 91-119. Karl Michaëlsson, *Ambiance.* Étude minutieuse de ce néologisme français des environs de 1890 et subsidiairement du fr. *ambient, ambiant*, qui date du XVIe siècle, de l'argot *ambier* et de l'ital., esp., cat. et port. *ambiente, ambient.* — P. 120-135. Erik Rooth, *Kleine Beiträge zur Kentniss des Honorius Augustodunensis.* Cet article fournit une mise au point critique des problèmes que nous pose notre connaissance incertaine d'Honorius, avec tendance à le rattacher à l'Angleterre et à admettre avec Bauerrein que *Augustodunensis* ou plutôt *Augustudunensis ecclesiae* pourrait masquer un *Augustinensis ecclesiae*, sans que cela nous amenât nécessairement à saint Augustin de Cantorbéry. Discussion intéressante sur la chronologie des œuvres d'Honorius. En appendice un inventaire des mss. de la *Gemma animae* d'Honorius dans les bibliothèques d'Europe[1], pour contribuer à l'étude directe et complète de la tradition manuscrite qui est indispensable pour toutes les œuvres d'Honorius. — *Comptes rendus.* P. 136-139, c. r. par Paul Falk de Elsa Landin, *Étude sur la construction de certains verbes exprimant la prière, la hâte et la nécessité en français*; — p. 139-143, c. r. par Paul Falk de Torsten Franzen, *Étude sur la syntaxe des pronoms personnels sujets en ancien français*; — p. 144-146, c. r. par J. Melander de Edouard Bourciez, *Précis historique de phonétique française*, 8e édition (remarque importante sur la phonétique des formes *le, la, les* du pronom personnel et de l'article défini); — p. 146-148, c. r. par J. Melander de *Los Fueros de Aragon*, p. p. Gunnar Tilander; — p. 148-150, c. r. par J. Melander de Hans Schultz, *Das modale Satzgefüge im Altspanischen*; — p. 150-151, c. r. par Hasselrot du *Dicziunari rumantsch grischun* de R. de Planta et Fl. Melcher, fasc. 1; — p. 174-176, c. r. par Torgny T. Segerstedt de Ruth Lindemann, *Der Begriff der Conscience im französischen Denken.*

2. — P. 210-236. Eugen Lerch, *Aristotelis, die Lokomotive und das Automobil.* Du motivus des aristotéliciens du moyen âge à la *faculté locomotive* ou *locomotrice* et à la *locomotion* en français et en anglais des XVIIe et XVIIIe siècles et aux emplois techniques et concrets des langues modernes, en y joignant *locomobile* et *automobile* avec des remarques sur les composés en *auto-* et en *-bus.* — *Comptes rendus.* P. 237-241, c. r. par J. Melander de Ernst Gamillscheg, *Das romanische ss-Preteritum*; — p. 241-245, c. r. par Carin Fahlin de J. Malkiel, *Das substantivierte Adjektiv im Französischen*; —

1. P. 124. La « gütige Mitteilung des Herrn S. Solents » doit être mise au compte de Mlle S. Solente.

p. 245-249, c. r. par Carin Fahlin de *The medieval French* Raman d'Alexandre, I-II, p. p. M. S. La Du, E.C. Armstrong, D.L. Buffum, B. Edwards, L.F.H. Lowe ; — p. 249-253, c. r. par B. Hasselrot de Ernst Gamillscheg, *Germanische Siedlung in Belgien und Nordfrankreich*, I ; — p. 253-258, c. r. par Gunnar Tilander de Rodrigues Lapa, *Livro de Falcoaria de Pero Menino*.

XIII (1940-1941), 1-2. — P. 1-10. Gunnar Tilander, *Origine et développement du sens de* cimier « *croupe du cerf et du bœuf* ». Le *cimier*, c'est la queue et la partie adjacente de la croupe, le *coyer* (< *codarium), puis la croupe elle-même. Il se peut que *cimier* ait été d'abord seulement la « queue », et le fait que l'allemand *Ziemer*, qui est un emprunt au français (d'abord dans Gottfried de Strasbourg), signifie à la fois « croupe » et « verge » du cerf ou d'autres animaux, s'accorderait avec ce sens primitif (on sait l'emploi obscène du mot français). Toutefois il ne paraît pas certain qu'on puisse trouver une preuve de ce sens ancien pour *cimier* dans le passage des *Cent nouvelles nouvelles* que rapporte M. T. : deux jeunes seigneurs, à la fois pour oublier les dédains de deux cruelles et les rendre plus faciles en leur manifestant le lendemain qu'ils n'ont plus le même désir d'elles, passent une nuit à s'épuiser de débauche amoureuse ; le lendemain, les deux dames ne se montrent pas dépitées du manque d'empressement des jeunes gens qui en concluent « qu'elles avoient comme eulx joué du cymier » (sommaire de la LVIIIe nouvelle). Il n'est pas certain que *cymier*, même s'il était appliqué uniquement aux deux jeunes hommes devrait être compris comme le fait M. T., mais il s'applique aussi aux deux dames, et le sens de « croupe » est au moins plus vraisemblable, cf. clunagitare, *culeter*, etc. — P. 11-44. Paul Falk, *Comment* trans *est devenu la marque du superlatif absolu en français*. Le fr. *tres*, avec son *e* tonique < *a* latin, ne s'explique que si trans n'a pas été pris en fonction de préposition ni même de préverbe, mais d'adverbe détaché du verbe en avant ou en arrière et accentué, comme c'est le cas pour porro dans *jeter puer* ; de sa jonction avec les verbes *trans* a gardé le sens de « à travers, de part en part », qui aboutit au sens de « tout à fait » ; *tres* s'est séparé des verbes sans doute par l'intermédiaire des participes passés fonctionnant comme adjectif. — P. 45-79. B. Hasselrot, *L'abricot, essai de monographie onomasiologique et sémantique*. C'est ici la première partie de l'étude consacrée aux dénominations de l'abricot en Italie depuis la forme latine originale praecoquum ou le type ancien armeniaca et similaires jusqu'aux formes nouvelles de praecoquum revenues par l'intermédiaire de l'arabe *barqūq*. — P. 80-102. A. Wolf, *Der mittellateinische Waltharius und Ekkehard I von St. Gallen*. — *Comptes rendus*. P. 118-127, c. r. par E. Walberg de *La Petite Philosophie*, p. p. W. H. Trethewey ; — p. 117-134, c. r. par J. Melander de Sarrasin, *Le Roman du Hem*, p. p. Albert Henry ; — p. 135-139, c. r. par Paul Falk de Margit Sahlin, *Étude sur la carole médiévale, l'origine du mot et ses rapports avec l'Église* ; — p. 139-144, c. r. par Carin Fahlin de Holger Sten, *Naegtelserne i Fransk* ; — p. 144-146, c. r.

par J. Melander de Maistre Nicole Oresme, *Le Livre de Ethiques d'Aristote*, p. p. Albert Douglas Menut.

3. — P. 174-180. Gunnar Tilander, Neus *ou* antoires « *la chair qui est aux côtés du coup du cerf* ». *Neu* s'applique aux glandes lymphatiques qui forment des deux côtés du cou du cerf une série de nœuds et de même aux flancs ; *neu* a dû d'ailleurs alterner avec *noix* qui exprimait une comparaison semblable et c'est ce *noix* qui a vécu dans la langue de la vénerie pour les morceaux de l'épaule ou des flancs du cerf et dans la langue de la boucherie pour les morceaux qui sont dans le voisinage de certaines glandes lymphatiques. *Noyau* existe avec des sens analogues dans la langue de la cuisine ; la comparaison avec le provençal qui dit ici *nouzel* et non *nougal* montre que nous avons affaire au type *nodellus et non à nucalis. Quant à *antoires*, il représente *anteaŭria qui marque exactement la position relative du cou et des oreilles par rapport au veneur en train d'écorcher la bête à terre sur le dos. — P. 181-226. Carin Fahlin, *Les sources et la date du* Roman du comte de Poitiers. Examen critique rigoureux de l'étude de M. Bertil Malmberg sur ces questions dans son édition du *Roman*. Mlle F. conclut en faveur de l'antériorité du *Comte de Poitiers* (après 1222) par rapport au *Roman de la Violette* (entre 1227 et 1229), et marque l'influence sur le *Comte de Poitiers* de *Macaire*, *Don de la Roche*, *Parise la Duchesse* et *Florence de Rome*. Voir p. 297 une rectification. — P. 226-252. B. Hasselrot, *L'abricot, essai de monographie onomasiologique et sémantique*. Second article : développement de sens. L'ensemble de l'étude est dédié à Karl Jaberg. — *Comptes rendus*. P. 308-316, c. r. peu favorable par J. Melander de l'édition du *Roman du Comte de Poitiers* par B. Malmberg (cf. p. 181 sq. l'article de C. Fahlin) ; — p. 316-318, c. r. par B. Hasselrot de Andreas Blinkenberg, *Le patois d'Entraunes*.

XIV (1942), 1-3. — Ce volume est un recueil en l'honneur de Eilert Ekwall et a été aussi publié à part sous le titre *A Philological Miscellany presented to Eilert Ekwall* (Part I) ; il est entièrement composé d'études de philologie anglaise. La deuxième partie du recueil E. Ekwall se retrouve dans le volume suivant des *Studia neophilologica*.

XV (1942), 1-2. — P. 1-250. Deuxième partie du recueil en l'honneur de E. Ekwall. Le contenu en est presque tout entier étranger à nos études, sauf les articles suivants. — P. 179-182. Carl S. R. Collin, *Un temps qui disparaît*. L'imparfait du subjonctif ne disparaît pas en français par raison d'euphonie ou pas seulement par cette raison, mais aussi parce qu'il ne se différencie du présent du subjonctif qu'à la 3e pers. dans les verbes en *-ir*, *-is*. — P. 183-186. J. Melander, *Les groupes italiens* del(lo), nel(lo). *Nel(lo)* provient de in illo accentué sur le démonstratif, et *del(lo)*, dont la voyelle eût dû passer à *i* « comme tous les *e* initiaux des mots populaires » a été maintenu par l'analogie de *nel (lo)*. — P. 187-190. K. Michaëlsson, *Car en cosse*. C'est le nom ou sobriquet d'une ouvrière parisienne du XIIIe siècle ; M. M. pense que l'expression fait allusion à ce qu'on apercevait de la peau d'une femme enfer-

mée dans le lacis des fentes du surcot et de la chemise. — P. 191-194. Gunnar Tilander, *Ancien portugais miona, miana.* De meum dominum, mea domina; mais si le vocalisme de *miono* est correct, celui de *miana*, avec *o* > *a*, étonne et ne peut pas s'expliquer en portugais comme on le fait en français pour *dame* < domina. M. T. pense que, le rapport de *miono* avec *dom* n'étant plus compris, on y a considéré *mio* comme identique au possessif masculin, et on a logiquement introduit le possessif féminin *mia* dans le féminin *miona*. — P. 195-208. Johan Vising, *Étude sur* Femina, *poème didactique anglo-normand.* Notice, plus précise que celles que nous avions jusqu'ici, de ce recueil didactique franco-anglais. J. V. a dressé une liste de près de 100 mots qui figurent dans cette composition et dont la forme où le sens manquent à nos dictionnaires de l'ancienne langue. — P. 209-229. E. Walberg, *Histoire de Maistre Silon.* Voir *Romania*, LXVII, 397, le c. r. de cet article par M. A. Jeanroy. — P. 245-250. Einar Löfstedt, *Engl.* occasion, *spätlat.* occasio *in kausaler Bedeutung.* Il faudra tenir compte de cette note pour l'étude de l'it. *cagione* et du fr. *achaison* qui ne sont pas examinés ici. — L'introduction du recueil Ekwall dans ce volume a un peu dérangé l'économie ordinaire des *Studia.* En effet nous trouvons, à la suite, d'abord des *Comptes rendus.* P. 251-258, c. r. par J. Melander de *Le Bestiaire d'Amour rimé*, p. p. Arvid Thornstein; — p. 258-265, c. r. par Paul Falk et par Dag Norberg de Torsten Sävborg, *Étude sur le rôle de la préposition* de *dans les expressions de lieu relatives en latin vulgaire et dans les langues romanes*; — p. 265-268, c. r. par B. Hasselrot de Werner Mörgell, *Die Terminologie des Joches und seiner Teile*; — p. 268-273, c. r. par B. Hasselrot de Åke Bergh, *Études d'anthroponymie provençale, I, Les noms de personne du Polyptique de Wadalde.* — Suivent deux articles dont nous devons signaler le second. P. 291-301. R. Ekblom, *Die Herkunft des Namens* La Gaule. M. E. propose le germ. *Walholant* attesté au début du IXe siècle et qui dérive de *Walh, Walah* < Volcae : si l'on admet la chute de *-nt* final, le traitement de **Walhola* > *Gaule* serait parallèle à celui de **salula* > *saule* et ** walula* > *gaule.* — Enfin p. 302-304 nous trouvons, en addition à l'article de J. Vising sur *Femina*, l'étude de la versification de ce poème.

3. — P. 334-336. R. Ekblom, *El origen de esp.* aladma. Le mot désigne l'excommunication et s'applique aux Juifs, < anathema. — *Comptes rendus.* P. 385-387, c. r. par J. Melander de *Le Chant du roussigneul*, p. p. E. Walberg (cf. *Romania*, LXVII, 397, le c. r. de M. A. Jeanroy); — p. 387-392, c. r. par J. Melander de Wace, *La vie de saint Nicolas*, p. p. Einar Ronsjö (cf. ci-dessus, p. 387-389); — p. 392-398, c. r. par Hans Nilsson-Ehle de Eva Thorné Hammar, *Le développement de sens du suffixe latin* -abilis *en français*; — p. 398-403, c. r. par Carin Fahlin de *Floovant*, p. p. Iven Andolf. — P. 410-413, Hilding Kjellman, *Johan Vising. In Memoriam.*

M. R.

CHRONIQUE

N. Cartojan, professeur de littérature roumaine ancienne à l'Université de Bucarest, est mort le 23 décembre 1944 ; il était né le 2 décembre 1883 à Călugăreni. Il s'était particulièrement attaché à l'étude des livres populaires roumains et il a publié en 1929 et 1938 deux importants volumes sur ce sujet, *Cărtile populare in literatura românească* ; mais il avait entrepris aussi une *Istoria literaturii române vechi* en 4 volumes dont deux ont paru en 1940 et 1943 (ils ne nous sont pas encore parvenus) et le troisième est sous presse. M. Cartojan était un bon organisateur de la production scientifique : il avait créé un recueil de recherches, *Cercetări literare*, dont cinq volumes ont paru de 1934 à 1943, une petite collection de *Texte românești vechi*, dont il a publié quatre numéros depuis 1941 ; il avait aussi dirigé une collection classique, soigneusement établie, *Clasicii români comentați* qui compte environ 50 volumes. L'histoire littéraire roumaine a perdu en M. Cartojan un bon travailleur et nous un précieux ami. — M. R.

— Le recteur des Facultés catholiques de Lyon, Mgr Fleury Lavallée, a été, après 35 années de rectorat, nommé recteur émérite ; il a été remplacé par un romaniste dont nos lecteurs connaissent les importantes recherches dialectologiques, Mgr Pierre Gardette.

Collections et publications en cours.

De la *Bibiothèque de philologie germanique* ont paru :

VIII. — Fernand Mosse, *Manuel de l'anglais du moyen âge, des origines au XIVe siècle*, I. *Vieil anglais*, tome I, *Grammaire et textes* ; tome II, *Notes et glossaire*, 1945, 548 pages.

— De la *Bibliothèque méridionale* :

XXIV. — *La langue de Cahors des origines à la fin du XVIe siècle*, par Suzanne Dobelmann ; 1944, xvi-232 pages (voir ci-dessus, p. 487).

XXV. — *La « Vesio » de* Bernat de So et le « *Debat entre Honor e delit* » *de* Jacme March, *poèmes provenço-catalans du XIVe siècles, suivis du*

« *Sirventes* » *de* Joan de Castelnou, édités et traduits par Amédée Pages ; 1945, xi-156 pages.

— Dans les *Études romanes de Lund* :

VIII. — Gustaf Brandt, *La concurrence entre* soi *et* lui, eux, elle (s), *étude de syntaxe historique française* ; 1946, 346 pages.

— Du *Französisches Etymologisches Wörterbuch* nous avons reçu les fascicules 34, 35, 36, début du tome II (*C*, *K*, *Q*), 2e partie, qui vont de Coinquinare à Krikk ; les deux premiers portent la date de 1944, le dernier celle de 1945.

Publications annoncées :

Par M. Roques dans les *Classiques français du moyen âge* :

Le Roman de Renart, collection du manuscrit de Cangé, Bibl. nat., f. fr. 371 (ms. *B* de l'éd. Martin).

Comptes rendus sommaires.

Alexandre Eckhardt, *De Sicambria à Sans-Souci, histoires et légendes franco-hongroises* ; Paris, Presses Universitaires, 1943 ; in-8, 293 pages, avec 10 planches [*Bibliothèque de la Revue d'histoire comparée, Études hongroises*, 11]. — Ce volume réunit des études antérieurement publiées, p. ex. dans la *Revue des Études hongroises*, et dont la *Romania* a déjà signalé quelques-unes. Voici les titres de celles de ces études qui intéressent la langue française ou la littérature médiévale. — P. 11-51. *Sicambria, capitale légendaire des Français en Hongrie.* — P. 53-71. *L'ogre.* — P. 73-90. *Les Hongrois-Sarrasins dans la* Chanson de Roland *et les croisés français en Hongrie.* — P. 91-104. *Les Sept dormants, Berthe aux grands pieds et la Manekine.* — P. 105-112. *Souvenir épique des Hongrois conquérants.* Hervis de Metz, vainqueur des Hongres, garde le souvenir de Heriveus, archevêque de Reims entre 900 et 922, luttant contre les Hongrois qui ont envahi la Lorraine en 917. — P. 113-124. *Les jambes du roi de Hongrie.* André le Chapelain fait dire à un de ses personnages, discutant les caractères physiques du chevalier et du vilain, qu' « il y a un roi en Hongrie ayant les cuisses à la fois larges et rondes et des pieds plats et longs et qui est pour ainsi dire dépourvu de toute grâce. Et... cependant il brille de l'éclat d'une grande probité de mœurs, etc. » (édit. Trojel, p. 62). M. E. pense que ce portrait pourrait s'appliquer à Béla III (1172-1196) qui, en secondes noces, épousa la sœur de Marie de Champagne, protectrice d'André, Marguerite de Champagne veuve de Henri Plantagenêt. Cette identification conduirait à placer avant 1196 le traité d'André. — P. 125-137. *Villon et l'ambassade hongroise à la cour de France en 1467.* « Lancelot, le roy de Behaigne » de la *Ballade des seigneurs du temps jadis*, c'est-à-dire

Ladislas V, s'est présenté à la pensée de Villon peut-être en raison de la curiosité et de l'admiration qu'avait excitées l'ambassade hongroise venue en France en 1467 pour conclure le mariage du roi de Hongrie et de Bohême avec Madeleine, fille du roi Charles VII, et de la stupeur qu'avait causée la mort foudroyante du jeune roi, survenue à Prague tandis que ses envoyés étaient à Tours auprès de sa fiancée. — M. R.

Girart de Roussillon, poème bourguignon du XIV^e siècle, publié par Edward Billings Ham ; New Haven, Yale University Press, 1939 ; in-8, 457 pages. — Ce poème est celui que publia, en 1858, Prosper Mignard et qui fut l'objet, en 1860, de deux articles attentifs de Littré. Il est l'œuvre d'un clerc bourguignon, qui écrit dans l'intérêt et pour la gloire de l'abbaye de Vézelay et surtout de celle de Pothières et qui a pour cela combiné d'une façon personnelle la Vie latine de Girart et la chanson de geste de *Girart de Roussillon* en prenant la première comme base et fond de son récit qu'il a orné d'emprunts à la seconde. Il y a là un exemple intéressant des essais d'adaptation de légendes épiques au XIV^e siècle, et de leur introduction dans l'histoire. L'édition de M. Ham tient compte des quatre manuscrits connus de ce roman, mais elle reproduit essentiellement le texte conservé dans le manuscrit H. 349 de la Bibliothèque de la Faculté de Médecine de Montpellier, manuscrit du milieu du XIV^e siècle, assez correct, mais dont il a fallu combler les lacunes à l'aide du ms. fr. 15.104 de la Bibliothèque nationale. — L'éditeur a étudié avec détail la langue des deux principaux manuscrits et surtout la langue de l'auteur et, encore que celui-ci s'efforce d'écrire dans une langue littéraire commune, les observations de M. Ham peuvent être utiles pour la connaissance du parler de Bourgogne dans la première moitié du XIV^e siècle, d'autant que ce texte se trouve assez exactement daté. Le poème est en effet explicitement et longuement dédié à des princes bourguignons, intéressés à la gloire de Girart de Roussillon, « chef de leur lignage » (261), et à la prospérité des églises ou abbayes qu'il fonda ; ces princes sont Jeanne de Bourgogne (v. 257-262), femme du roi de France, Philippe de Valois, entre 1328 et 1348, Eudes, comte de Bourgogne et d'Artois (v. 263-270), c'est-à-dire Eudes IV, comte (1330-1350) et duc de Bourgogne (1315-1350), enfin Robert de Bourgogne, comte de Tonnerre (v. 278-292), lequel mourut en 1334, mais est vivant au moment de la dédicace de l'œuvre qui se place ainsi entre 1330 et 1334. Le poème se compose de 6712 alexandrins dont M. Ham a étudié sommairement la facture. — La publication est faite avec soin, mais la disposition très dispersée n'en est pas commode, et l'on regrette de ne pas y trouver un chapitre où auraient été examinés les conditions historiques de composition et les mérites de l'œuvre. — Je signale deux intéressants comptes rendus de l'édition de M. Ham, l'un par M. A. Långfors dans les *Neuphilologische Mitteilungen*, XLI (1940), p. 92-94, l'autre

de M. A. Jeanroy dans le *Journal des Savants*, octobre-décembre 1941, p. 147-155. — M. R.

J. Engels, *Étude sur l'*Ovide moralisé ; Groningen, Wolters, 1943 ; in-8, VIII-146 pages (thèse de Groningen). — Cette thèse réunit des recherches assez diverses, mais qui sont surtout des études de sources ; ce genre d'études exige des connaissances étendues, une attention très précise, de la prudence et de la rigueur ; l'auteur a fait largement preuve de ces qualités. Il examine d'abord le problème, soulevé il y a trente ans par M. Solalinde, des rapports de l'*Ovide moralisé* et de la *General Estoria* d'Alphonse le Sage : ce dernier texte fait à plusieurs reprises et à propos de commentaires édifiants de fables d'Ovide appel au témoignage d'un frère mineur (p. ex. 91 a, 18-59 : « un doctor de los frayres menores que se trabaio de tornar las razones de Ouidio mayor a theologia ») ; or, l'auteur de l'*Ovide moralisé* se désigne comme *le maindre des menors*, ce qu'on est fondé à comprendre comme traduisant la formule *Minimus Minimorum* usuelle chez les Franciscains ; il en résulterait que l'*Ovide moralisé* serait antérieur à la *General Estoria* donc à 1272, alors que M. C. de Boer, le méritoire éditeur de l'*Ovide moralisé*, ne croyait pas pouvoir faire remonter ce poème plus haut que 1305. Mais M. Engels montre que la *General Estoria* attribue au *frayre* des passages qui ne se retrouvent que partiellement dans l'*Ovide moralisé*, ce qui donne à penser qu'ils pourraient provenir d'une autre œuvre que le poème français aurait, lui aussi, utilisée ; cette œuvre, M. Engels a reconnu que c'était les *Allégories* d'Arnoul d'Orléans, que l'auteur de la *General Estoria* pouvait connaître par un de ces manuscrits des *Integumenta Ovidii* de Jean de Garlande qui entrelacent les vers de Jean et la prose d'Arnoul, l'auteur de l'*Ovide moralisé* ayant de son côté utilisé un manuscrit semblable. — Le second chapitre de la thèse de M. E. est consacré à l'*Ovidius moralizatus* de Pierre Berçuire et à ses versions successives : c'est pour la seconde version, rédigée à Paris, vers 1342, que Berçuire utilise l'*Ovide moralisé* français que lui avait fait connaître son ami Philippe de Vitry ; l'œuvre de Berçuire est à son tour la source du *Commentaire* dit *de Copenhague* de l'*Ovide moralisé*, et l'édition moralisée des *Métamorphoses* donnée par Colart Mansion à Bruges est une combinaison du *Commentaire de Copenhague*, de l'*Ovide moralisé* dans une troisième rédaction et d'un remaniement en prose du poème français contenu dans le ms. fr. 137 de la Bibliothèque Nationale. — Dans son troisième chapitre, M. E. s'occupe d'un double problème : la date et l'auteur de l'*Ovide moralisé*. Pour la date, il conclut que la composition doit se placer « entre 1291 et 1328, plus probablement entre 1316 (avènement au trône de Philippe V) et 1328 » et ne croit pas possible actuellement de préciser davantage. Quant à l'auteur, il conserve pour nous l'anonymat qu'il a voulu garder pour ses contemporains. — La deuxième

partie des études de M. Engels est constituée par la recherche, sous forme de commentaire continu, des sources du premier livre de l'*Ovide moralisé* précédée d'une introduction, de plan quelque peu indécis, où sont rassemblés des renseignements utiles pour l'intelligence de ce commentaire et la connaissance des procédés de travail du poète. — M. R.

Jean GERSON, *Initiation à la vie mystique*, présentée et préfacée par Pierre PASCAL; Paris, Gallimard, 1943.; in-16, 253 pages [*Les Arcades*, collection dirigée par R. L. Bruckberger, 1]. — Sous ce titre sont réunis les deux traités que Gerson composa pour ses sœurs vers 1400 et qu'il écrivit en langue vulgaire, *La Montagne de Contemplation* et *La Mendicité spirituelle*. Les deux ouvrages ne sont guère connus aujourd'hui que sous forme latine : il sera précieux de les trouver ici sous leur forme française que l'éditeur a voulu respecter dans une assez large mesure : « Ni les mots, dit-il, ni leur ordre, ni la syntaxe n'ont été changés », mais il a modernisé l'orthographe, écrit *si* pour *se*, *ni* pour *ne*, *au* pour *ou*, généralisé les élisions, introduit des *t* qu'il dit « euphoniques » et rapproché les formes verbales de la norme actuelle, toutes modifications qui ne sont sans doute pas très graves ni peut-être toutes très utiles, mais qui n'ôteront pas beaucoup au plaisir de lire dans la langue où ils ont été écrits ces « deux traités originaux destinés à mettre les hautes vérités mystiques à la portée du peuple » et des femmes plus encore que des hommes. M. P. a ajouté aux deux traités des notes sur les auteurs ou ouvrages auxquels Gerson se réfère et un petit lexique des termes qui pourraient arrêter le lecteur ; ce lexique ne comportant pas de référence, la vérification en est difficile : on s'inquiétera toutefois d'une forme *sonnerain* qu'on y voit glosé par « sommet » et qui fait penser à une faute de lecture pour *souverain*. Je dis « faute de lecture » car M. P. a tiré son texte directement des manuscrits, notamment des mss fr. 24839 et 25551 de la Bibliothèque Nationale, qui proviennent de l'abbaye de Saint-Victor et sont certainement antérieurs à 1448 ; il a trouvé des éléments pour des corrections nécessaires dans trois ou quatre autres mss parisiens et pense avoir établi ainsi, sans en donner les variantes, un texte correct « pratiquement lisible et en même temps aussi rapproché que possible de ce qu'a dû être l'original ». Ce sera, en tout cas un texte d'attente, et il faut remercier M. P. de nous l'avoir donné. — M. R.

Jean DAUVILLIER, *Les procès de François Villon*; Toulouse, Privat, 1943 ; in-8, 52 pages [Extrait du *Bulletin de l'Université et de l'Académie de Toulouse*, nº 7, mai-juillet 1943]. — Cet exposé, assez détaillé, des rapports de Villon avec diverses justices précise par des références à des textes juridiques quelques détails concernant le poète ou ses compagnons, sans apporter d'élément nouveau au commentaire des poèmes. M. D. a pu

tenir compte de l'indication donnée par M. Samaran sur une affaire jusqu'ici non signalée : Villon aurait dérobé ou retenu des biens appartenant à un régent de la Faculté des Arts, maître Jean Dejean (*Johannis*) et ce délit fit obstacle à une décision gracieuse sur laquelle l'assemblée de l'Université fut appelée à délibérer le 31 décembre 1455. On pourra voir sur cette première indélicatesse de Villon le résumé de la communication de M. Samaran à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres ; mais il n'est pas absolument sûr que ce Villon, qui n'est désigné dans le procès-verbal de l'Assemblée que par son surnom, ce qui rend l'identité incertaine, soit le poète. Voici le passage du procès-verbal : *Non placet quod Villon absolvatur nisi prius restitutis bonis magistri Johannis Johannis*. M. D. a tenté d'éclairer les indications de Villon ou des pièces relatives à Guy Tabary sur les moyens de torture, mais la question est à reprendre : je doute que la courte-pointe où est placé Tabary avant d'être soumis à la question désigne une « couverture piquée » dans laquelle on aurait simplement passé le patient « à la couverte », comme dit l'argot des casernes ; je n'arrive pas à comprendre le rôle respectif du chevalet et du tréteau dans la question de l'eau, tel que M. D. l'expose p. 48 ; n'aurait-il pas fallu du moins en rapprocher ce qui est dit dans la note 75 ? — M. R.

Omer Jodogne, *Trois vies romancées dans la Passion de Jean Michel*. Extrait de la *Revue des langues vivantes*, Bruxelles, t. XI (1945), pp. 8-21, 65-73, 110-120. — Judas, Lazare et Madeleine, voilà les trois personnages qui nous sont présentés dans cet article. Jean Michel les fait vivre en s'étendant surtout sur leur « mondanité » (on sait que cette prédilection pour le passé profane des personnages secondaires caractérise le mystère de Jean Michel). O. J. essaie de mettre en lumière la cohérence des caractères et souligne, peut-être avec trop d'indulgence, le talent de Jean Michel, qui « s'est révélé, ici comme un romancier à notre goût, là comme un lyrique de la sensualité ». L'étude est illustrée d'extraits nombreux et étendus de cette *Passion* inédite, tirés d'une copie de l'édition Vérard (vers 1490), copie qui appartient à l'Université de Louvain (Fonds Stengel, 201). Voici quelques « nuances » à propos des textes : P. 5, *mon dueil amender* : alléger (rendre moins pénible) ma peine — point après *regarder* et virgule après *traicter* — *adorté* : lire *adopté* ou *adoté* — *approuvé* : prouvé, confirmé — P. 6, *a male heure* : c'est pour mon malheur — P. 9, *escondire* : éconduire, repousser — P. 16, *demaine* : puissance — P. 16, dans le dernier texte, lire *Et s'i* — P. 17, *au residu* aurait mérité une traduction, « en somme, désormais » ? — P. 25, lire *Et si vueil porter...* — P. 27, *rung* ne signifie pas « place », c'est le mot que Godefroy traduit par « ruine », (VII, 266 b), en ne donnant que deux exemples où l'on trouve d'ailleurs la même expression que dans notre texte *mettre en* (ou *a*) *rung* ; je traduirais *mettre mignons en rung* par « réduire les galants à ma discrétion » —

Je croy... amignonnemens : ces deux vers sont repris mot pour mot à Arnoul Gréban ; cf. God., I, 266 b. — P. 28, *lusc* : luth ? cf. les formes citées par God., X, 101 a. — Albert HENRY.

Sextil PUŞCARIU, *Limba română*, vol. I : *Privire generală* ; Bucarest, Fondation Carol II, 1940 ; gr. in-8, XIV-457 pages. — Ce vaste examen d'ensemble, linguistique et historique, des conditions du développement des parlers roumains méritera d'être étudié de façon précise. Nous avons voulu le signaler sans plus de retard et indiquer qu'il aboutit à certaines conclusions générales ; la première est que « dans l'Ouest et le Nord du domaine dacoroumain se parle aujourd'hui encore une langue ayant des traits fort anciens qui remontent à une population romane restée sur place depuis l'époque romaine » ; la seconde porte sur l'unité du développement linguistique roumain que n'ont entravée ni les Carpathes ni le Danube ; la troisième met en relief le caractère conquérant de la langue roumaine qui s'est étendue à nombre de groupes ethniques alloglottes depuis les Gots jusqu'aux Tartares. — M. R.

Pour des raisons diverses, dont ce n'est pas le lieu de donner le détail ni d'examiner le bien-fondé, les ouvrages ou les périodiques scientifiques américains ne nous parviennent pas encore normalement ; mais les tirages à part, sans doute parce qu'ils ne sont pas commercialement tarifés peuvent nous arriver sans encombre : certains de nos confrères américains en ont profité pour nous envoyer sous cette forme les manifestations de leur activité scientifique de ces dernières années. Nous indiquerons sommairement ceux de ces articles qui ne proviennent pas des périodiques dont nous donnons d'ordinaire et dont nous espérons donner encore le dépouillement. Voici dès maintenant divers articles de M. Leo SPITZER, relatifs au vocabulaire :

Three french etymologies (*Language*, 1943, p. 151-161) : 1. a. fr. *mais* « mauvais » < germ. **mazi* d'après suéd. *mas*, angl. *maze* (cf. a. fr. **bois* < germ. *bosi*, d'où *boisier*, *boiseté*) ; — 2. fr. *ribon-ribaine* ; — 3. fr. *semelle* rattaché, difficilement, au lat. semis.

A. fr. esmarve (*Modern Language Notes*, 1943, p. 519-20), rattaché au gaulois **marvos*, reconstitué par J. Jud au sens de « mort, transi », ce qui explique le sens du mot *esmarve* dans *Gille de Chin*, 3496, *tote en fu esmarve La roïne de la nouvele*.

French veule « *weak, effete* » (*Language*, 1944, p. 242-245), expliqué comme une forme picarde et rattaché par le verbe *aveuler, -ir* à *aveugle*. — M. R.

Leo SPITZER, Milieu *and* ambiance : *an essay in historical semantics* ; in-8, 42 et 50 pages [Reprinted from *Philosophy and Phenomenological Researchs*, III, 1er septembre et 2 décembre 1942]. — C'est un véritable mémoire ori-

ginal qui est venu se greffer sur les articles que M. Karl Michaëlsson (cf. ci-dessus, p. 509) a consacrés à *ambiance* et nous devions le signaler, encore qu'il sorte, lui aussi, de nos limites chronologiques accoutumées.

L'ordre des mots dans la Chronique de Jean d'Outremeuse, thèse pour le doctorat par Harald Nissen ; Upsal, Almquist et Wiksell, 1944 ; in-8, 143 pages. — *Ly Myreur des Histors*, œuvre de Jean d'Outremeuse, clerc liégeois qui vécut de 1338 à 1400, appartient à une époque capitale pour la formation de la syntaxe moderne du français : il est donc utile de déterminer les caractères des constructions qu'on y rencontre et d'en mesurer l'importance par des relevés numériques comparatifs. C'est ce qu'a fait M. N., non pas sur tout l'énorme texte de Jean d'Outremeuse, mais sur 300 pages de l'édition Borgnet et Bormans, qui représentent environ le dixième de l'œuvre ; il y étudie la place du sujet et du complément d'objet, celle des termes prédicatifs, enfin celle de l'adjectif épithète. — M. R.

Paul Lebel, *Appellatifs forestiers dans le Nord de la France* (*Revue des études anciennes*, XLVI, 1-2, janvier-juin 1944, pp. 135-153). — M. Lebel a continué, avec M. Dauzat, ses chroniques de toponymie ; voici celles que nous avons reçues : XXXIV (1941), *Critique de la valeur phonétique des notations toponymiques* ; XXXV et XXXVI ne nous sont pas parvenues ; XXXVII (1943), Albert Dauzat, *Travaux de l'année 1942* ; XXXVIII (1943), *Travaux de l'année 1943* ; XXXIX (1944), constituée par le mémoire dont nous avons ci-dessus reproduit le titre. C'est un classement méthodique des noms de lieux dits forestiers ou qui s'expliquent par l'existence ancienne de bois disparus ; ces dénominations sont d'origine gauloise : *arduenna*, **uidua* (d'où *Vove*, *Veuve*), **brogilo*, **derno* (> *Der*), — ou latine : saltus, lucus (> *Luc*, *lu* ; je signale la ferme du *Petit-Lu*, à Guérard, Seine-et-Marne), silua ; germanique : *wald*, *holt*, **kaisi*, **bigard* (> *Biard*), **hagina*. Certaines dénominations se rapportent au morcellement des forêts ou au déboisement : germ. *waldina* > fr. *gaudine*, **bosk*, **haga* > fr. *age*, *aige*, **hrispa* > fr. *rèpe*, *ripe*, *rape* ; fr. *touche* « réserve de bois entre des défrichements », *arsis*, *brûlis*, *rongis*, *taillis*, *cepoy* (de *ceppe* « souche »), *tronce*, etc. — M. R.

Phina Gavray-Baty, *Le vocabulaire toponymique du Ban de Fronville* ; Liége, et Paris, Droz, 1944 ; in-8, xxvii-164 pages [*Bibliothèque de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Liége*, fasc. CIII]. — Le ban de Fronville est, au sud de Liége, le territoire de deux communes, Fronville et Noiseux, appartenant aujourd'hui à la province de Namur ; au point de rencontre du liégeois, du namurois et de l'ardennais, Fronville relève du dialecte liégeois. Étude méthodique sur un plan inspiré des travaux de A. Vincent.

Maurice PIRON, *Un poète pamphlétaire liégeois à l'époque de la Révolution : le Père Marian de Saint-Antoine*. Extrait de l'*Annuaire de la Commission communale de l'Histoire de l'Ancien Pays de Liége*, n° 3, t. II, 1940, pp. 360-389. — Cette brochure est la première étude sérieuse consacrée au meilleur poète wallon de la fin du XVIII^e siècle, auteur « des plus remarquables pamphlets d'inspiration politique et religieuse que l'on ait écrits en dialecte wallon ». M. P. rassemble les éléments de la biographie de ce carme pamphlétaire et analyse les deux œuvres qui nous restent, et dont il prépare l'édition : la *Pasquèye di Dj'han Sâpîre, pwèrteû d sètch*, satire des événements de 1789, en 264 octosyllabes (vers 1795), et l'*Apolodjèye dès priyésses qu'ont fait l'sermint*, 496 octosyllabes (1799-1800), essai de justification des prêtres assermentés. M. P. transcrit en graphie moderne quelques extraits des deux œuvres : on peut goûter ainsi la vivacité passionnée du style du Père Marian, surtout dans la première pièce. — Albert HENRY.

Émile-G. LEONARD, *Mistral ami de la science et des savants*, orné de quatre portraits hors texte; Paris, Horizons de France [1945]; pet. in-8, 169 pages. — Deux de nos maîtres tiennent une grande place dans ce vivant et pieux souvenir de Frédéric Mistral, parce qu'ils ont été les amis, les soutiens, les interprètes du poète, ce sont les fondateurs mêmes de la *Romania*, Paul Meyer et Gaston Paris. C'est donc un fragment de l'histoire du romanisme français que nous donne M. Léonard et l'on y notera avec plaisir combien ce mouvement scientifique se trouvait mêlé à la vie littéraire et à la vie nationale. Nous remercierons aussi l'auteur d'avoir tiré des collections de Mistral, entrées au Museon Arlaten, et reproduit deux photographies de Paul Meyer et de Gaston Paris à l'époque de leurs premières relations avec le poète de Maillane : elles sont plus anciennes de 20 ou 30 ans que nos propres souvenirs qu'elles étendent ainsi dans le passé et qu'elles élargissent avant qu'ils s'évanouissent eux aussi à leur tour. — M. R.

INDEX DES MOTS [1]

A

-a 374
à fr..... 176, 249, 392
-ă roum..... 226
ab S.-Strasb..... 397
abasce pic..... 173
abellana..... 153
-abile, -lem, -lis 175, 188, 512
-able pic..... 205
abondreut liég..... 193
abondro(t) pic..... 193
a bon droit fr..... 193
abondroit pic., wall.. 193
about pic..... 180
abricot fr..... 247, 510
abstinentia..... 475
abtot prov..... 397
abuelo esp..... 13
-abula, -lu..... 175
acha port..... 2
achaison fr..... 512
achinte fr..... 429
Acifall, aci fall cat.. 500
acolé, -lie, -lié fr. N. 492
acommunier fr..... 190
-acus..... 14
adamagé. Voir *damage* (*a*).
adamagier fr..... 183
adener, adenerer fr.. 178
adiès fr..... 183
adopté, -orté, -oté fr.. 518
adouvrir. Voir *ouvrir* (*ad*).
aequale, -lis.... 9, 206
aesciver. Voir *esciver* (*a*).
afaiti liég..... 191
afaitier, -toier pic... 191
affaiter fr..... 191
affamé fr..... 485
affettoier pic..... 191
affiare it..... 230
afolqua prov..... 488
age fr..... 520
agiés (*des*). Voir *desagiés*.
-agiu roum..... 227
agneau fr..... 8
agũelo arag..... 13
ahanavle, -niule, -nuile..... 188
aheritanche fr..... 182
ahuy. Voir *huy* (*a*).
-aia roum..... 225
aige fr..... 520
ainçois fr..... 189
ainsy fr..... 189
aio..... 386
airetanche pic..... 182
ajon(c) fr..... 154
ajugiés fr..... 183
al pic..... 182
aladma esp..... 512
alaitier fr..... 196
ale fr..... 376
aler camp et voie pic. 191
alezan fr..... 14
-alis..... 174
alloes, -oeus pic..... 192
aloe, -ens, -ent pic.. 192
aloué, -ens fr..... 192
alouvi fr..... 484
aloyer fr..... 192
altération fr..... 76

1. Les mots sont placés dans l'ordre alphabétique sans distinction de langues ; les abréviations désignant les langues et dialectes sont, d'une façon générale, celles qui ont été employées pour la *Table* des tomes XXXI-LX de la *Romania*. Les mots non suivis d'une indication de langue sont les mots latins attestés ou supposés, les types préromans d'origine incertaine ou les noms propres connus. Aucune distinction n'est faite entre les divers états chronologiques des langues.

amade fr. 199
amasser fr. 238
ambiance, -iant, -ient fr. 509, 519, 520
ambient, -te cat., esp. it., port. 509
ambier fr. arg, 509
amçois. Voir *ainçois*.
amender (*mon dueil*) fr. 518
amenisier pic. 176
amenries, -rissement, ameuries, -rissement fr. 187
amont fr. 250
ample fr. 202
amplus 202
ampnoit (*d'*). Voir *dampnoit*.
amsy. Voir *ainsy*.
an fr. 187
-an fr. 15
anathema 512
ancolie fr. N. 492
andai via it. 497
andoi fr. 182
andrajo esp. 16
angeleement fr. 388
angien fr. 178
-angiu roum. 227
anquenuit fr. 399
**anteauria* 511
antoires fr. 511
-anus 13
apostoiles fr. 508
apostolicus 508
-appe fr. 505
approeveche pic. 179
approuvé fr. 518
**aptol, apud, *apud tot* 397
aqueminnans, -munians pic. 190
aquilon fr. 250
-ar cat., esp. 17
-ar roum. 225
Arab(l)oi(e) fr. 374
araigne fr. 494
arañada, -ñar, -ñazo esp. 16
aranea 494
arduenna gaul. 520
-are 153
aréniée fr. 494
areter. Voir *ayreter*.
argien. Voir *angien*.
arignie fr. 494
ariier pic. 186
-arilis 156
-aris 153
-arius 225
armeniaca 510
aroiier fr. 186
arribador prov. 488
arruego arag. 13
arsis fr. 520
aruer. Voir *ariier*.
arzel fr. 14
-as 243
asenement (*about et*) fr. 178
asinnera fr. 189
*assula, *astella* 2
astilla cast. 2
asuivera. Voir *asinnera*.
atau fr. 206
ateia roum. 226
atempranza prov. 475
atillier fr. 226
atout fr. 396
atre fr. dial. 182
atret. Voir *tret* (*a*).
atrie pic. 182
atrium 182
aubareda prov. 155
aubère fr. 14
aubergine fr. 247
aucquier pic. 192
-aud fr. 375
audesos fr. 398
aufage fr. 375
Aufagne, -anie, -arion, -art fr. 375
aufrage fr. 206
auga Bayonne 154
aughiet pic. 192
augurium 486
Augustinensis, -todunensis 509
aukage pic. 192
aulan prov. 152
aulana, -nar Gironde. 152
aulano prov. 152
aumoisnes pic. 174
auque nuit. Voir *anquenuit*.
auquier fr. 196
aures. Voir *res* (*au*).
aurouse (*bien*) fr. 235
austre fr. 250
autel (*d'*) 183
auto- 509
automobile fr. 509
aval fr. 192, 250
avalage, -laison, -lée, -loir fr. 192
avariento esp. 486
avarus 486
avec fr. 396
avelan, -na, -no prov. 152
avellanar esp. 153
avena 156
avenac pic. 193
avenas fr. 193
aveneril fr. 156
aveniacum 193
avenière, -nrie fr. 156
aveu ge, aveuge pic. 180
aveugle fr. 519
aveule pic. 503
aveuler, -lir fr. 519
**aviolus* 13
avis (*jeter son*) fr. 259
aviser fr. 257
-avle pic. 188
avoec, avoet pic. 184
-avus 14
awiit. Voir *wut* (*a*).
ayaougu Gironde. 154
ayreter fr., pic. 179, 196
ayue, ayve fr. 188

B

baansa it. 11
baanselle gen. 10
bach germ. 193
baillieu, -if, -iu, -ius fr. N. 489
balai, -ayures fr. 237
balancelle fr. 10
balatro 373
Balb- roum. 225
banleuca Divionis 231
barancelle gen. 11
baranzella lig. 11
barba esp. 485
Barcio 478
barfa cat. 392
barge fr. 402
barqūq ar. 510
Bars (*Sant, Sen*) fr., prov. 478
Barssio, -rtio 478
Bas prov. 481
baston (*par*) fr. 203, 205
batel fr. 403
baucenc fr. 15
baudrer, -drir fr. Centre 372
baug franc. 14
bautismo esp. 2
becero esp. 8
beek néerl. 193
behort, hourdis fr. 179
beke néerl. 193
bel fr. 193
bellia it. 487
bellico tosc. 486
benaŭrat prov. 315
benedictum 182
beneoit fr. 182
bengnist pic. 191
beque pic. 193
bezef Minorque 248
biada it. 392
Biard fr. 520
biava it. 392
bieke, biel pic. 193
bife, laine de b. fr. N. 493
**bigard* germ. 520
bilancelle it. 10
bilancia it. 486
Bilb- roum. 225
bilicare it. 486
bilicarsi su una gamba it. 487
bilico, -ligo, -llico it. 486
bi(s) 486
bi(s)ciancola it. 486
bise fr. 250
biula cat. 392
bladum 392
blaireau fr. 238
blanchet fr. N. 493
blao franc. 14
blava 391
blé fr. 392
bochaca arag., Murcie 17
boins pic. 189
**bois, -seté, -sier* fr. 519
bolare 495
Bolb- roum. 225
bolchaca arag., Murcie 17
boldretjar cat. 372
boldro bal., cat., esp. dial., maj., valenc. 372
bolondrones(a) esp. 373
boms. Voir *boins.*
bon fr. 189, 251
bonele fr. 232
bonito esp. 13
bonnaque pic. 193
bonnele fr. 232
bonté fr. 251
boorch néerl. 194
borb, Borb- roum. 225
borbotar prov. 225
borc fr. 417
borrego esp. 8
bos pic. 174
*bosi, *bosk* germ. 519, 520
Boskes, -ket pic. 190
botarra port. 391
boudère morv. 372
boudougne esp. 17
boudrá Grenoble 372
boudrado prov. 372
boudree, -dreille, -drer fr. 372
boueles (*ens es*) fr. 232
bougne esp. 17
bouillie fr. 485
bouker. Voir *vouker.*
bouldouyra, bou(l)-dras prov. 372
boullant (*S. Martin le*) pic. 203
bourghiel fr., pic. 194
bousculer fr. 485
boute-cul, -teculer, -ter fr. 485
bovele fr. 232
br- 486
brandons, -drons fr. 179
brave fr. 250
brennen all. 485
briés pic. 181
brivido it. 486
brod fr. 372
**brogilo* gaul. 520
broissequin fr. N. 493
brûlis fr. 520
**bruñar* esp., Honduras 15
brunette fr. N. 493
bruñir esp. 15
brussequin fr. N. 493
bruxedo port. 374
buc(q-) fr. 373
buche esp. 17
bueno esp. 13
**buk* fr. 373
bulga, bulla 17
bullire 373
burc fr., pic. 194
burch(t) néerl. 194
burg germ. 194
burghement, -gheur, -ghier fr. N. 194

-bus fr. 509
busier fr. 267

C

ca- esp. 15
ca acela roum. 227
cabsa, -brón esp. 16
cabruñar astur. 15
cacaraña esp. 16
*caccabus, *caccalus* 6
cacha bolivien. 3
cacha esp. 2, 7
cachaço port. 5
cachafa, -chapa esp. 391
cachar esp. 3, 7
cacharreria, -ero esp. 3
cacharro esp. 3, 5, 7, 391
cachas esp. 1
cachava esp. 15
cachete esp. 2
cachillada esp. 7
cachimonia port. 5
cachirulo esp. 3, 10
cachivache esp. 3
cachizo esp. 4
**cacho* 3, 5, 7
cacho esp. 5, 7
cacholo port. 5
cachondo esp. 7
cachorro esp. 6
cachucha esp. 10
cachucho esp. 3
cadam 180
cadiello, -dillo arag. 7
cagione it. 512
cagnarrou gasc. 391
caia 15
cais prov. 2
calamorra, -rada, -rar, -razo, -landrajo esp. 16
calascione it. S. 393
**calassium* 393
calchas mozarabe 2
calculus 5
caldal léon 2
caldibache esp. 3
calembredaine fr. 486
**caljavo* gaul. 14
camachuelo, -maranchon esp. 16
camelin fr. N. 494
camochar Honduras. 17
camp et voie (*aler*) pic. 191
cancélé fr. 185
caniera gasc. 157
canis 8
canso-dansa prov. 502
cantelé. Voir *cancelé*.
cantilena 234
cap roum. 390
capa, -parazon esp. 16
capare 4
**caparucho* esp. 16
căpăţînă roum. 390
capellenie, -lerie fr. 195
capelnie pic. 195
*capingo, *-pipingo, -pisayo* esp. 16
caplenie pic. 195
capo, -ppare 4
**cappulare* 3
**cappulum* 1
*capsa, -*scla, *-seum, *-stla* 2
capsula 2, 7
capucho esp. 16
capulare 3
capulum 1
capus 4
car en cosse fr. 511
carabritear esp. 16
**car-aco* gaul. 238
caramanchon esp. 16
caramuixa cat. 392
carapacho esp. 16
carapucho astur. 16
carathe fr. 501
carcan fr. 12
carcasse fr. 484
carcol prov. 12
cárcolo, carcón esp. 12
caremiaus fr. N. 194
carieis prov. 239
cariemaus (*Pasques*) fr. N. 194
carillo esp. 2
carlerie pic. 194
carlier fr. 194
carole fr. 510
car(r)a 238
carraspear esp. 16
Carrouge (*Le*) fr. 249
carruagium 206
carrus 194
caruel pic. 194
Casat roum. 225
casatus 225
Cas-Rouge (*Le*) fr. 249
castaienis prov. 239
castellenie, -lerie fr. 195
castitas 475
Catalogne fr. 243
catecra 242
cătelin roum. 226
catellus 7
cathedra 242
cătinel roum. 226
**cattellinus* 226
**cattulus, cattus* 6
catuliens 7
catulus 6
caudal esp. 2
cauderel fr. 501
Caulles, -let pic. 150
cauper pic. 491
cautivo esp. 2
cavaliere (*come*), *da c.* it. 241
cayado esp. 15
-ce pic. 179
ceans, ceaus pic. 187
cecus 503
cejijunto, cejunto esp. 16
celeriere fr. 194
celeste fr. 501
cembel fr. 168
cembeler pic. 507
ceneliere pic. 194
censure fr. 501
centuplus 202
cepoy fr. 520

ceppe..... 520
Ceptura, Cernaia roum..... 225
Cernu sl..... 225
cetus..... 503
ceveliere. Voir *cenebliere*.
**chacorro* esp..... 6
chafourrer fr..... 374
chaile fr..... 501
chaingle pic..... 195
chalant fr..... 403
changer fr..... 241
chanin fr..... 501
chapelure, -pler fr... 6
chapoter, -puis, -puisier fr..... 4
charme bourg..... 231
charneux (*Pasques*) fr..... 194
chasiez pic..... 174
chaise fr..... 1
chastel fr..... 415
chatar fr..... 501
chauciee (*la*) fr..... 398
chaude, -deau fr.... 373
-che pic..... 179
chevaliers fr..... 204
chevalier (*cume*), *en c.* fr..... 240
chiee pic..... 180
chiment (*tenir a*) pic. 178
Chiris (*s.*)..... 480
chitolet fr..... 376
chiuncquante pic..... 188
chiunkisme pic..... 489
chius pic..... 490
choldra-boldra port... 373
chuincquante. Voir *chiuncquante*.
chuinkisme. Voir *chiunkisme*.
ciança it..... 486
Cibar (*s.*) fr..... 477
cienc, cient pic..... 184
cimier fr..... 510
cingula..... 195
cioutat prov..... 239
cisne, -not pic..... 174
cisre fr..... 501
cité fr..... 414
citoal esp..... 376
citoar prov..... 376
citoax fr..... 376
citoual fr., prov..... 376
citoualé, -toullet fr... 376
ciuffi, -fo it..... 485
ciuls pic..... 189
ciunc pic..... 184, 188
Clăbucel roum..... 225
cladis..... 235
claie fr..... 192
clau (*tenir a*) pic... 178
clava..... 15
clavus..... 14
cleiiers fr..... 192
cliier pic..... 192, 195
clinkart néerl..... 195
clinquart, cliquart fr. 195
cloch prov..... 315
clore fr..... 419
clueh prov.... 286, 315
clunagitare..... 510
cochenerie fr..... 195
côcher fr..... 198
cochon, -nerie fr.... 195
**côdarium*..... 510
cogniscance pic..... 195
coilloit fr..... 182
colascione it..... 393
colaste (*de*). Voir *Decolasce*.
collectum..... 182
coloquintide fr..... 501
**com-bero* gaul..... 239
combina, -are..... 225
combretum..... 239
communiaulx, -iaux pic..... 190
communier fr..... 190
compt (*pour*). Voir *pourcompte*.
concau fr..... 501
concipulare, -lo..... 4
condamina..... 225
condale..... 239
confluare it..... 230
confouler bourg..... 231
conneroit. Voir *converoit*.
conniscance pic..... 195
conosciutu, -nuscutu it..... 497
conseiller fr..... 260
conservat S. Strasb... 240
considerer fr..... 257
consoner bourg..... 231
contenance fr... 474, 476
contenance (*faire*) *de, à* fr..... 477
contenensa, far c. prov..... 475, 477
contenir fr..... 474
**contien, continence* fr..... 475
continentia, se continere..... 475
conveuroit fr..... 188
converoit, -verroit pic..... 188
corbant, -barin fr... 375
corbeau fr..... 373
Corbon fr..... 376
Corcanul roum..... 225
cordero esp..... 8
corfant, -farin, -faut fr..... 375
cornar el corn prov.. 234
cors (*les quatre*) *et le moilon* pic..... 178
corvus..... 375
cosson fr..... 195
coste et ligne fr..... 195
cotar cat..... 392
couchant fr..... 250
coué fr. N..... 495
countenance (*to*) angl. 477
courbatas prov..... 374
couver pic..... 196
courpatas prov..... 374
courtois fr..... 250
cowé fr. N..... 495
coyer fr..... 510
cracher fr..... 16

*craco gaul. 238
crâne fr. 390
Cras (La) fr. 238
Crau prov. 238
**crauco* gaul. 238
cristerier fr. 501
Crivița roum. 225
croire fr. 263
croisé, -sié fr. 420
crossans pic. 174
crosse (adjoindre à, joindre à) fr. 59
croupe fr. 510
croye fr. N. 493
Cu tot roum. 227
cuaderna via esp. 208
cugne bourg. 231
cuils. Voir *ciuls*.
cuinc. Voir *ciunc*.
culer fr. 485
culeter fr. 510
cum 397
cumătra, -tru m. roum. 390
cuntenance (en fait la) fr. 471
cuntenant fr. 475
curer fr. 196
cyme. Voir *chiment*.
cymier fr. 510

D

dam néerl., pic. 196
damage (a) fr. 183
dame fr. 512
dampnoit fr. 182
dans fr. 249, 392
dassare sarde 243
dassari cal., sic. 243
de 230, 512
de fr. 512
de- fr. 196
de- roum. 391
de par fr. 341
débonnaire fr. 251
débrouiller (se) fr. 484
debullar galic. 9
décarcasser (se), se d. le trou du c. fr. arg. 484
decemplus 202
déchiqueter fr. 484
Decolasce (s. Jehan) fr. 185
decollatio 185
decuplum, -us 202
defensio, -sum 196
deffois fr. 196
defruiter bourg. 231
dehirement, -rer pic. 196
dehoirer fr. 196
deixar port. 243
dejar esp. 243
del le pic 182
delaxare 243
delda léon. 2
Delebecque fr. N. 193
del(lo) it. 511
demaine fr. 518
démancher (se) fr. arg. 484
démembrer fr. 484
demi-jour fr. 250
demoiselle (de maison, de chambre), fr. 95
demonio it. 28
denier fr. 427, 440
denir pic. 174
dentarra cat. 391
dépecer fr. 484
depublier fr. 196
Der fr. 520
**derno* gaul. 520
derompture, des- fr. 196
des- roum. 391
desacointier, -alaitier fr. 196
desagiés fr. 182
desaltar cat. 392
desareer, -assieger, -atachier fr. 196
desaukier fr., pic. 192, 196
desavestir, -avoier, -ayreter fr. 196
desblier fr. 486
desbuchar, -ullar esp. 17
descarrie bourg. 231
descoignier, -cointier fr. 196
deseuranche, -reis, desevranche, -vreis fr. 188
des-hauch-er fr. 486
deshoirer fr. 196
deslogier (se) 408
desori cat. 392
desrainement, desramement pic. 189
desreer, -ssieger, -stachier fr. 196
destrois bourg. 231
desus (al) fr. 398
desvestir, -voier fr. 196
deu fr. 388
deuda esp. 2
deure. Voir *eure (d')*.
devassal cat. 392
devera, -roit pic. 491
devesce, -sse fr. 388
devisser (se) fr. arg. 484
devos fr. 398
diavolo it. 28
dicton fr. 199
dies (a). Voir *adiès*.
diesce fr. 388
dieu fr. 388
dieus pic. 490
dire fr. 263
diroie ? (que vous, qu'en) fr. 340
discuter fr. 145
disné (estre) fr. 235
dissimulare, -atio 225
doeor fr. 197
doi (au). Voir *audoi*.
doicent, doions pic. 174
dom, domina 512
domnus 239
don fr. 187

Donnatyre, -nneloye fr. 239
donnòy fr. 165
dorie fr. 246
dosien fr. N. 495
dosnoiement fr. 165
dot pic. 174
dou. Voir *don*.
double, -es fr. 202
doubter (*se*) fr. 266
doyere pic. 196
droit (*à bon*) fr. 193
dromon fr. 402
duplex, -plus, -pplex, -pplus 202, 237
durchbrennen, durchgehen all. 485

E

-e roum. 390
ea roum. 227
ébahir, -berluer, -blouir fr. 485
écarlate fr. 494
eccille, -iste. 237
**ecel, *-ls, *ecest, *ecez* fr. 237
écharbot fr. 485
échauffourée fr. 374
échevelé, échiner (*s'*) fr. 484
echôme, -oppe fr. . . . 198
**ecil, -ist* fr. 237
écrabouiller, -apoutir, -aser fr. 485
ectum. 182
effronté fr. 485
ἐγκράτεια. 475
égosiller (*s'*) fr. 484
-ei- fr. N. 173
eixarre(h)it cat. 392
elle (*d'*). Voir *del le*.
ellectuaire fr. 501
elle(s) fr. 514
ellus. 7
-els franc. 174
embêter fr. 485
embonpoint fr. 243
embouia prov. 17
embullar cat., esp. . . . 17
émerveiller fr. 485
emm...er, -mieller fr. arg. 485
empeschent (*l'*) pic. . . . 191
empuische pic. 180
en fr. . . . 187, 241, 249, 392, 476, 485
en heu. Voir *enkeu*.
enblée (*an*) fr. 161, 164
-en fr. 14
encembeler pic. 507
encheoir fr. . . . 185, 187
enclore fr. 419
encontrer fr. . . . 160, 164
encouper pic. 491
enfance fr. 251
enfouir fr. 485
enfruit fr. 197
engenré fr. 183
engradoulie fr. N. . . . 493
engraignier, engrangier fr. 197
enioter, enjoter, -jouter fr. 232
enkent, enkeu, -keût pic. 185, 187
ens es elettes pic. . . . 180
ens u non pic. 176
ensaisiner, -saisir fr. 182
ensaule pic. 187
ensemble fr. 187
enserrer fr. 246
ensevelir fr. 485
ent pic. 187
ente, -tenk fr. N. . . . 197
entreteinst, entretenist fr. 188
entrognier fr. 486
envic pic. 508
Eparchium. 479
épastrouiller, -patarouffler, -pautrer, -poustoufler fr. . . 486
-eppe fr. 505
es- fr. 375
-es pic. 174
esbalouïr fr. 486
esbaniier pic. 196
esbullar cat., galic. . . 17
esca- cat., esp., port., prov. 17
escabollirse cat. 17
escabouia prov. 17
escabuchar, Salamanque. 17
escabullar, -lir, -lirse esp. 17
escacee fr. 185
escamochar esp. 16
escamondar esp. 16, 485
escamujar esp. 16
**escamutilare*. 16
escarabougna gasc. . . 17
escarabouia prov. 17, 485
escaraboussa prov. . . 17
escaragna prov. 16
escarapelar esp. 17
escarpion fr. 375
escarrabilha(r)se, -carrassa(rse) cat., prov. 17
escarie fr. 231
escars, -cas prov. . . . 481
escassée fr. 185
escheoir fr. 180
escheveler, e. les cheveux fr. 484
esciver (*a*) pic. 184
Esclabon (*l'*) fr. 374
esclave fr. 224
escluse, -uze fr., pic. 197
Escoche pic. 151
escondire fr. 518
esconsel fr. 187
escoppre, -opre pic. . . . 197
escorfaut fr. 373
escorfi lang. 374
escorfine, -froie fr. . . 374
escorpion fr. 375
escouset. Voir *esconset*.
escrapoutir fr. 485
escu (*l'*) *au col* fr. . . 340

escuier fr..... 174
escuir pic..... 174
esdarnegar cat..... 392
eselettes (*ens*). Voir *ens es elettes*.
eshider fr..... 266
esclès (*plain*) fr..... 341
esmarve fr..... 519
esmay bourg..... 231
espèce de fr..... 375
espère fr..... 249
espoile, -poinge fr.... 501
esponde fr..... 198
espondic, -it fr., pic. 198
esquevingnaje pic... 176
esquichar prov..... 5
esquiece, -che pic.... 180
esquinter (*s'*) fr..... 484
esse, esses (*estre en, venir à*) fr..... 240
essene, esseue, esseve, -ver pic..... 198
est fr..... 250
estain fr..... 198
estalle pic..... 175
estanc, -chier fr.... 198
estanfort fr. N..... 494
estapafourdi fr..... 486
estatee. Voip *escacee*.
estavelis pic..... 189
estein, estenc fr..... 198
Estimaus, -ux pic... 198
estoire, -tore..... 401
estrada prov..... 392
estrade fr..... 392
Estrée (*L'*) fr..... 249
estropier fr..... 485
-eto..... 386
étonner fr..... 485
étudier fr..... 267
-etum..... 374, 386
-eur fr..... 243
eurs (*a tamps et d'*) fr..... 184
-eus pic..... 174
eusé prov..... 157
eusiera gasc..... 157
eut. Voir *ent*.
eux fr..... 514
euwillier fr..... 441
ewberginye, -rkok Minorque..... 247
-ex, ex-..... 485
**exanculare*..... 486
**exelinguare*..... 485
exercitus..... 200
ex-pudor-atus..... 485
exuviae..... 247

F

fa ard..... 504
fache pic..... 179
faciam..... 179
factotum, -ctum fr... 199
făgădui (*a*) *marea cu sarea* roum..... 226
fagus..... 14
farinarium..... 1
farrapo port..... 391
fauroit fr..... 185
-fausta..... 235
feiee fr..... 199
**feiso* prov..... 486
feleneskement, -lonessement fr..... 175
feneleskement pic... 175
fenote bourg..... 231
feris (*es|ielz*) fr..... 341
fermer fr..... 419
feroent pic..... 174
ferrenc fr..... 15
festuce fr..... 501
**fetio, -tura, -tus*... 486
fie (*a se, a une*) pic. 199
fiee fr..... 199
fier fr..... 341
fiilg pic..... 186
filius..... 186
filoysel fr..... 496
fisteleus fr..... 501
flammulum..... 450
flegart pic..... 491
flétrir fr..... 486
flors, -os prov..... 481
fluence, fluenté fr... 185
fluentia..... 185
foer (*tel*) *tel vente* pic..... 177
foetens, -tidus..... 7
foii (*par*) *fianchie* fr. 185
foiso prov..... 486
foison fr..... 486
foit (*par se*) *fiencie* 181
folco com., piém... 485
Foletière (*La*) fr... 238
folk germ..... 485
follet fr., prov. 27, 238
folletto it..... 28
follis..... 17
fonch. Voir *fouch*.
forclore fr..... 159
forclos (*à*) fr..... 166
forclose, a la f. fr... 157
fornalia..... 225
fouch fr..... 187
**fragum*..... 14
franc, -chise fr..... 251
Franchois fr..... 420
frar' it..... 497
fripon (*ce*) *de valet* fr. 242
front fr..... 485
fuitius pic..... 490
fulg. Voir *fiilg*.

G

gai pic., wall..... 508
gaier (*soi*) pic..... 507
galée, -lie, -lion fr.. 402
gálenga fr..... 501
galioter liég..... 508
gallon angl..... 435
galon, demi-g. fr... 435
gange. Voir *gauge*.
garbin fr..... 250
gaudine fr..... 520
gauge pic..... 187
gaule, la Gaule fr... 512
gay liég., wall..... 508
genereus pic..... 174
généreux fr..... 250
génisse fr..... 8

genre (*en*). Voir *en-genré*.
gent, -til fr. 251
gerfaut fr. 374
giste, -ton fr. 199
gistum 199
godale fr. 376
goie (*grant*) fr. 404
golfo it. 485
gorganul roum. 225
gorret fr. 8
gorrino esp. 8
**gouffrer* (*se*) fr. 485
gourle fr. 199
gloch prov. 315
grandine 235
grand (*de*) fr. 341
grebion pic. 199
gree fr. 250
greeze, greeoe pic. 179
grelle fr. 235
grepia prov. 286
greve (*vive le*) Minorque 248
grignier fr. 486
griset fr. N. 494
Griviţa roum. 225
grognier fr. 486
gros du fief (*le*) fr. 206
güeno arag. 13
güero esp. 486
guerot, -le pic. 199
güeso arag. 13
guibet pic. 200
guidage, -ier fr. 200
guinage pic. 200
guion, **-nage, guis* fr. 200
gurtil all. 199
-gy turc. 227

H

hache fr. 391
**hagu* germ. 520
hait (*al*) ar. 375
**hagina* germ. 520
Haie (*La*) fr. 249
haleter fr. 486
halhal ar. 12
halot pic. 199
hamede fr. 199
hameide neerl. 199
hameyde flam. 199
Häpe all. 391
harnero esp. 1
haro, le grand h. fr. 97
haucquier, -és. Voir *aucquier*.
hediondo esp. 7
heerstrate flam. 199
heiser (*sich*) *schreien* all. 484
herberge, -gier, se herbergier fr. 406
hérisson fr. 486
herstrate flam. 199
heure (*a male*) fr. 518
heure (*d'*) fr. 184
Heuse (*Courte*) fr. 185
hinchar esp. 486
Hippe all. 391
hitent pic. 180
Hohlraum all. 373
haignier fr. 486
hoir fr. 196
holt germ. 520
homme fr. 186
homo 186
honeralle pic. 175
hoqueton fr. 198
hostiel fr. 414
hostis 200
hot pic. 200
houce! pigne!, houcepignier, houspiller, -sser fr. 485
**hrispa* germ. 520
huers (*tout*) pic. 200
hueso esp. 13
hui fr. 341
huiquet pic. 200
huis fr. 418
huissier fr. 402
hurler fr. 486
huy (*a*) fr. 184
huynage pic. 200

I

i = *ei, oi* pic. 196
-i- < *-ie-* pic. 174
i roum. 390
ia roum. 227
-ibilem 188
-icare 486
icil, icist fr. 237
-ie (= *iee*) fr. 399
-iento esp. 486
-ieus pic. 489
igual esp. 9
il fr. 237, 501
-il fr. 156
-ile 156
ille, -li 237
ille pic. 176
illes poit. 145
iluec fr. 237
imaginatif fr. 271
imaginer, s'i. fr. 257
imbiligo log. 488
in- 485
in > *-iun* pic. 489
în- roum. 391
înecătură roum. 225
inculpare 491
inde 187, 246
indicii pic. 180
infolcarsi lucq. 485
inflare 486
infructus 197
-ing it. 242
ingle esp. 9
in illo 511
inquestacions, inquietacions fr. 176
interiner fr. 177
interprecacions, -pretations fr. 184
involvere 17
ipse 240
ir pic. 196
ire fr. 15

irelanche (*la*). Voir *airelanche*.
Irissi (*s.*)..... 480
iror fr..... 15
-iskos thrace..... 226
ispinginare log..... 9
ispirito it..... 28
isscoient pic..... 173
iu > *ieu* pic..... 489
-ius pic..... 489
ivel, un i. fr..... 206
-ivle pic..... 188

J

jace pic..... 180
jaceam..... 180
Jacomus..... 181
jageloe Maine-et-Loire..... 154
Jakemes, -mon pic..... 181
jalaye fr..... 440
jamais (*ne*) *que* fr..... 249
jan fr. dial..... 154
jangar prov..... 152, 155
jangaria..... 155
jaog, -oge, -ouge Gironde, land..... 154
jasimin fr..... 501
jauga land..... 155
**jaugar* prov..... 152
jaugaria..... 156
jauge fr..... 187
jaugra, -guar Gironde..... 152, 154
jaugue land..... 154
**jauguesa* gasc..... 157
**jauguiera* prov..... 157
**jauguière* fr..... 156
jawge land..... 154
jon fr. dial..... 154
jonquiera prov..... 157
joste fr..... 341
joufflu fr..... 486
jour fr..... 341
jugiés (*a*). Voir *ajugiés*.
Juncaria..... 156

K

**kaisi* germ..... 520
kalathion, -thos..... 393
kappan germ..... 4
kapra (*la*), *kapre* (*le*) it. dial..... 243
kesne, kèsve pic..... 188
Keuse (*Courte*). Voir *Heuse* (*Courte*).
keville (*tenir a*) pic. 178
kius pic..... 176

L

la fr..... 509
la, la, u fr., pic. 201, 476
lachauciee fr..... 398
lache fr..... 501
lai or saint..... 24
Lait-des-Champs fr.. 249
lama..... 238
lame fr..... 238
**lamma* indo-eur..... 238
*lancea, -ceare, *-cella, -ceola*..... 9
lancha esp. port..... 9
lanche fr..... 10
lanchero esp..... 9
lanchia venit..... 10
lanchilla, -chón esp.. 9
lancia, l. cannunea it. 9
lancula..... 10
lanme fr..... 238
lansa gen..... 10
lanx..... 10
lanzar venit..... 10
lapos hong..... 225
Lapostolle fr..... 508
Lăpoşul roum..... 225
last..... 200
last néerl. pic..... 200
lasta, -tus..... 200
lau fr., pic..... 201
Laume (*La*)..... 238
laus (*par*). Voir *lettres parlans*.
laxare..... 243
le fr..... 509
le pic..... 175, 182
leat roum..... 390
Lepape fr..... 508
les fr..... 509
lès fr..... 341
lesqueus pic..... 174
lest, -tus..... 200
lettres parlans fr..... 183
leur fr..... 24
levamen..... 201
levant fr..... 250
levant pic..... 200
*libella, -*lus, -bra*.. 206
liener, lieuer, fr..... 187
lieus pic..... 490
ligne (*a*) fr..... 183
linage pic..... 175
lingua..... 485
linomple fr..... 202
liquefier..... 501
livel (*le*) fr..... 206
lladriola cat..... 392
lo fr., pic..... 201
locomobile, -motion, -motive, -motrice fr..... 509
lòde all..... 201
loeche pic..... 179
loes fr..... 177
loete flam..... 243
loex fr..... 177
loge fr..... 409
logement, billet de l. fr..... 414
logier, se l. fr..... 406
lor mano it..... 497
lostanit S.-Strasb..... 240
lôt all..... 201
lot, demi l. fr. 201, 435, 439.
**lotja* franc..... 243
louche fr..... 243
loup fr..... 485
Loupendu fr..... 237

louwete fr., wall.... 210
Lu, Luc fr..... 520
lucus..... 520
lues, au l. fr..... 177
lui fr..... 514
lui roum..... 390
lundi parjuré fr.... 203
lusc fr..... 519

M

machance fr..... 235
machuelo esp..... 16
madero cachizo esp.. 4
madidus..... 226
madrigale it..... 242
Mahieu, -hiu, -hui pic..... 188
maille, m. partie, avoir m. à partir avec quelqu'un fr. 427, 439
mainbour. Voir *mambour*.
maio prov.... 284, 487
Maiole fr..... 201
Maiolus..... 201
mais fr..... 519
mais que fr..... 341
maisines, -sniee, -snies fr..... 188
maiso prov.... 284, 487
maison, en m. fr., pic. 412
maistre de faire fr.. 237
mamboer, -boor néerl. 177
mambour pic..... 177
mambrina cat..... 392
mamma (co la) it... 497
mansion fr..... 412
mansionem..... 487
mar gaul..... 240
marc fr..... 240
marcennier bourg.. 231
marc'h bret..... 240
marché (tenir) fr... 104
marcher fr..... 240
Marcos, -cot pic.... 190
markant (le) pic.... 191
Marseille fr..... 240
Marselha prov..... 240
**marvos* gaul..... 519
mas suéd..... 519
masse fr..... 396
mat persan..... 226
materiale..... 242
matrix..... 373
mattus..... 226
maurus..... 375
Mayeul fr..... 201
mayo lang..... 284
mayzon prov..... 285
maze angl..... 519
**mazi* germ..... 519
mea domina..... 512
meeih prov..... 487
Meill(a)urà it..... 497
mellé fr. N..... 495
melletus..... 495
mendre fr..... 187
mené ad fin fr..... 187
menrre pic..... 187
meriaine fr..... 250
mesconneir pic..... 173
meseihs, meteich prov. 487
metera, -roit pic... 491
met-ipse..... 487
meué ad fin. Voir *mené ad fin*.
meum dominum.... 512
meurredans. Voir *menrre*.
meus..... 490
meutrir fr..... 486
mezeih, -iss prov.... 487
mia, miana port.... 512
midi fr..... 250
mieue, -us pic..... 490
mignier pic..... 175
mijor fr..... 250
milă roum..... 390
milhiera gasc..... 157
milieu fr..... 519
milla sl..... 390
mînca (a) la pâine roum..... 227
mine (faire la) fr... 472
mingier fr..... 175
minguar esp..... 9
minuare..... 9
minutiare..... 4
mio, miona port.... 512
mis fr..... 189
**miu, le miue* pic... 490
mocho esp..... 6
moder(n) fr..... 501
modestia fr..... 475
moi fr..... 183
moilon (les quatre cors et le) pic.... 178
mollé fr. N..... 495
molletus..... 495
Montcada esp..... 243
Montjoye Sainct-Denis fr..... 452
mor, -ricaud fr..... 375
Moradas, -raut fr... 375
morra, -ada esp.... 16
motivus..... 509
moustier, -utier fr... 202
motta..... 249
mozzo it..... 17
muc fr..... 501
muer fr..... 241
mueret roum..... 374
mundare..... 485
muschesité fr..... 501
mutilus..... 6
mutter all..... 373
my pic..... 183

N

nabe, -el all..... 486
natau, -taux fr..... 206
natte pic..... 508
naturé, -rer pic..... 507
naufrage fr..... 206
nave, -vie, -vile fr.. 401
năzbîtie, -tutie roum. 390
ne por quant fr..... 341
nef fr..... 402

Negru roum. . . . 225
nel(lo) it. . . . 511
neu, -us fr. . . . 511
nigele fr. . . . 501
Niort (aller à) fr. arg. . . . 121
nivel (le, un) fr. . . . 206
no pic. . . . 181
noble fr. . . . 251
nobleche (grant) fr. . . 404
**nodellus* . . . 511
noiraud fr. . . . 375
noix fr. . . . 511
nombril (du monde) fr. . . . 486
nord fr. . . . 250
nos pic. . . . 181
nostre fr. . . . 181
nougal prov. . . . 511
nouguera gasc. . . . 157
nouguier prov. . . . 157
nous pic. . . . 181
nouzel prov. . . . 511
noyau fr. . . . 511
Noyses, -set pic. . . . 190
Nubians (roi des) fr. 374
nucalis . . . 511
numerus . . . 253
nus. Voir *mis*.

O

-o- pic, wall. . . . 174
-o roum. . . . 390
o să cînt roum. . . . 226
-oaia roum. . . . 225
oblata . . . 189
obraz roum. . . . 485
occase fr. . . . 250
occasio . . . 512
occásion angl. . . . 512
occident fr. . . . 250
octuplus . . . 202
od fr. . . . 396
odorifere fr. . . . 501
ofert (pour). Voir *pourofrir*.
ogive fr. . . . 505
ogre fr. . . . 514
-oi pic., wall. . . . 174
-oiu roum. . . . 225, 227
olca gaul. . . . 193
**olcare* . . . 193
om- fr. . . . 202, 237
omple fr., pic. . . 202, 237
on fr. . . . 187
-on fr. . . . 199
on- néerl. . . . 203
onlant néerl., pic. . . . 203
opus . . . 177
or saint. . . . 23
orainz fr. . . . 341
ordenes (jurer sous ses) fr. . . . 203
ordenh prov. . . . 488
orient fr. . . . 250
oriflamme fr. . . . 450
Orléans, -en, -ens fr. 392
Orlei, -lès, -lhès prov. . . . 392
ors, os prov. . . . 481
os roum. . . . 390
osche fr. . . . 193
ostel fr. . . . 412
ostendere . . . 225
otout fr. . . . 397
otriier pic. . . . 196
otroi fr. . . . 433
oublee fr. . . . 189
ouche fr. . . . 429
**ouchier* franc. . . . 193
ouest fr. . . . 250
-ouiller fr. . . . 485
ouvlee pic. . . . 189
ouvrir (ad) pic. . . . 176
ovo huero esp. . . . 486
ovulee. Voir *ouvlee*.

P

παχύς . . . 486
paff- . . . 486
paffuto it. . . . 486
paièra an fr. . . . 187
paieran, -rau pic. . . . 187
paiiekiaus pic. . . . 180
paile (gaagner le) fr. 501
paillard, -de fr. . . . 87
paille (lever la) fr. . . . 501
palio (corso del) it. . . . 501
palle et wason pic. . . . 203
palpiter fr. . . . 501
panier (faire le) fr. . . 430
Panloup fr. . . . 237
*papaver, *-vu* . . . 14
Pape fr. . . . 508
papetourt (sans) fr. 430
par . . . 11
paranza, -zella, -zelle it., sic. . . . 10
parare . . . 225
pardillo esp. . . . 16
parfumer fr. . . . 501
parjuret deluns fr. . . . 203
parroce pic. . . . 174
parti, -it fr. . . . 429, 439
partit fr. . . . 204
partitus . . . 439
Pascha . . . 194
Pasques closes, flories, les grans P. fr. . . . 194
pasques (les) liég., pic. . . . 191
patrouiller fr. . . . 486
paucum . . . 14
paveillon fr. . . . 414
pavois fr. . . . 239
pe roum. . . . 390
pechar, -cho esp. dial., galic. . . . 2
pedrezuela esp. . . . 13
peigner fr. . . . 485
peiner fr. . . . 227
peitenil fr. . . . 501
pelerin fr. . . . 420
penser fr. . . . 263
perils fr. . . . 174
periuls, -ius pic. 174, 189
pernacchio nap. . . . 393
pessulum . . . 2
pestillo cast. . . . 2
Petit-Lu fr. . . . 520
petra it. . . . 392

pétrir fr. 486
peullent fr. 177
pice des plathes (au) pic. 180
Pictavu. 14
piedra esp. 13
Pieres, -ron pic. . . . 190
pieslo astur. 2
pilleville, -vuile fr. . 204
pillewille pic. 204
pilule fr. 501
pimpelorer fr. N . . . 495
pingar esp. 8
pingo esp. 16
**pingre* esp. 9
pinguamen 9
**pingue* esp. 9
**pinguen, *-inem* . . . 9
pinguis 8
pint angl. 435
pinte fr. 435, 439
piscaria. 195
piscenerie fr. N. . . . 195
Piscul roum. 225
**plancula*. 9
playmes prov. 239
-plex 202
ploiz (de sept) fr. . . . 202
pluau fr. 250
plumail (mettre le) au vent fr. 66
plungal fr. 250
-plus 202
poissant fr 187
poisson-chat fr. 7
Poitou (le) fr. arg. . 121
pollo esp. 8
ponent fr. 250
ponissant. Voir *pouissant*.
pooir. Voir *pouoir*.
pooient (sour). Voir *sourpooir*.
porofrir fr. 183
porro. 510
porte fr. 418
posteriola. 225
potens nuncius. 187
potro esp. 8
pouent pic. 177
pouissant pic. 187
poulain fr. 8
poumera gasc. 157
poumier prov. 157
pourcaint fr. 185
pourcompte fr. 182
poureté. Voir *povreté*.
pourpeusee (tiretaine) fr. N 495
pourrais peut-être (je) fr 207
pourtaint. Voir *pourcaint*.
pourvoir fr. 147
pousoir fr. 186
poussin fr. 8
poussoir fr. 186
povreté fr. 188
præcoquum 510
prec, -egar prov. . . . 315
preindice, prejudice fr. 184
preta it. 392
pretantaine fr. 486
priauté pic. 175
prieus (a ses) et a ses fres pic 174
pringar, -gue esp. . . . 8
priorté, -outé fr. 175
prius. Voir *prieus*.
prois fr. 120
propendere, -nsius . . . 495
prurit fr. 501
publier fr. 196
puches esp. dial. . . . 372
pudicitia. 475
puer (jeter) fr. 510
pulpe fr. 501
puls, -lles, -lvera. . . . 372

Q

quadruples fr. 201
quadruplex, -lum, -lus 202
quantité (une) de fr. . . 396
quart angl. 435
quarte fr. 435
**quassiculare*. 5
que pic 175
qu'i er. Voir *quier*.
quenne fr. 188
quideus fr. 388
quier pic. 179
quinquplus 202
quinto prov. 484
quiter et quite clamer fr. 178
quitte (crier) fr. N. . 178
quitter fr. 228
quitticlamare, ... 178
quo pic 174
qvac 3, 5

R

rabat, -tre fr. 204
rabobiner fr. 484
racine (tenir d) pic. 178
racommoder fr. 484
raeria. 204
rafistoler fr. 484
rahiere fr., pic. 204
rain fr. 237
rain (par) fr. 189, 203, 205
rainable, -naule pic. . 491
raionist. Voir *rejoindre*.
raisnable pic. 491
rajoindre, -joinst fr. 184, 188
rajuster fr. 484
ram. Voir *rain*.
ramasse, -er Côte-d'Or. 237
**ramicia* 238
ramon fr. 237
rape fr. 520
rapetasser fr. 484
raquier fr. 16
raspear esp. 16
ratainsist pic. 179

rataint, -tanit fr... 188
ratio..... 230
rationabilis..... 491
ratrainsist. Voir *ratainsist*.
raucus, raudano..... 13
rayère fr..... 204
**ravicus, -idus, -vus*. 13
recaldar léon..... 2
recaudar esp..... 2
rechignier fr..... 486
redauveleté pic..... 205
redevableté fr..... 205
redevauleté pic..... 205
refermer fr..... 420
refonder. Voir *resouder*.
refrigere fr..... 74
regarder fr.... 260, 263
reincorporé, remcorporé fr..... 189
remoilier fr..... 501
renaule pic..... 491
renfroigner fr..... 486
renghillier, -guillage pic..... 491
rèpe fr..... 520
reposatio..... 225
reputare..... 397
requemandé pic..... 176
res (au) dou, r. (au) ke de pic..... 183
rescacé fr..... 185
residu (au) fr..... 518
resouder fr..... 185
restaté. Voir *rescacé*.
reter fr..... 397
**re-vivisc-ulare* fr... 484
revocare..... 225
ribon-ribaine fr..... 519
Riegelmutter all..... 373
rigidus..... 486
rindji wall..... 491
ringui liég..... 491
ripè fr..... 520
ris fr..... 501
**ro* fr..... 14
*roano, *robuelo* esp. 13, 15
rodane..... 13
roenc fr..... 15
rogaton fr..... 199
*rogo, *-güelo* arag... 13
rompture fr..... 196
rongis fr..... 520
rouan fr..... 14
**rubeolus*..... 13
rubican fr..... 14
rudane..... 13
**ruego* arag..... 13
**ruim, -mer, -ming, rume* néerl..... 205
rume pic..... 205
run fr. N..... 205
rung, mettre en, a r. fr..... 518

S

sabiondo esp..... 7
Sabis..... 507
**sabula*..... 512
sachiez fr..... 174
sage fr..... 271
sage (faire) fr. 232, 241
sainaule pic..... 491
sains fr..... 189
sains (jurer sur) fr. 203
Saint-Bars fr..... 480
Saint-Bas prov.... 481
Saint-Chaman, Saint-Chély, Saint-Cirice, Saint-Cybard fr..... 480
Saint-Vaast fr..... 481
Saint-Vas prov..... 481
Saint-Vax, Saint-Waast, Saint-Ybars, -rd fr. 478, 482
Sainte-Aquiterie, Sainte-Quitterie fr. 482
saisinéi (en). Voir *ensaisiner*.
saliva..... 485
saltus..... 520
salvation fr..... 403
sams. Voir *sains*.
sanabilis..... 491
sanch prov..... 480
Sanctum-Eparchium, -rtium..... 480
Sanctum-Vedastum.. 478
sanglier fr..... 238
sanlable, -nnable, -nnablement pic.. 189
sans chou que. Voir *sauf chou que*.
Sant-Bars, Sant-Tibartz, Santibartz prov..... 480
Santes. Voir *sautes*.
sapere..... 225
sapidus, -piens..... 7
sarpollé (camelin) fr. N..... 494
**sationabilis, -onalis (terra)*..... 491
sauf chou que pic.. 186
saule fr..... 512
sauroit. Voir *fauroit*.
sautes pic..... 190
sauvablement. Voir *sannablement*.
scalprum..... 198
scamozzare it..... 17
scapigliarsi it..... 484
**scapomozzare*..... 17
scarabaeus, -beus 374, 485
scarabocchiare it.... 374
**scarafaius*..... 374
scarlaken flam..... 494
sceute pic..... 185
Scharlach all..... 494
Scharlaken néerl.... 494
schlamm all..... 238
Schliessklappe all.... 373
scialiva it..... 485
scilinguagnolo, scilinguare it..... 485
**scilivare* it..... 485
scilivato (pane), scivolare it..... 485
sclavus..... 224
scorpio..... 374
scorpion fr..... 374
segnerie, -gnourie fr. 175

Seinz fr. 234
self-control angl. 475
Selle fr. 507
semblable fr. 189
semelle fr. 519
semis 519
senaule pic. 491
senche pic. 179
senerie pic. 175
sentiam 179
sentis 224
septenplex 202
septentrion fr. 250
septuplum, -plus 202
seroinmes, -romes pic. 491
serpol fr. 494
setier, double s. fr. 435, 440
sevelir fr. 485
sfacciato it. 485
sgorbio it. 374
si fr. 242
Sicambria fr. 514
sieue pic. 490
siis, siisisme pic. 186
Silişte roum. 225
silva 520
simplus 202, 237
sineur pic. 175
singnourans fr. 188
**siu, le siue* pic. 490
sivre fr. 177
slah franc. 14
slam germ. 238
sofrande liég. 189
soi fr. 514
sol fr. 440
solaire, -leil fr. 250
solifuga, -ipuga 243
soltes fr. 190
somironde, -numeron fr. 189
sonnerain. Voir *souverain*.
sonnronde. Voir *souvronde*.
σωφροσύνη 475
sorler pic. 507
sot prov. 286
souans fr. 177
soucie, -ié fr. N. 492
soudre fr. 190
souffrance fr. 227
souir fr. 177
sounas. Voir *souans*.
sourpooir fr. 183
sourrente fr. 182
soutillier fr. 267
souverain fr. 517
souvronde fr. 189
sponda 198
squama 17
squamare 485
squitschér engad. 5
stamen forte 494
stapla Albertville 5
staup franc. 14
strata 225
stroppiare it. 485
**sub-linganeum* 485
sud fr. 250
suignourans. Voir *singnourans*.
supposer fr. 269
surdité fr. 501
sus, susisme. Voir *siis, siisisme*.
sută m.-roum. 390
syncope fr. 501

T

table fr. 205
tabula 206
taillis fr. 520
talle pic. 203
tamps (a) et d'eure fr. 184
tapi (a) prov. 315
taratrum 8
tardius pic. 490
tartre fr. 501
tas (des) de fr. 396
tauremer, taurenier. Voir *tavrenier*.
tavernier fr. 188
tavrenier pic. 188
ţeasteă roum. 390
tei fr. 226
teinssent. Voir *tenissent*.
tel fr. 341
telonearius, -neum 388
tels fr. 174
temp'ò (eu) it. 497
temperantia 475
tenebre, -bror fr. 15
tenir fr. 104, 113
tenissent fr. 188
*terebellus, -bra, *-braculum, -brare* 8
ternero esp. 8
terra prov. 155
terraja esp. 8
terre fr. 415
tes pic. 174
tête (faire la) fr. 472
-teur fr. 243
Tholpenninc pic. 206
tierc, tiert pic. 185
tieue pic. 490
tille fr. 226
tiollé (camelin) fr. N. 494
Timaux pic. 198
timaux fr. 206
Timpa roum. 225
tissu fr. 496
**tiu, le tiue* pic. 490
tolneu, -noier fr. 388
tolondrones (a) esp. 373
tonlieus pic. 490
toppe bourg. 231
toriondo esp. 7
torn, -ner prov. 488
toro esp. 7
toti 225
toton fr. 199
touble fr. 235
touche fr. 520
toupet fr. 485
tourble fr. 485
tourne! vire! tournevirer fr. 485
tournier fr. 188
Tourpes pic. 507

traiele (*laine*) fr. N. 493
tramontane fr. 250
trans. 230, 510
trapi prov. 315
trastravat fr. 14
travail fr. 227
travat fr. 14
Trays (*Les*) fr. 249
treble fr. 202
treliax prov. 488
trens land. 153
très fr. 510
tret (*a*) fr. 184
treus. Voir *trens*.
tribala fr. 495
triblatton 495
tribles fr. 202
tribolare 495
tribolat fr. 495
tribolé (*roié*) fr. N. . 495
tribulat fr. 495
trie (*la*). Voir *atrie*.
tripalium 227
triplex, *-plus*. . 202, 237
tronce fr. 520
trouver fr. 260
tsakur basque. 6, 8
Tu autem. 232, 506
turbat 235
turlutaine fr. 486
**turpiare* 485
Tymaux pic. 198

U

-u roum. 227
-u sl. 390
uem fr. 187
ues, *a u.*, *a l'u.* fr. 177, 397
**uidua* gaul. 520
-ulescu roum. 227
Ulex europæus. 154
-ulus 7
um- 202, 237
-um 199
umbilicus 486
**umplus*. 202, 237
un- alb. 203
unguen 9
**uniplus*, **unuplus*, **unusplus* 202
usus fructus. 197
-utus. 486

V

Vaast fr. 482
**vabr* gaul., germ. . 238
Vaideeni roum. 225
vaissel fr. 401
văleat roum. 390
vascellum 10
vasselage fr. 251
Vast fr. 482
vaura pic. 491
veau fr. 8
Vedastus. 478
veinssent, *venissent* fr. 188
vent, *-telle* fr. 204
ventose fr. 501
verbosare, *-ari*. 225
verge fr. 510
verraco, *-riondo*, *-rón* esp. 7
vertu fr. 251
veues. Voir *veves*.
veule fr. 519
Veuve fr. 520
veve, *veves* fr. 187
Vèvre (*La*) fr. 238
**vicata*, *vices*. 199
viculus, *-cus*. 249
vidua 187
viens-tu (*dont*) ? fr. . 77
**vierre* esp. 7
vignent pic. 174
ville fr. 414
viole, *-lon* fr. 505
viser fr. 267
voie (*aler camp et*) pic. 191
voir fr. 263
Volcae. 512
vos (*de*) fr. 398
vouker (*se*) pic. 184
Vove fr. 520
Vre-o roum. 227

W

Waast (*s.*) fr. 477
wache, *-et* fr. N. . . . 493
wald germ. 520
waldina germ. 520
Walh, *-lah*, *-*lhola*, *-lholant*, **walula* germ. 512
wan fr. 187
warderoent pic. 174
waso 503
Waterloo flam. 505
wen fr. 187
west-zunt-west fr. . . . 250
wibet pic. 200
widage, *wienage* fr. . 200
wiitisme pic. 186
wiket pic. 200
winage pic. 200
**wind-deile*, **wintdele* néerl. 205
wintisme. Voir *wuitiisme*.
**wionage* fr. 200
**witan* franc. 200
wintisme. Voir *wuitisme*.
wuit pic. 186
wuitisme pic. 188
wurt (*a*) pic. 186

X

Xanten fr. 234

Y

yaoge, *yaùge* land. . 154
Ysabiaus, *-biel*. . . . 190
yvel fr. 206

Z

zain fr. 14
Zanca it. 486
zedoaria 376
Ziemer all. 510
Zitwer all. 376

TABLE DES MATIÈRES

Pages

Esposalizi (L') de Nostra Dona. Voir KRAVTCHENKO-DOBELMANN.

FOULET (Lucien), Études sur le vocabulaire abstrait de Froissart (deuxième article) : *Imaginer* 257

— Sur François Villon : notes et discussions..... 43

— et FOULON (C.), Les scènes de taverne et les comptes du tavernier dans le *Jeu de saint Nicolas* de Jean Bodel.... 422

FOULON (C.), Les comptes du tavernier, dans FOULET et FOULON, Les scènes de taverne et les comptes du tavernier dans le *Jeu de saint Nicolas* de Jean Bodel..... 438

GOUGENHEIM (G.), Notes sur le vocabulaire de Robert de Clari et de Villehardouin..... 401

KRAVTCHENKO-DOBELMANN (Suzanne), *L'Esposalizi de Nostra Dona*, drame provençal du XIIIe siècle..... 273

LAVERGNE (Géraud), Fragments d'un poème pieux inédit du XIVe siècle..... 361

LECOY (Félix), Étymologies espagnoles..... 1

LIEBMANN (Charles J.) Jr., Un sermon de Philippe de Villette, abbé de Saint-Denis, pour la levée de l'oriflamme (1414)..... 444

MICHA (Alexandre), Raoul de Houdenc est-il l'auteur du *Songe du Paradis* et de la *Vengeance Raguidel* ?..... 316

PHILIPPE DE VILLETTE (Sermon de). Voir LIEBMANN (Charles J.) Jr.

Roland à Saragosse. Voir ROQUES (Mario).

ROQUES (Mario), *Roland à Saragosse*, poème épique provençal (deuxième article)..... 18

VILLETTE (PHILIPPE DE). Voir LIEBMANN (Charles J.) Jr.

MÉLANGES

BAR (Francis), Le « mabinogi » de *Pwyll, prince de Dyvet*, et la légende d'Ami et Amile..... 168

BREILLAT (Pierre), Fragment d'un manuscrit du *Breviari d'Amor*..... 376
— Un saint dépossédé : Saint Cibar et Saint Waast.. 447
LAUER (Philippe), Les plus anciennes mentions de Roland..... 387
LECOY (Félix), Anc. fr. *à la forclose*..... 157
ROQUES (Mario), Girondin *aulanà*, *aulanar*, *jaugrà*..... 152
SPITZER (Leo), Le vers 830 du *Roland*..... 471
— Notes aux « Mots rares des *Faictz et dictz* de Jean Molinet » (*Romania*, LXV, 9)..... 372

CORRECTIONS

DUPIRE (Noël), En marge d'un cartulaire (*Cart. de l'abbaye de Marquette*)..... 173

COMPTES RENDUS

DOBELMANN (Suzanne), La langue de Cahors des origines à la fin du XVIe siècle (M. R.)..... 487
ERNOUT (Alfred). Voir Mélanges de Philologie.
GHATRIF. Voir MOAMIN et GHATRIF.
GOSSEN (Carl Theodor), Die Pikardie als Sprachlandschaft des Mittelalters (Noël Dupire)..... 488
LECOY (Félix), Recherches sur le *Libro de Buen Amor* de Jean Ruiz, archiprêtre de Hita (M. R.)..... 208
MAROUZEAU (J.). Voir Mémorial des Études latines.
MARTIAL D'AUVERGNE, *Arrêts d'Amour*. Voir PUTTONEN (Vilho).
Mélanges de philologie, de littérature et d'histoire ancienne offerts à Alfred ERNOUT (M. R.)..... 207
Mélanges J. SAUNIER (M. R.)..... 386
Mémorial des Études latines... offert par la Société à son fondateur J. MAROUZEAU (M. R.)..... 207
MICHA (ALEXANDRE), La tradition manuscrite des romans de CHRÉTIEN DE TROYES (M. R.)..... 211
— Prolégomènes à une édition de *Cligès* (M. R.). 211
MOAMIN et GHATRIF, Traités de fauconnerie et des chiens de chasse, éd. par Håkan TJERNELD (M. R.)..... 500
PAGÈS (Amédée), Chronique catalane de Pierre IV d'Aragon (A. J.). 498
PUTTONEN (Vilho), Études sur Martial d'Auvergne, suivies du texte critique de quelques *Arrêts d'Amour* (Jean RYCHNER)..... 219
REGULA (M.), Ueber die Einwirkung des Affekts auf die Laut- und Sinnform gewisser Wörter im Romanischen (Leo SPITZER)..... 484
RONSJÖ (Einar). Voir WACE.
SAUNIER (J.). Voir Mélanges J. SAUNIER.

TJERNELD (Håkan). Voir MOAMIN et GHATRIF.
UGOLINI (Francesco A.), Atlante paleografico italiano (Cl. Margueron). 496
— Testi antichi italiani (Cl. Margueron). 496
WACE, *La Vie de saint Nicolas*, p. p. Einar RONSJÖ (M. R.)..... 387
ZANGGER (Kurt), Contribution à la terminologie des tissus en ancien français (Noël DUPIRE)..... 491

PÉRIODIQUES

Annales du Midi, LII, 1940 ; LIII, 1941, et LIV-LV, 1942-1943 (A. J.)..... 502
Archivum latinitatis medii aevi. Voir Bulletin Du Cange.
Bibliothèque de l'École des chartes, CIV, 1944 (M. R.)..... 224
Bulletin Du Cange (Archivum latinitatis medii aevi), XVII, 1943 (M. R.)..... 224
Bulletin linguistique (Institut de linguistique roumaine, Bucarest), VI, 1938, et VII, 1939 (M. R.)..... 225
— — VIII, 1940 (M. R.)..... 390
Literaturblatt fur germanische und romanische Philologie, 1941, 1942 et 1943 (R. L. WAGNER)..... 228
Mémoires de la Société néophilologique de Helsinki (Helsingfors), XIV, 1943 (M. R.)..... 230
Mémoires de la Société pour l'histoire du droit et des institutions des anciens pays bourguignons, comtois et romans, VIII, 1942 (P. LEBEL)..... 231
Neuphilologische Mitteilungen, XLVIII, 1942 (M. R.)..... 231
Revue belge de philologie et d'histoire, XVII, 1938 ; XVIII, 1939 ; XIX, 1940, et XX, 1941 (Albert HENRY)..... 503
Studi Medievali, IX, 1936; X, 1937 ; XI, 1938, et XII, 1939 (M. R.). 232
Studia neophilologica, XII, 1939-1940 ; XIII, 1940-1941 ; XIV, 1942, et XV, 1942 (M. R.)..... 508
Studier i modern språkvetenskap, XIII, 1937 (M. R.)..... 537
Travaux de la section de linguistique et de folklore de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or, I, 1938-1939 (M. R.)..... 237
Vox romanica, III, 1938 (M. R.)..... 238
Zeitschrift für französische Sprache und Literatur, LXIV, 1942 (R. L. WAGNER)..... 240
Zeitschrift für romanische Philologie, LXI, 1941, et LXII, 1942 (M. R.) 241
— LXIII, 1943 (M. R.)..... 391

ANNONCES ET COMPTES RENDUS SOMMAIRES

BAKER (Sister Imogene), The King's household in the arthurian court from Geoffroy of Monmouth to Malory..... 252

BALLY (Charles), Linguistique générale et linguistique française..... 396
BECKER (Ph. Aug.), Von der Erzählern neben und nach Chrestien de Troyes..... 255
BERNAT DE SO (La *Vesio* de) et le *Debat entre Honor et Delit* de JACME MARCH, poèmes provençaux-catalans du XIVe siècle, suivis du *Sirventès* de JOAN DE CASTELNOU, éd. et traduit par Amédée PAGÈS..... 513
Bibliothèque de philologie germanique, publiée sous la direction de A. JOLIVET et F. MOSSÉ..... 246, 395
BRANDT (Gustaf), La concurrence entre *soi* et *lui*, *eux*, *elle(s)*, étude de syntaxe historique française..... 514
CERTOLO (A.), Nuovi documenti sulla impresa di Carlo VIII..... 256
Chanson de Roland (La). Voir *Roland* (Chanson de).
Chartes du Forez antérieures au XIVe siècle, publ. sous la direction de G. GUICHARD, comte DE NEUFBOURG, E. PERROY, J. E. DUFOUR, t. IX..... 246
COLLEVILLE (Maurice) et TONNELAT (Ernest), La *Chanson des Niebelungen*, traduction..... 395
— Voir *Niebelungenlied*.
Conte de la Charette (Le). Voir *Lancelot du Lac*.
DAUVILLIER (Jean), Les procès de François Villon..... 517
DAUZAT (Albert), La géographie linguistique..... 248
DAUZAT (Albert) et LEBEL (Paul), Chroniques de toponymie..... 520
DELCOURT (Joseph), Initiation à l'étude historique de l'anglais..... 247
DENOMY (Alexander Joseph), The old french lives of St. Agnes and other vernacular versions of the Middle Ages..... 399
DEUTSCHMANN (Olaf), Untersuchungen zum volkstümlichen Ausdruck der Mengenvorstellung im Romanischen..... 396
DOBELMANN (Suzanne), La langue de Cahors des origines à la fin du XVIe siècle..... 513
DU CANGE (Charles DU FRESNE, seigneur), *Glossarium ad scriptores mediae et infimae Graecitatis*..... 247
DUFOUR (J.-E.). Voir Chartes du Forez.
ECKHARDT (Alexandre), De Sicambria à Sans-Souci, histoires et légendes franco-hongroises..... 514
ENGELS (J.), Étude sur l'*Ovide moralisé*..... 516
FAHLIN (Carin), Étude sur l'emploi des prépositions *en*, *à*, *dans*, au sens local..... 249
FOURQUET (Jean). Voir HARTMANN D'AUE.
FRANZÉN (Torsten), Étude sur la syntaxe des pronoms personnels sujets en ancien français..... 249
GAVRAY-BATY (Phina), Le vocabulaire toponymique du Ban de Fronville..... 520

GERSON (Jean), Initiation à la vie mystique, présentée par Pierre PASCAL 517
GIACOMINO PUGLIESE, Le poesie..., testo e studio critico, éd. par Margarita SANTANGELO 253
GILSON (Étienne), La philosophie au moyen âge des origines patristiques à la fin du XIVe siècle (2e édition) 251
Girart de Roussillon, poème bourguignon du XIVe siècle, p. p. Edward Billings HAM 515
GLORIEUX (P.), Répertoire des maîtres en théologie de Paris au XIIIe siècle (t. II) 251
GONON (Marguerite), [Chartes du Forez]. Table des noms des notes des Chartes de 1 à 1050 246
GUICHARD (G.). Voir Chartes du Forez.
GUITER (Henri), Étude de linguistique historique du dialecte minorquin 247
HAM (Edward Billings). Voir *Girart de Roussillon*.
HARTMANN D'AUE, *Erec*, *Iwein*, choix par Jean FOURQUET 396
HERESCU (N. I.), Bibliographie de la littérature latine 251
HILKA (Alfons), Beiträge zur lateinischen Erzählungsliteratur des Mittelalters, I. Der *Novus Æsopus* des Baldo ; II. Eine lateinische Uebersetzung der griechischen Version des Kalila-Buchs ; III. Das *Viaticum narrationum* des Henmanus Bononiensis mit literargeschichtlichen Anmerkungen 252
HUGUET (E.), Dictionnaire de la langue française du XVIe siècle, fasc. 24 et 25-26 246
HUTCHINGS (Gweneth). Voir *Lancelot du Lac*.
JACME MARCH. Voir BERNAT DE SO.
JOAN DE CASTELNOU. Voir BERNAT DE SO.
JODOGNE (Omer), Trois vies romancées dans la *Passion* de JEAN MICHEL 518
JOLIVET (Alfred). Voir Bibliothèque de philologie germanique.
— et MOSSÉ (Fernand), Manuel de l'allemand du moyen âge des origines au XIVe siècle 246
KRÜGER (A. G.), Die Quellen der Schwanritterdichtungen 256
Lancelot du Lac (Le Roman en prose de), le *Conte de la Charrette* édité par Gweneth HUTCHINGS 397
LEBEL (Paul), Appellatifs forestiers dans le Nord de la France 520
— Voir DAUZAT et LEBEL.
LÉONARD (Émile-G.), Mistral ami de la science et des savants 521
LOFGREN (Gunnel), Étude sur les propositions françaises *od*, *atout*, *avec*, depuis les origines jusqu'au XVIe siècle 396
MARCH (JACME). Voir BERNAT DE SO.
MORET (André). Voir WOLFRAM D'ESCHENBACH.

Mossé (Fernand), Manuel de l'anglais du moyen âge, des origines au XIVe siècle 513
— Manuel de la langue gothique (Grammaire, textes, glossaire) 246
— Voir Bibliothèque de philologie germanique.
— Voir Jolivet (Alfred) et Mossé (Fernand).
Neubourg (comte de). Voir Chartes du Forez.
Niebelungenlied (Le), édition partielle par Maurice Colleville et Ernest Tonnelat 396
Nissen (Harold), L'ordre des mots dans la Chronique de Jean d'Outremeuse 520
Pagès (Amédée). Voir Bernat de So.
Paolantonacci (J.-Th.), Textes des origines de la poésie lyrique italienne 253
Pascal (Pierre). Voir Gerson (Jean).
Pellegrini (Silvio), Studi nelle trove e trovatori della prima lirica ispano-portoghese 254
Perroy (É.), [Chartes du Forez]. Additions et corrections aux Chartes de 1 à 1050, Table chronologique et analytique, Table des noms [des Chartes de 1 à 1050] 246
Piron (Maurice), Un poète pamphlétaire liégeois à l'époque de la Révolution : le Père Marian de Saint-Antoine 521
Preissig (Erhard), Verschiebungsdynamik im französischen Wortschatz ; ein Ansatz zweier Kategorien 250
Puşcariu (Sextil), Limba română, I : Privire generală 519
Roland (*Chanson de*), traduction roumaine. Voir Tanase (Eugen).
Santangelo (Margarita). Voir Giacomino Pugliese.
Sesini (Ugo), La « romana cantilena » 253
Siciliano (Italo), Le origini delle canzoni di gesta, teorie e discussioni 254
Soyer (Jacques), Recherches sur l'origine et la formation des noms de lieux du département du Loiret, VII 249
Spitzer (Leo), A. fr. *esmarve* 519
— French *veule* « weak, effete » 519
— *Milieu* and *ambiance* : an essay in historical semantics. 519
— Three french etymologies 519
Stern (Holger), Naegtelserne i Fransk, en historisk-syntaktisk Fremstilling 249
Tanase (Eugen), Cântarea lui Roland, poem epic vechiu francez în românește cu un cuvânt introductiv și note de traducere 255
Thesaurus linguae latinae, vol. VII, 1, fasc. VIII 246
Tonnelat (Ernest). Voir Colleville (Maurice).
Vies de sainte Agnès. Voir Denomy (Alexander Joseph).

WARTBURG (Walther VON), Französisches etymologisches Wörterbuch, fasc. 34, 35, 36..... 514
WOLFRAM D'ESCHENBACH, *Parzival*, choix par André MORET..... 247

CHRONIQUE

Nécrologie : Edward Cook Armstrong, 394 ; N. Cartojan, 513.
Nominations : P. Gardette, 513.
Sociétés : American Council of Learned Societies, 394 ; American Philosophical Society, 394 ; Medieval Academy, 394 ; Modern Language Association, 394.
Revues : Revue des langues romanes, 396.
Publications annoncées : Le *Roman de Renart*, p. p. Mario ROQUES, 514.
Collections : Abhandlungen der Gesellschaft der Wissenschaften zu Göttingen, 252 ; Arcades (Les), 517 ; Archivio storico per le Province napoletane, 256 ; Bibliothèque de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Liége, 520 ; Bibliothèque de la Revue d'histoire comparée, Études hongroises, 514 ; Bibliothèque de philologie germanique, 246, 395, 513 ; Bibliothèque de philosophie scientifique, 248 ; Bibliothèque méridionale, 498, 513 ; Classiques français du moyen âge, 514 ; Collana Ca' Foscari, Sezione Lingue e letterature straniere, Venezia, 254 ; Collection de Bibliographie classique, 251 ; Elliot Monographs in the Romance Languages and Literatures, 394 ; Études de philosophie médiévale, 251 ; Études romanes de Lund, 514 ; Harvard Studies in Romance Language, 399 ; Schriften der philosophischen Fakultät der deutschen Universität im Prag, 250.

INDEX DES MOTS..... 522

L'administrateur-gérant : René LEDEUIL.

Imprimerie Protat frères, Mâcon. C.O.L. 31.1998. — Octobre 1946.
Dépôt légal 4e trimestre 1946.
N° d'ordre chez l'imprimeur : 6241. — N° d'ordre chez l'éditeur : 272.

ROMANIA

Rédaction et Administration : 2, rue de Poissy, Paris, V^e^

R.C. 267-188 B. — CHÈQUES POSTAUX : *Paris 1881.69.*

CONDITIONS DE PUBLICATION

La *Romania* sera publiée en 1946 en un tome, t. LXIX, paraissant par fascicules. Ces fascicules seront adressés franco aux abonnés ou aux correspondants désignés par eux ; les abonnés résidant à l'étranger qui feront adresser les numéros à un correspondant, libraire ou particulier, résidant en France, n'ont à payer que le prix d'abonnement pour la France.

CONDITIONS D'ABONNEMENT

Les abonnements se font pour l'ensemble des fascicules qui constituent un tome. Le montant peut être acquitté :

1° Directement par versement ou virement au compte de chèques postaux de la *Société* « *Romania* », numéro du compte : Paris 1881-69 ; les mandats-cartes internationaux peuvent être adressés à ce compte ;

2° Directement par envoi de chèque barré à l'ordre de la *Société* « *Romania* ».

3° Par l'intermédiaire d'un libraire ou commissionnaire qui s'acquittera par un des deux moyens indiqués ci-dessus.

PRIX D'ABONNEMENT ET DE VENTE EN 1946

ABONNEMENT AU TOME LXIX :

France..... **450** fr.
Étranger..... **500** fr.

FASCICULES ISOLÉS DU T. LXIX :

Le prix ne pourra être fixé qu'au moment de la publication de chacun des fascicules.

Les remises consenties aux libraires s'appliquent à ces prix.

Les communications relatives à la publication, aux souscriptions et à la vente, doivent toujours être faites **par correspondance** adressée à

L'ADMINISTRATION DE LA *ROMANIA*
2, rue de Poissy, Paris, V^e^.

AVIS IMPORTANT

Nous continuons la publication de la *Romania* et nous espérons lui rendre en 1946 sa périodicité trimestrielle.

Pour éviter des frais et des risques inutiles, l'envoi ne sera fait qu'aux abonnés qui nous auront fait connaître, directement ou par leur libraire, leur désir de continuer leur abonnement.

Nous prions donc nos abonnés de nous adresser ou de nous faire adresser par leur libraire, *le plus tôt possible*, le montant de leur abonnement pour le tome LXIX (1946).

Si certains de nos souscripteurs, séparés de nous par les circonstances, le désirent, nous pourrons faire adresser ou déposer nos envois à telle adresse provisoire qu'ils nous indiqueraient. Nous pourrons aussi, s'ils le préfèrent, conserver les paquets préparés à leur nom jusqu'au moment où ils nous en demanderaient l'envoi ou la remise.

LA SOCIÉTÉ "ROMANIA".

TABLES DE LA ROMANIA

POUR LES TOMES XXXI-LX

(1902-1934)

TOME PREMIER

TABLE DES MOTS

PREMIER FASCICULE

A-H

Un volume de 256 pages, format de la *Romania*..... 180 fr.

Le second fascicule H-Z pourra être publié dans le cours de l'année 1946.